L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1214 - VENDREDI 19 AVRIL 2013 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

«Réel partenaire de l'AGRICULTEUR depuis 1856»
AVIVA Assurances
(ABEILLE ASSURANCES)
NOUVELLE MUTUELLE EN FRAIS RÉELS*
Assure le risque GRÊLE et ALEAS CLIMATIQUES
* Selon conditions générales et particulières.
MONGIN Jean-Jacques - FRANEY Stéphane
• 6, rue Dampierre (place des Cordeliers) Auxerre
Tél. 03 86 72 08 38 - Fax. 03 86 72 08 39
• 5 B, Route de Paris - Avallon
Tél. 03 86 31 90 13 - Fax. 03 86 31 69 84
E-mail: mongin-franey@aviva-assurances.com

▶Sommaire



L'info de la semaine *p.18*
Campagne laitière 2012/2013
Difficile techniquement... et financièrement !

P 04 **Actualité** Côte d'Or
Bureau de la Chambre d'agriculture: Mais il est où le soleil ?

P 11 **Actualité** Nièvre
Nouvelles formations du GDS: Assimiler la médecine de troupeau et réduire les pertes

P12 **Actualité** Yonne
Tuberculose bovine: Un cheptel de l'Yonne touché par la maladie

P16 **Actualité** Bourgogne
Productions fourragères et autonomie alimentaire: Mécafourrages c'est en mai, en Bourgogne !

P18 **Filières** Cultures
Colza: Attention au risque méligèthes

P19 **Filières** Élevage
Concours bovins
Le national Brune de Châtillon-sur-Seine déjà à l'horizon





ÉLEVAGE
"LE CHANGEMENT, C'EST MAINTENANT !"



Augmentation des charges, baisse du revenu, normes environnementales draconiennes, problèmes sanitaires...

Les doléances des agriculteurs et en particulier des éleveurs, sont nombreuses.

Ils n'ont pas manqué d'exprimer partout leur mécontentement lors de la mobilisation nationale du 12 avril.. *Pages 3, 6, 8, 13.*



A découvrir aux
PORTES OUVERTES
de Moulins-Engilbert
du 26 au 28 avril
et de Corbigny
du 3 au 5 mai
JCB AGRI
G. BUCHEZ
Secteurs
Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
Bazolles
03 86 20 17 38

Salle de traite rotative


Votre spécialiste de la traite
Chapuis Frères
St Marc/Seine - 03 80 93 22 28

l'Agenda

Côte d'Or

Printemps à la ferme
9 fermes participantes

Voici le programme du Printemps à la Ferme qui démarre ce week end : Domaine du Clos Saint-Louis à Fixin : samedi 20 et dimanche 21 avril de 10 heures à 19 heures. La ferme des Levées à Lusigny-sur-Ouche : tous les samedis de 15 heures à 19 heures. La Corne Vaudrille à Savoisy : dimanche 21 avril de 10 heures à 18h30. Ferme Fruirouge à Concoeur : samedi 20 et dimanche 21 avril de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Domaine Guillemard Clerc à Puligny Montrachet : dimanche 21 avril de 10 heures à 19 heures. Domaine Ghislain Kohut à Couchey: dimanche 28 avril de 10 heures à 19 heures. Ferme de Molesme : dimanche 28 avril de 10 heures à 18 heures. La Ferme des Louvières à Saint Julien : dimanche 28 avril de 10 heures à 19heures. La ferme de la Chenevrière à Aubigny-la Ronce: samedi 18 et dimanche 19 mai de 10 heures à 19 heures.

MSA Instants santé pour les cantons de Baigneux, Recey et Vitteaux

Les Instants santé de la MSA se dérouleront, pour le canton de Baigneux-les-Juifs, les 29 et 30 avril de 7h30 à 11h30 au CFA de Baigneux, situé au 30, rue de Quemingy. Ces mêmes Instants santé, pour le canton de Recey, se dérouleront le 6 mai à la maison du Val de l'Ource, située à Leuglay, de 7h30 à 11h30. Pour le canton de Vitteaux, rendez-vous les 21 et 22 mai de 7h30 à 11h30 à la salle basse de la mairie et à la salle d'honneur de Vitteaux.

Groupama
Assemblées générales des caisses locales

Minot Grancey Salives : 19 avril à 18h30 à la salle polyvalente de Minot. Bligny-sur-Ouche : 23 avril à 18h30 à la salle des fêtes. Arnay: 24 avril à 18h30 à la salle Saint Laurent. Pouilly : 25 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Sainte-Sabine. Genlis : 26 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Cessey. Thil : 30 avril à 18h30 à la salle des fêtes. Saulie: jeudi 2 mai à 18h30 à l'Espace Jean Bertin. Liernais: 3 mai à 18h30 àla salle du temps libre. Fontaine-Française : 6 mai à 10 heures à la salle polyvalente.

Auxois Marché de paysans et artisans itinérant, le 28 avril

La 3ème édition du marché de paysans et artisans itinérant aura lieu le 28 avril à la cave d'Aurélien Febvre, viticulteur bio à Thorey-sous-Charny en plein cœur de l'Auxois. Une trentaine de paysans et d'artisans proposeront le fruit de leur travail. Le midi, un menu sera concocté uniquement avec les produits des exploitations bio participantes. Des animations diverses et variées seront assurées toute la journée. Pour plus d'information : Domaine Aurélien Febvre 06 73 26 90 12, contact@domaine-aurelien- febvre.fr

Nièvre

Matériel agricole
Concours de conduite

Un concours de conduite de matériel agricole est proposé par l'Association des salariés agricoles pour la vulgarisation du progrès agricoles (ASAVPA) et les JA de la Nièvre, le 21 avril prochain, au musée de la machine agricole de Saint-Loup des Bois. L'épreuve est ouverte à tous les salariés et apprentis agricoles (ressortissants de la MSA) et comportera un volet théorique et un volet pratique. En parallèle, une exposition-vente de matériel agricole viticole et de bûcheronnage d'occasion est prévue sur une parcelle voisine du musée, ainsi que, toute la journée, diverses animations: marché du terroir, exposition de matériel, brocante, et visite du musée... Contacts: Marie-Aline Saltel (ASAVPA58) au 03 86 93 40 27 ou asavpa58@yahoo.fr et Aline Rouleau (JA58) au 03 86 93 40 91 ou cdja58@orange.fr.

Déchêts vétérinaires
Tournée de collecte

Le Groupement de défense sanitaire (GDS) de la Nièvre organise sa traditionnelle tournée de collecte des déchêts de soins vétérinaires. Les rendez-vous précis sont fixés:
- lundi 22 avril, à la coopérative Cap Nièvre d'Alligny Cosne de 8h à 8h45, puis à la coopérative Cap Nièvre de Varzy de 9h15 à 10h45 et au marché au cadran de Corbigny de 11h15 à 13h;
- mardi 23 avril, au GDS à Sermoise de 8h à 9h30, puis à la coopérative Cap Nièvre de Guérigny de 10h à 10h45 et à la coopérative Cap Nièvre de Châtillon en Bazois de 11h30 à 13h;
- mercredi 24 avril, au marché au cadran de Moulins-Engilbert de 8h à 9h45, puis sur le parking municipal de Château-Chinon de 10h15 à 11h15 et sur le parking du Crédit agricole de Montsauche-les-Settons de 11h45 à 12h45;
- jeudi 25 avril, à la coopérative Cap Nièvre de Decize de 8h à 9h45 puis à la coopérative Cap Nièvre de Cercy-la-Tour de 10h15 à 11h45 et à la gare de la coopérative TEOL de Luzy de 13 à 14h30.

Le GDS remercie les éleveurs de se conformer aux dates et horaires indiqués, aucune autre possibilité de collecte n'étant prévue en 2013. Les deux fûts doivent être fermés, l'autcollant code barre reçu avec la facture collé sur le fût de 50 litres (ou à défaut inscrire le numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50l et petit fût) moyennant 26,50 euros TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquitée sera adressée ultérieurement par la Société EDC. Seuls les règlements par chèque seront acceptés. Renseignements: GDS58 au 03 86 90 18 90.

Cuma Nièvre AG à Pouilly-sur-Loire

L'antenne de la Nièvre de la Fédération CUMA Bourgogne tiendra son assemblé générale jeudi 25 avril, à 14h30, au Caveau des vignerons (2 rue des Ecoles) à Pouilly-sur-Loire. Ordre du jour: actes statutaires, intervention d'un technicien du Conseil général sur les actions en matière de politique agricole, échange sur les attentes des CUMA, présentation technique de la CUMA du Vignoble de Pouilly... Contact: CUMA Bourgogne – antenne de la Nièvre au 03 86 93 40 29.

Luzy Conférence sur l'équilibre alimentaire

Les délégués cantonaux de l'échelon local de Fours/Luzy proposent une conférence sur le thème de « l'équilibre alimentaire- comment bien se nourrir au quotidien »? le mardi 30 avril, de 17h30 à 19h, au cinéma de Luzy. Gratuite et ouverte à tous, cette conférence sera animée par Laetitia Raynal, naturopathe. Contact: Mario Zaccardi au 06 74 89 93 15.

FDSEA Assemblée générale à Tannay

La 67è assemblée générale de la FDSEA58 se tiendra le jeudi 2 mai à la salle des fêtes de Tannay, sur le thème « le réseau et l'action syndicale de demain: proximité et performance économique ». La matinée, réservée aux adhérents, sera consacrée aux actes statutaires. A partir de 14h, les travaux seront ouverts au public, avec l'ouverture de l'assemblée par le maire et conseiller général de Tannay, Philippe Nolot, la restitution de l'enquête des BTSA ACSE du LEGTA de Challuy sur «les attentes des agriculteurs à l'égard du syndicalisme agricole », le rapport d'orientation sur « le réseau et l'action syndicale de demain: proximité et performance économique », l'échange avec la salle, et l'intervention de Daniel Prieur, secrétaire général adjoint de la FNSEA. Contact: FDSEA58 au 03 86 93 40 92 ou mail: fdsea58@wanadoo.fr.

Propriétaires ruraux
AG à Charrin

L'Association des propriétaires ruraux et bailleurs de la Nièvre tiendra son assemblée générale le vendredi 17 mai à Charrin. La matinée sera consacrée aux actes statutaires et, à partir de 14h, Maître Muhammad, avocat en droit rural et fiscalité agricole, directeur du département agriculture de Fiducial, interviendra sur le thème « le foncier agricole en 2013 ». Après une introduction législative et jurisprudentielle, il développera: la terre comme outil de travail de l'exploitation agricole, comment acheter et transmettre la terre, le foncier agricole et les impôts sur le bénéfice, la terre et les plus-values, la terre et l'ISF. Contact: Michel de Beaumesnil au 06 20 66 22 78.

Sicafome Assemblée générale du 30ème anniversaire

Le marché au cadran de Moulins-Engilbert fêtera son trentième anniversaire lors de l'assemblée générale annuelle de la SICAFOME, prévue le vendredi 24 mai, à 10h, à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert. Contact: 03 86 84 28 75.

Yonne

Saints-en-Puisaye
Foire aux moutons et aux chèvres du Deffand

La 11ème édition de la traditionnelle «foire aux moutons et aux chèvres» se déroulera mercredi 1er mai, au hameau du Deffand, commune de Saints-en-Puisaye.
Au programme: exposition et vente de moutons, rassemblement et cardage de la laine, volailles anciennes, bourse aux œufs et aux poussins, exposition d'engins agricoles miniautures…
Sur place : repas champêtre, vente de boudin, buvette… L'après-midi, vous pourrez danser sur la musique du «Celtifort'Air»

TéléPAC Un numéro de téléphone dédié

Durant la période PAC, du 2 avril au 15 mai, la Direction Départementale des Territoires met à disposition des producteurs un numéro de téléphone « Spécial TéléPAC » : 03 86 48 42 48
Un serveur vocal dirigera les interlocuteurs vers la personne la mieux à même de répondre aux questions posées

Sedarb Formation sur le sol

Le SEDARB organise une formation dur deux jours sur le thème « Sol et pratiques agronomiques selon l'approche Herody », avec l'intervention de Dominique Massenot (AMISOL).
Elle se tiendra les jeudi 25 avril et jeudi 30 mai à la salle de la mairie de Cerisiers, de 9 h à 17 h 30
Objectifs : identifier les composants de la fertilité des sols pour mieux les entretenir ; s'approprier les clés pour raisonner le travail du sol et de la fertilisation ; mieux connaître l'approche « Herody » et notamment découvrir une manière différente de voir les matières organiques du sol.
Formation co-financée par le VIVEA et le FEADER. Aucun frais de formation demandés aux stagiaires, seul le repas restant à la charge des participants. Inscription obligatoire au 03 86 72 92 20

Formation Mon exploitation au regard de la conditionnalité

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation sur 1,5 jours, en ses locaux de la rue Guynemer à Auxerre, sur le thème : « Mon exploitation au regard de la conditionnalité et de la certification environnementale ».
Objectifs : vérifier la conformité de son exploitation vis-à-vis de la conditionnalité des aides, connaître les modalités d'accès à la certification environnementale et savoir positionner son exploitation
Prochaine session : mardi 30 avril et lundi 6 mai . Renseignement. : Cyrille Fournier, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture, au 03 86 94 22 10

▶A noter

PAC 2013 Trois nouvelles aides pour l'élevage

Pour soutenir l'élevage qui rencontre une situation difficile, le Ministre de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de la forêt a décidé la mise en œuvre de trois nouvelles aides animales pour un montant de 44 millions d'euros. L'accès à ce soutien est exclusivement réservé aux agriculteurs nouvellement installés (depuis moins de 5 ans) et aux récents investisseurs, c'est-à-dire ayant effectué des travaux de modernisation avec l'appui d'une aide du PMBE (plan de modernisation des bâtiments d'élevage) ou du PPE (plan de performance énergétique) engagée depuis le 1er janvier 2007.
Les trois aides sont :
• un soutien à l'engraissement des jeunes bovins, à condition de produire au moins 21 animaux éligibles durant l'année civile 2013,
• un soutien aux producteurs de lait (10 €/1000 litres pour les 100 000 premiers litres de référence),
• un soutien à la vache allaitante d'un montant de 16 € par animal, plafonné à 40 et au nombre de droits détenus.

Ces nouvelles aides sont indépendantes les unes des autres.
Les formulaires de demande qui ne sont pas «télédéclarables» devront être remplis sur support papier. Ces documents ainsi que les notices explicatives seront prochainement disponibles dans TélePAC ou auprès des Directions Départementales des territoires (DDT) :
- de la Côte d'Or (site http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr) et,
- de la Nièvre (site http://www.nievre.equipement-agriculture.gouv.fr).
- de l'Yonne (site http://http://www.yonne.gouv.fr/).

Les demandes d'aide devront être retournées à la DDT de votre département **au plus tard le 15 mai** 2013.
Renseignements :
DDT de la Côte d'Or : Chantal Magnon : 03 80 29 43 20
DDT de la Nièvre : Mireille Perraudin ou Michelle Meheni : 03 86 71 52 24
DDT de l'Yonne : Tél. 03 86 48 42 28 courriel : ddt-sea@yonne.gouv.fr

D'APRÈS COMMUNIQUÉS DES DDT CÔTE D'OR, NIÈVRE ET YONNE

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Portable : 06 76 45 76 48 Fax : 03 86 36 58 29
philippe.simonnet6@wanadoo.fr

Les éleveurs dans la rue partout en France

Pas question de finir sur la paille !

Augmentation des charges, baisse du revenu, normes environnementales draconiennes. Les doléances des agriculteurs sont nombreuses. Et ils n'ont pas manqué d'exprimer partout leur mécontentement lors de la mobilisation nationale du 12 avril.

On s'agite sur les tracteurs, on secoue les drapeaux de la FNSEA et on clame que les éleveurs ne s'en sortent plus.
Que ce soit à l'hippodrome de Feurs dans la Loire ou devant la préfecture de Lyon, le discours est le même pour cette journée de mobilisation nationale, le 12 avril. En ligne de mire: des charges trop élevées dues à l'augmentation des cours des matières premières et une grande distribution qui bloque les prix.
Que faire alors ? Renégocier les prix. *«Nous ne serons pas les victimes de la guerre des prix des enseignes»*, clame Xavier Beulin, le président de la FNSEA devant un millier de personnes réunies à Feurs. Le plus urgent c'est de donner *«plus de revenus aux éleveurs»* en particulier pour la filière laitière où Xavier Beulin demande à ce que la paye soit revalorisée dès fin avril. *«On en marre d'attendre, faut qu'on bouge»*, lance un éleveur devant une banderole déployée où il est inscrit *«on va finir sur la paille»*.
A l'heure actuelle, une réunion de la filière laitière s'est déroulée le 8 avril. Système U est près à revaloriser de deux à trois centimes les produits laitiers comme le demande les agriculteurs mais ce n'est pas le cas des autres enseignes. Les adhérents de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) feront leur proposition le 15 avril selon Xavier Beulin et Leclerc a soumis l'idée d'un fonds de 180 millions d'euros. Une proposition qui n'est pas du goût du président de la FNSEA qui accuse Leclerc d'emmener les paysans *«droit dans le mur»*, en négociant une entente, illégale au regard du droit de la concurrence. Face à la colère des 15 000 éleveurs (selon le syndicat) de 82 départements, Jean-Marc Ayrault a réagi le 12 avril. Il a promis des *«mesures transitoires»* allant jusqu'à dire qu'il fallait *«arrêter de prendre les producteurs pour des vaches à lait»*. Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a assuré que le gouvernement mettait *«tout en œuvre»* pour que les prix du lait payé aux producteurs *«augmentent rapidement»*.


Xavier Beulin est «extrêmement inquiet» de la situation de l'élevage.

Mesures structurelles

De son côté, Xavier Beulin s'est dit *«extrêmement inquiet»* de la situation de l'élevage. *«Est-ce qu'on laisse faire le marché, où trouve-t-on une certaine pondération ?»* s'interroge-t-il en aparté. A ce titre, il a annoncé une table ronde entre la FNSEA, les producteurs de lait (FNPL), les éleveurs de chèvre (FNEC) et les Jeunes agriculteurs (JA). Celle-ci devrait se dérouler dans les semaines à venir. Devant la préfecture de Lyon, même son de cloches (savoyardes!), les agriculteurs expriment leur mécontentement avec des feux de pailles et provoquent des embouteillages à l'aide de 80 tracteurs. Malgré la pluie, les 700 agriculteurs restent accrochés aux discours de Xavier Beulin, arrivé de Feurs dans l'après-midi, et François Thabuis, le président des JA. *«Pour installer, il faut du revenu»*, assure le jeune agriculteur juché sur une bétaillère.
Autre préoccupation: l'environnement. *«La directive nitrate ce n'est plus possible, on se bouge pour l'agroécologie et qu'est-ce qu'on obtient ? Que des désagréments !»*, tempête le président de la FRSEA Rhône-Alpes, Jean-Pierre Royannez. Applaudissement de la foule. Dans tout le pays, les préoccupations des régions d'élevage restent les mêmes. Des cahiers de doléance ont été remis en préfecture et aux parlementaires. Au-delà des mesures d'urgence, des décisions structurelles doivent être prises. L'amélioration des relations commerciales et contractuelles au sein des filières devrait se faire dans le cadre de la révision de la Loi de modernisation de l'économie (LME) en juin. Un autre rendez-vous est d'ors et déjà fixé pour les éleveurs, le 23 juin à Paris, pour obtenir *«des réponses»* à leurs doléances.

Front commun pour la filière agroalimentaire

Alors que les agriculteurs portent leurs cahiers de doléances et clament leurs attentes sur toutes les places de France, les principaux acteurs de la filière agro-alimentaire se sont réunis pour faire entendre à leur tour leur ras-le-bol et appeler à une véritable application de la Loi de modernisation de l'économie (LME). L'association nationale des industries alimentaires (Ania), Coop de France, la FNSEA et la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) et l'Institut de laisons et d'études des industries de la consommation (Ilec), s'unissent face aux distributeurs pour que l'amont de la filière soit reconnue dans les négociations commerciales. Selon ces cinq protagonistes « la situation n'est plus tenable », la distribution « refuse toute négociation ». Ils demandent à ce que la révision de la LME soit claire et appliquée avec des engagements précis. Tout d'abord, affirmer clairement la primauté des conditions générales de vente, en interdisant une remise en question de leur date d'entrée en vigueur. Deuxièmement, entériner le principe d'une négociation fondée sur des contreparties quantifiables, proportionnées et effectives et enfin, sanctionner le fait de passer les commandes à un prix différent du prix convenu.

*en*bref

Élevage Trois objectifs d'avenir pour la filière porcine

«On a fait un pas dans le bon sens», a commenté le 15 avril Stéphane Le Foll, à la sortie d'une réunion avec la filière porcine. Il s'agissait de la restitution des travaux engagés en vue d'un plan d'avenir de la filière. Celui-ci passera d'abord par l'allégement des contraintes concernant les installations classées. Delphine Batho a été chargée de mener des négociations vers une simplification du dispositif, a précisé le ministre. Il s'agit de passer à un régime d'enregistrement pour les élevages porcins de 450 à 2000 porcs, évitant un nombre important d'enquêtes publiques lors d'un agrandissement ou d'une installation. Selon Stéphane Le Foll, l'élevage porcin doit aussi s'engager dans une *«mutation écologique»* (plan EMAA). Par ailleurs, *«la démarche VPF (Viande porcine française) sera modifiée»*, a expliqué Jean-Michel Serres, président de la Fédération nationale porcine (FNP). Soit, un cahier des charges qui devrait intégrer, outre l'origine, des informations sociale, sanitaire et environnementale. Une réunion se tiendra sur ce thème avant l'été avec les acteurs de la filière. Pour palier la surcapacité de l'outil d'abattage, il faut enfin retrouver le niveau de production de 2010 (25 millions de porcs vs 23 millions aujourd'hui). Des modifications de la Loi de modernisation de l'économie (LME), portée par la Loi de consommation, devraient intégrer dans ce sens une *«clause obligatoire»* tenant compte des variations de coûts des matières premières agricoles et alimentaires.

Social Cotisations des éleveurs : la MSA réserve 10 millions d'euros

La MSA a adopté le 14 avril une résolution prévoyant de réserver 10 millions d'euros au financement de prises en charge des cotisations sociales du secteur de l'élevage, avec une attention particulière pour les éleveurs de porcs, de volailles et d'ovins (viande et lait). Cette décision, prise à l'initiative de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, vient en complément des mesures mises en place par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance exceptionnel pour l'élevage, prévoyant notamment 44 millions d'euros d'aides couplées, affetées aux secteur bovin et caprin.

Communication La Mutualité sociale agricole veut séduire les jeunes ruraux

La MSA a lancé le 15 avril une campagne de communication à destination des 16-30 ans vivant dans les milieux ruraux. Par la diffusion de vidéos sur Internet, de messages sur les réseaux sociaux et d'une campagne radio, elle souhaite rappeler aux plus jeunes les actions menées à leur intention : le parcours de formation et l'accès à l'emploi ; l'installation et l'accès aux droits sociaux ; l'aide aux jeunes foyers ; la préservation du capital santé et enfin les démarches d'engagement et de participation à la vie du territoire. 400 000 jeunes de 16-30 ans sont déjà assurés en santé par la MSA, soit près de 12 % de ses adhérents. De plus, près de 200 000 jeunes en formation ou en apprentissage agricoles en bénéficient pour la prévention et la santé-sécurité au travail.

clin d'œil





Bureau de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or

Mais il est où le soleil ?

La dernière réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or s'est attardé sur la présentation d'éléments de conjoncture agricole, apportés par François Roze, responsable du service régional Economie et prospective. Ce tableau de bord *«enrichi, révélateur de la bonne santé ou de la fragilité des secteurs»* va être régulièrement remis à jour afin que les membres du bureau disposent d'éléments d'information fiables sur la conjoncture du mois écoulé.



Lors du dernier bureau de Chambre, Vincent Lavier, président, a lancé le débat à partir de la présentation des derniers éléments de conjoncture présentés par François Roze, responsable du service régional Economie et Prospective.

Au titre de la conjoncture de mars 2013, la météo bien sûr, avec un solde d'hiver où les températures moyennes ont été plus froides que la normale. Un différentiel de 1 à 2° sur une moyenne trentenaire. En revanche, le cumul des précipitations, surtout en janvier et février, présente un léger excédent. Avec une diminution de 76% de l'ensoleillement, les conséquences ne s'évaluent pas seulement sur le plan du moral ou des loisirs, mais aussi sur le plan agronomique. *«Les conditions de la photosynthèse»* relève Damien Ronget, responsable technique Grandes cultures à la Chambre 21 qui commente ces chiffres, *«sont difficilement réunies, ce qui entraîne un faible développement de cultures qui se trouvent ainsi fragilisées»*.

Grandes cultures : des interrogations

En Bourgogne, les enquêtes montrent que 77% des surfaces de blé tendre se trouvent dans des conditions *«bonnes à très bonnes»* (66% en France entière), 17% sont *«assez bonnes»* et 6% *«mauvaises à très mauvaises»*. 77% de la sole de blé tendre pourraient donc bénéficier *«d'un potentiel normal»*. Mais en sortie d'hiver, observe le technicien *«les blés manquent de talage, l'eau et le froid et encore plus le manque de lumière ont mis la végétation à la diète»*. Les blés se remettent partiellement, mais *«on peut craindre de gros retards de maturité et des pertes de potentiel à l'arrivée»*.

En plaine de Dijon, sur des sols hydromorphes l'évolution de la situation dépendra du retour de rayonnement et du niveau du réchauffement. 2013 pourrait ainsi se distinguer comme l'année la plus tardive, un constat qui demande un peu de pondération, car sur une décade ce *«retard»* s'élève à une semaine seulement. La sole de blé en Bourgogne a augmenté de 3%. La *«soudure»* de la campagne restera tendue en ce qui concerne 2012 et les craintes se portent maintenant sur cette nouvelle campagne, avec un bilan météo global incertain quant à son évolution dans l'hémisphère Nord.

Les orges d'hiver se trouvent au même stade que les blés, 77% des surfaces sont dans de *«bonnes à très bonnes conditions»*. L'état sanitaire est *«moyen»* et le marché de l'orge fait apparaître également des similitudes avec celui du blé (en baisse de 30€/t).

Les orges de printemps ont souvent été semées tardivement et les retards sont visibles à l'œil nu. Mais la capacité de rattrapage de l'orge de printemps est bien réelle, c'est une plante *«qui pousse vite»*. Sur le plan des cours les stocks sont revus en nette hausse, même s'ils restent bas.

En colza, c'est l'inquiétude qui prime. Après les problèmes survenus à l'implantation, la culture accusait déjà un retard de développement à l'entrée de l'hiver et la météo ne lui a pas laissé le temps de se rattraper. Sur 3500 ha, on estime que 5 à 6000 hectares ont été ou devront être retournés. Mais, indique Damien Ronget, *«la complexité du contexte en terme de biomasse, fait que ces parcelles disposeront d'un faible potentiel de rendement, même en cas de retournement»*. Le retard pris actuellement devrait se répercuter sur la récolte à venir et certaines parcelles *«en souffrance»* devront être suivies de très près. Les cours en revanche restent soutenus.

Elevage : le mur des charges

L'indice IPAMPA, qui représente l'indice général des produits entrants, confirme sa tendance haussière. Les charges de production restent donc durablement élévées, ce qui impacte directement l'élevage et maintient les revenus des éleveurs à la baisse, en dépit des niveaux des prix de certaines productions.

Ainsi, le prix du JB se maintient à un bon niveau (supérieur à 2012). Les cours restent assez bien orientés, mais les coûts de production poursuivent leur hausse. Une tendance haussière régulière qui pose problème aux engraisseurs de broutards en particulier.

En ovins, la situation du marché est déprimée depuis fin 2012, mais l'export reprend nettement. Le ciseau des charges est sans appel.

En porc les cotations sont à la hausse depuis le mois de janvier, mais la consommation reste *«atone»*. La production est déprimée, le marché de la transformation aussi.

En volailles, les achats de ménage sont en bonne progression (+7% pour le poulet standard).

Côté balance commerciale, la parité euro-dollar nous est favorable à l'export, mais pèse sur la facture énergétique.

L'alerte la plus vibrante vient du secteur laitier. En Bourgogne, comme en France, on se trouve en sous-réalisation et le prix du lait reste en-dessous des cours des dernières campagnes, alors que les coûts de production explosent (+70% par rapport à 2005). Nicolas Michaud a ainsi saisi l'occasion du bureau de la Chambre d'agriculture pour sonner l'alarme. *«On n'en voit plus le bout, les producteurs s'enlisent car la rémunération ne permet pas d'absorber les hausses de charges. Il faut rapidement trouver une solution pour sauver la production laitière. Le risque de démotivation n'a jamais été aussi important»*. Une démotivation profonde qui pourrait amener le lait *«à s'éteindre en silence...»*.

Nicolas Michaud précise que ce risque est bien réel, *«car de lourds investissements ont été réalisés et certaines exploitations se retrouvent en grande difficulté»*, sans que les annonces de certaines enseignes de la grande distribution ne rassurent vraiment.

Beau temps pour la viticulture

La viticulture bénéficie à l'export en particulier d'une bonne dynamique commerciale, avec des stocks équivalant à moins de 11 mois d'une récolte moyenne. Les ventes dans l'Hexagone ont augmenté de 2%, ce qui concerne 24% de la production. 44% des ventes sont réalisées à l'export, un marché global qui a progressé de 15% sur les huit premiers mois de l'année. Avec 96 millions de bouteilles exportées, *«les perspectives sont plutôt bonnes»*.

AMK

En bref

Le Conseil général soutient l'emploi agricole

Lors de sa commission permanente du 8 avril, le Conseil général de Côte d'Or a signé deux conventions avec la Chambre d'agriculture. Ces conventions sont destinées à soutenir l'emploi agricole dans le département, qui impliqueront un investissement de 60 000 euros.
La première convention, relative à l'emploi salarial, soutient le financement des missions d'assistance aux agriculteurs afin de réaliser des embauches. 1000 € par emploi créé seront accordés à l'opérateur référent, la FDSEA 21. La seconde convention concerne les installations supplémentaires (hors cadre familial) qu'il s'agit d'encourager. Le Conseil général apporte une subvention d'un montant de 28500€, soit 1900€ par installation supplémentaire. Ce qui doit permettre d'assurer le renouvellement des exploitations agricoles pour la continuité d'un savoir-faire et le maintien d'un potentiel économique et social.

Motion votée lors de la Session de la Chambre d'agriculture le 5 avril à Plombières

«Nous dénonçons depuis plusieurs années la situation des retraités agricoles et nous attendons la concrétisation des propos du Président François HOLLANDE qui a dit :
«J'utiliserai particulièrement les marges de manœuvre financières dégagées par la baisse du nombre de retraités agricoles et ferai appel à la solidarité nationale afin d'améliorer le niveau des pensions servies».
Nous renouvelons notre demande :
L'attribution de points gratuits de RCO aux conjoints et aux aides familiaux retraités ;
L'accès aux mesures de majorations des plus faibles retraites doit être ouvert à tous les non salariés agricoles ayant une carrière complète sans avoir à justifier de 17,5 ans d'activité non salariée. C'est une mesure d'équité avec le régime général ;
Le respect de l'engagement pris dans la Loi sur la retraite complémentaire obligatoire, votée à l'unanimité en 2002 et amener les retraites à 85% du SMIC soit l'équivalent du seuil de pauvreté qui est de 964 euros ;
La réversion de la RCO au conjoint survivant.
Cette motion est validée à l'unanimité des Membres Élus.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS

constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit

Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX

03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Journées spéciales Eleveurs

«Les enjeux de l'eau et l'élevage»

Dans le cadre des Journées spéciales Eleveurs organisées en partenariat entre le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de La Barotte Haute Côte d'Or et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, une nouvelle journée d'échanges spéciale éleveurs est organisée sur le thème : *«Comment optimier la gestion des fertilisants minéraux et organiques sur une exploitation ?»*.

Au programme : accueil des participants à La Barotte et co-voiturage jusqu'à Senailly où Didier Caverot, accueillera les participants sur son exploitation pour développer les thèmes de l'adaptation de l'exploitation aux enjeux eau, du périmètre de captage et d'un passage d'une parcelle à l'agriculture biologique. En salle à partir de 11h, la problématique engrais avec Emmanuelle Mayo, conseillère spécialisée et Céline Sagres, animatrice protection de la ressource en eau, à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or.

Les thèmes abordés : contraintes effluents d'élevage, mises aux normes, plan d'épandage, dates et conditions d'épandage (directive nitrates, fertilisation NPK).

A midi, déjeuner au restaurant *«La belle époque»* à Saint-Rémy.

L'après-midi, *«Production collective»* avec clôture, abreuvoir, plantation à Vix ou restauration d'un abreuvoir à Saint-Rémy.

Enseignement agricole

Retour de Bretagne pour des élèves de la MFR de Quétigny



Dans le cadre de leur cursus scolaire et d'un échange avec la Maison familiale et rurale de Janzé (Ille et Vilaine), une classe de dix-huit élèves de seconde pro en productions animales et végétales, de la Maison familiale et rurale de Quétigny, est partie pendant une quinzaine de jours en Bretagne, sur différentes exploitations des environs de Rennes.

Quinze jours en immersion totale à la découverte de diverses productions, porcs, volailles, lapins, vaches allaitantes, vaches laitières... et de pratiques différentes de celles qu'ils connaissent dans leur département d'origine. Logés chez les exploitants ces jeunes élèves dont les âges s'étagent entre 15 et 18 ans, ont pu avoir ainsi une première approche professionnelle tout en découvrant une région et en trouvant le temps de faire un peu de tourisme, sur les sites les plus emblématiques comme le Mont-Saint Michel par exemple.
Ce voyage s'inscrit dans l'un des modules de l'enseignement par alternance que suivent ces élèves de Seconde Pro, ce qui signifie qu'ils vont maintenant devoir rendre compte de cette expérience, la valoriser dans un rapport écrit et à l'occasion d'une évaluation orale devant un jury.

Le voyage a fait l'objet d'un échange avec la MFR de Janzé, dont un petit groupe d'élèves est venu se frotter aux pratiques et aux productions des exploitations côte d'oriennes pendant quelques jours également.

AMK

Editorial

Assemblée générale de la FDSEA 21

Zone Intermédiaire, quelle reconnaissance dans la future PAC ?

Le 12 avril dernier, nous nous sommes rassemblés à Dijon, toutes productions confondues pour manifester notre mécontentement sur - l'augmentation des charges en général, - la baisse des revenus, en particulier en élevage, - les dégâts de gibier inhérents à une gestion lamentable de la faune sauvage par la Fédération des Chasseurs, - le volet sanitaire avec la problématique de la tuberculose bovine, sans oublier l'empilement des contraintes administratives et environnementales.

En parallèle de ces actions de terrain, se construit le canevas de la future Politique agricole commune qui a déjà vu son budget révisé à la baisse pour 2014-2020. S'ajoute à cela, l'idée du ministre Le Foll de sur-doter les cinquante premiers hectares. Le financement de cette mesure serait pris sur l'enveloppe consacrée au droit paiement de base (DPB). Cette invention du ministre, si elle voit le jour, aura des effets dévastateurs sur notre département de Zone Intermédiaire.

En Côte d'Or, les surfaces des exploitations sont plus importantes que la moyenne française pour des raisons de potentiel souvent limité en polyculture. Dans les zones d'herbage, l'élevage ne se pratique pas de manière intensive comme dans l'Ouest de la France, avec les conséquences que l'on connaît. Cette fausse bonne idée dite *«de sur-dotation des cinquante premiers hectares»* entraînera la disparition pure et simple de productions déjà fragilisées, la production laitière en tête, ainsi que la diminution d'actifs sur les exploitations. Monsieur le Ministre, arrêtez de tirer sur la corde…

Lors des négociations de cette future PAC, des arbitrages devront être rendus concernant la convergence des soutiens, le niveau de recouplage, les zones à handicaps naturels ou encore l'organisation du second pilier. Vous le voyez, les enjeux sont nombreux et importants. C'est pourquoi nous avons voulu en faire le thème principal de notre Assemblée Générale.

La venue de Dominique Barrau , secrétaire général de la FNSEA, sera une opportunité forte pour démêler le vrai du faux et échanger avec lui sur les positions portées par la FNSEA. Ce sera aussi une véritable chance, pour que chacun d'entre nous puisse lui faire part de ses inquiétudes lors de cette assemblée générale. La Côte d'Or, ainsi que les autres départements et régions de la Zone Intermédiaire ne doivent pas être les parents pauvres des négociations à venir. Car, nous avons déjà en Côte d'Or un niveau d'aide moyen par hectare inférieur à la moyenne nationale !!!

Nous ne pourrons donc à nouveau supporter d'être déshabillés en faveur d'autres départements déjà mieux lotis que nous dans la configuration actuelle. Alors oui, il faut que nous soyons nombreux le 29 Avril, pour parler d'une seule et même voix, et porter haut et fort nos positions pour qu'enfin la Zone Intermédiaire soit reconnue et accompagnée comme telle.

MAURICETTE BESANCON
VICE-PRÉSIDENTE FDSEA.



Mauricette Besançon

Zoom sur…

Le programme du lundi 29 Avril

09h45 : Accueil des participants pour le huis clos

10h00 : Ouverture, Comptes, Rapport du Commissaire aux Comptes, Approbation des cotisations 2013, Élections des membres de la Commission des Statuts et Conflits, débat avec la salle avec Dominique Barrau, Secrétaire Général de la FNSEA.

14h00 : Accueil des invités – Ouverture au public

14h15 : Présentation du rapport d'activité, Intervention du Président de la FDSEA 21, Débat *«Zone intermédiaire : quelle reconnaissance dans la future PAC ?»*, avec la participation de Dominique Barrau, Secrétaire Général de la FNSEA, intervention du Président des Jeunes Agriculteurs 21, intervention du Secrétaire Général de la FNSEA, Dominique Barrau et conclusion des travaux par Monsieur le Préfet de Côte d'Or et de Bourgogne.

17h45 : Verre de l'amitié

Pour vous y rendre : Amphithéâtre Roger Remond au Lycée Agricole de Quetigny 21, Boulevard Olivier de Serres 21800 Quetigny.



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1214
VENDREDI 19 AVRIL 2013

Manifestation à Dijon

Le «*ras-le-bol*» des éleveurs

Vendredi dernier les voies enherbées du tout nouveau tramway dijonnais ont pris des allures de campagne. Répondant au mot d'ordre national, 150 agriculteurs sont venus manifester leurs inquiétudes à l'occasion d'une action syndicale organisée par la FDSEA et les JA. L'objectif : déposer à la préfecture le cahier de doléance de l'élevage français et Côte d'Orien.



Jean Bertrand, chef d'orchestre de la manifestation, donne les consignes aux agriculteurs avant le départ du cortège.



Quelques moutons ont eu la chance de parcourir les voies du tramway dijonnais.



Marguerite et ses petits a sans doute joué de ses charmes pour franchir le barrage. Rapidement, les échanges cordiaux se sont installés entre manifestants et policiers.



Petit arrêt à République sous les regards éton aussi la pluie, a très rapidement fait augment

Vendredi 12 avril dernier, Dijon a subitement pris un air de campagne. Vaches, veaux, moutons, tracteurs ont investi les avenues de la capitale bourguignonne. Mais ne nous y trompons pas, même si le cortège a été plutôt apprécié des citadins, il ne s'agissait pas là d'une fête, bien au contraire. En effet, les agriculteurs, et en particulier les éleveurs, sont venus porter haut et fort leurs inquiétudes. Inquiétudes bien légitimes au regard des nombreux obstacles qu'ils rencontrent au quotidien sur leurs exploitations.

Petit recadrage en début de cette manifestation orchestrée par Jean Bertrand, secrétaire général de la FDSEA. «*Soyons clairs, il ne s'agit pas, comme nous l'avons entendu ce matin dans de nombreux médias, d'une opposition entre éleveurs et céréaliers ! Le revenu des céréaliers est correct, celui des éleveurs est trop faible !*». Et c'est côte à côte que tous, sont partis du Palais de Sports de Dijon pour rejoindre la Préfecture.

Dans une ambiance bon enfant, mais néanmoins déterminée, le cortège a parcouru les rues dijonnaises empruntant même le tout nouveau tramway. «*On ne pourra pas nous accuser de na pas participer au développement durable*» ironise un manifestant.

Comité d'accueil en préfecture

Après une étape place de la République, devant les passants aux regards médusés, les agriculteurs ont rejoint la rue de la Préfecture. Un barrage policier les y attendait, pour empêcher tout passage des tracteurs. Un blocage "symbolique" de la part des forces de l'ordre tant les cinquante mètres qu'il restait à parcourir pour atteindre la Préfecture paraissaient dérisoires. Après une demi-heure de négociations et quelques "mises en scène" de part et d'autre pour amuser les photographes, les autorités ont finalement pris conscience de la détermination des éleveurs et ont dû leur céder le passage. Comme promis par les organisateurs de la manifestation, le cortège a conclu son itinéraire, sans la moindre atteinte à la sécurité publique.

Arrivés devant les grilles de la Préfecture, les agriculteurs ont ainsi pu exprimer leurs revendications. «*Monsieur le Secrétaire général, vous n'êtes pas sans savoir que l'élevage souffre*» avertit Jean Bertrand à Julien Marion. Absence de revenu des éleveurs, prix du lait, situation sanitaire, empilage de normes, dégâts de gibier… «*les agriculteurs en ont ras-le bol et attendent des actes!*». Le ton était grave. Tour à tour, dans un silence quasi religieux, les responsables syndicaux ont pris la parole pour exposer au représentant de l'État les nombreuses doléances des exploitants. Ainsi, Jean-Luc Loison est intervenu sur la problématique de la faune sauvage et des dégradations causées aux cultures. «*Nous ne semons pas pour nourrir le gibier !*» a-t-il souligné, en insistant sur l'urgence à prendre des mesures alors que les futures attributions seront définies très prochainement. Et Jean Bertrand de rebondir sur le volet sanitaire de la densité du gibier, notamment au travers du dossier tuberculose.

Jean-Pierre Fleury a ensuite pris



Barrage de police en guise d'accueil. Il aura fallu plus de trente minutes de négociations pour que les forces de l'ordre prennent conscience de la détermination des éleveurs à rejoindre la Préfecture.



Les élu





Pour les producteurs de lait la "coupe est pleine !"



Jean-Luc Loison a insisté sur l'urgence de prendre des mesures concernant la surpopulation de gibier.



Fabrice Faivre à remis à Julien Marion, Secrétaire général de la Préfecture, le cahier de doléance de l'élevage.



nnés des passants dont la curiosité, mais ter le nombre



L'élevage enfin "payant" pour les producteurs, c'est justement ce qu'ils attendent



s professionnels porté haut et fort leurs revendications devant la préfecture.



François Rebsamen reçoit les producteurs dans la cour de la Mairie. Il a entendu leurs revendications et les a assuré de sa solidarité.

gouvernement reste inachevée». Le secrétaire général de la FNB insiste en effet sur deux points qui n'ont pas été inclus dans la loi. D'une part Jean-Pierre Fleury plaide pour un rééquilibrage du rapport de force qui existe dans les négociations et dénonce le complot des puissants face aux petits. *«Les grandes marques, devenues incontournables, imposent leurs prix à la grande distribution. Celle-ci, ayant peu de latitude sur les marges, se rattrapent en faisant pression sur les plus petits fournisseurs, PME et producteurs. C'est une situation intolérable. Voilà pourquoi nous demandons que soit inclu dans la loi un cadre règlementaire des marges»*. D'autre part, la profession demande que soit appliquée la notion d'indexation. *«Les coût de production doivent enfin être pris en compte dans le processus de négociation»*. Un argument rejeté par les intermédiaires, selon Jean-Pierre Fleury qu'il accuse *«se cacher derrière le sacro saint pouvoir d'achat des consommateurs»*.

Le secrétaire général de la préfecture a ensuite écouté les propos d'Aurélien Viellard, président des JA qui a rappelé les inquiétudes des Jeunes agriculteurs. Il a exhorté les élus à orienter leurs décisions dans une plus grande concertation avec le terrain. *«S'il n'y prennent pas garde, les choix politiques de nos élus feront peser des risques sur la viabilité de nos exploitations et donc sur leur capacité à installer de nouveaux agriculteurs et à maintenir des emplois dans nos campagnes»*.

«Le changement, c'est maintenant !»

En rappelant le slogan de campagne de François Hollande, les manifestants ont décidé de rendre une visite impromptue à un membre de la majorité. C'est donc tout naturellement que le cortège a pris la direction de l'Hôtel de Ville pour y rencontrer François Rebsamen. Ce dernier a très rapidement ordonné l'ouverture des grilles pour accueillir les agriculteurs dans la cours de sa mairie. Fabrice Faivre, président de la FDSEA, a ainsi pu exposer au sénateur-maire, les nombreuses craintes des agriculteurs. Le numéro deux du Parti Socialiste a annoncé sa volonté d'en faire part au plus vite au ministre Stéphane Le Foll.

Sur le dossier des dégâts de gibier et de la tuberculose bovine, François Rebsamen a assuré les agriculteurs de sa solidarité et de son soutien. Il se serait prononcé pour une abrogation du plan de chasse, rappelant que l'agriculture est une activité économique, contrairement à la chasse que reste une activité de loisir.

Reste à espérer que l'agriculture aura été entendue lors de cette manifestation *«parfaitement organisée et qui montre que les élus professionnels sont des gens responsables»* souligne Jean-Pierre Fleury rappelant que *«l'absence de revenu pour les éleveurs, les dégâts de gibier et la tuberculose sont des dossiers importants qui pourraient vite déraper»*.

Frédéric Duclos

Action syndicale

L'élevage en danger : FDSEA et JA sur le pont

A l'appel de la FNSEA, près de 15000 agriculteurs se sont mobilisés dans les départements français le 12 avril dernier pour alerter l'Etat sur les difficultés de l'intégralité des filières d'élevage. La Nièvre était elle aussi sur le pont. Zèle environnemental et marges abusives des GMS étaient au menu de l'action conduite par la FDSEA et JA 58.



Une discussion s'est engagée devant les locaux de l'ARS avec André Lorraine, délégué territorial et Carolyne Goin, ingénieure de la santé publique



Les représentants de la délégation ont déposé leurs doléances à la Préfecture avant de prendre le chemin de la GMS cible de leur action

Une soixantaine d'éleveurs nivernais bovins viande et laitiers avaient fait le déplacement à Nevers, le 12 avril dernier dans le cadre de la journée d'action nationale en faveur de l'élevage initiée par la FNSEA et JA. Tiraillés entre une hausse exponentielle de leurs coûts de production, des prix à la production stagnants et une surcharge de contraintes réglementaires tuant toute initiative et tout esprit d'entreprendre, les producteurs ont, au travers trois étapes dans Nevers, exprimé leur mécontentement et leurs attentes auprès des Pouvoirs publics dont ils sollicitent une réaction appropriée aux enjeux de l'élevage. La possibilité de répercuter la hausse des charges dans leurs prix de vente, la fin de toute pression environnementale et fiscale, et une PAC structurée pour accompagner l'élevage. Autant de doléances déposées auprès de la préfète, Michèle Kirry, avant une grande manifestation nationale, le 23 juin à Paris.

Environnement : On est au bout du bout !

Première étape des manifestants en cette matinée du 12 avril 2013, la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Exaspérés par les excès de zèle de l'administration en matière environnementale, les éleveurs ont ouvertement affiché leur ras le bol quant à la course à la surenchère à laquelle semblent se livrer les services de l'État en matière environnementale.



Les rayons viande et produits laitiers de Casino ont été vidés par les éleveurs

Après l'interdiction de curage des fossés, de défrichement, et de brûlage, l'ARS, agence jusqu'à présent quasi-inconnue par les organisations professionnelles, se positionne en force sur le registre du «à qui mieux mieux » ! Sévissant sur le canton de Montsauche, cette dernière multiplie les performances ces derniers temps, ayant apostrophé trois éleveurs en deux mois à propos de l'interdiction de pâturage, de remise en herbe d'une parcelle de sapins de Noël, ou encore de l'utilisation d'un bâtiment agricole. Sur ces trois dossiers, les échanges engagés avec André Lorraine, délégué territorial, ont débouché sur une prise de rendez-vous qui permettra de réexpertiser ces dossiers complexes avec la profession. Par ailleurs, la délégation présente s'étonna, en parallèle des discussions, du manifeste paradoxe d'interprétation des missions de l'ARS dans la Nièvre. Là où cette dernière affirme travailler pour la Préfecture, la représentation de l'État en département affirme le contraire. Il faudra envisager de se mettre d'accord ….

C'est ensuite jusqu'au parvis de la préfecture de la Nièvre, que la longue farandole de tracteurs et de véhicules agricoles s'étira. Sur place, Olivier Hoareau, président de la section laitière de la FDSEA, Emmanuel Bernard, président de la section bovine et Alexandre Lorré, président des JA y déposèrent le cahier de doléances de la profession avant que le cortège ne s'ébranle à nouveau en direction de Géant Casino et de ses rayons produits laitiers et viande.



La colère des éleveurs déversée devant l'entrée de la grande surface

Répercuter la hausse des coûts de production

Sur place, changement d'ambiance. D'une relative cordialité jusqu'alors, les échanges se crispèrent quelque peu, attisés par la découverte d'une brique de lait entier «Casino» commercialisé à 1,12 € le litre, soit 4 fois le prix payé au producteur. A l'autre bout du magasin, les rayons viande étaient vidés de leur contenu et la marchandise sortie par delà les caisses par les éleveurs : du veau irlandais, du cheval canadien (même pas roumain !) et un directeur de magasin qui se contenta d'expliquer que son rôle était de distribuer la marchandise et qu'il ne pouvait pas apporter de précisions quant aux marges réalisées par son enseigne ! Ces dernières doivent néanmoins être confortables puisque permettant d'assurer les honoraires de l'huissière de justice mandatée par l'enseigne pour estimer les dommages de l'action, somme toute «gentillette», d'éleveurs assommés par les charges et par une distribution qui, quelques jours auparavant encore, n'avait pas réellement pris d'engagement quant à la répercussion à la consommation de la hausse des coûts de production des éleveurs. Le 23 juin prochain, c'est à Paris, que les éleveurs iront chercher des réponses à leurs attentes. Les clopinettes distribuées ces dernières semaines ne sont ni plus ni moins qu'un renoncement du ministre face aux enjeux se présentant pour le maintien de l'élevage. Du courage et du bon sens, c'est manifestement ce dont nos dirigeants politiques auront le plus besoin dans les semaines à venir.

S.L – FDSEA 58

Conseil d'administration de la FDSEA

Une nouvelle couche environnementale inacceptable

Le conseil d'administration de la FDSEA 58 s'est réuni le 5 avril dernier à Nevers. Il a notamment affiné sa stratégie syndicale sur trois des principaux dossiers départementaux : les dégâts de gibier, le zèle de l'ARS sur le haut Morvan et le maintien des zones défavorisées simples (ZDS).

Les administrateurs de la FDSEA étaient près d'une trentaine à s'être réunis, le 5 avril dernier à Nevers.
Dans un climat de difficultés réelles pour les filières d'élevage, confrontés à une hausse exponentielle des coûts de production, et à la veille de l'action nationale lancée par la FNSEA le 12 avril, les débats de ce conseil d'administration se sont principalement concentrés sur le dossier des dégâts de gibier, de la nouvelle couche remise par les agences de l'Etat en matière environnementale et bien évidement sur la réforme de la PAC.

Dégâts de gibier : Là où s'impose la destruction, il faut agir.

Sujet de crispation s'il en est, les dégâts de gibiers ont une nouvelle fois fait l'objet de discussions houleuses, tant l'exaspération des agriculteurs est grande sur les secteurs concernés par les dégâts. Le conseil d'administration a tenu à réaffirmer sa position en matière de gestion des populations de sanglier : Le fond du problème n'étant ni l'agrainage, ni les clôtures, ni-même les niveaux d'indemnisation, il convient d'agir pour détruire les populations présentes en excès là où elles se trouvent. Et si par moment, le manque de réactivité des chasseurs, couplé à une réglementation inadaptée pour la destruction des animaux ne laissent pas le choix aux paysans victimes des dégâts, il ne faudra pas s'étonner de voir émerger des réactions épidermiques ici et là sur le terrain. Gérer des populations de nuisibles s'avère déjà être un paradoxe. De là à les laisser proliférer … Les administrateurs ont par ailleurs exprimé leurs inquiétudes quant à l'accroissement grandissant des populations de cervidés et à la réglementation dénuée de sens s'appliquant en matière de tir de ces animaux. Sur tous ces sujets, la FDSEA souhaite renforcer les liens de travail existants avec l'administration.

L'ARS dans le viseur sur le plan environnemental

Autre sujet de tension abordé à l'occasion de ce conseil d'administration, celui de la toute nouvelle - et mal venue – pression mise par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé sur un des cantons du haut-Morvan. La Nièvre avait déjà subi les foudres d'une administration un tantinet précurseur en matière environnementale (fossés, défrichement, brûlage …). C'est désormais l'ARS qui s'y colle, interprétant les textes et relayée par les municipalités, mettant en demeure les agriculteurs. Pâturage interdit, interdiction de remise en herbe d'une parcelle de sapins de Noël en friche, retrait des animaux d'un bâtiment agricole …
Autant de sujets sur lesquels la profession est âprement mobilisée et qui feront l'objet, suite à l'action conduite le 12 avril, d'une rencontre entre les services de l'ARS et la FDSEA. A l'heure où les difficultés s'accumulent pour toutes les productions animales, les éleveurs appellent l'État à la prise de responsabilité. Toute entrave à la production, toute inaction gouvernementale face à des coûts de production qui explosent, toute surcharge pesant sur les exploitations fait courir le risque d'une végétalisation accrue dans les zones convertibles. L'élevage est en danger et il désormais temps de remettre le bon sens et le pragmatisme au goût du jour. La Nièvre a besoin de ses éleveurs de ses agriculteurs pour faire vivre ses territoires. Si la tendance ne s'inverse pas, les ronces et la friche reprendront tôt ou tard leurs droits.

Le conseil d'administration s'est enfin attardé sur la réforme de la PAC post-2013, et notamment sur le devenir des zones défavorisées. L'issue de ce dossier s'avérant désormais strictement politique, Michel Loison et Emmanuel Bernard ont présenté la stratégie mise en place en lien, d'un côté avec les services de la préfecture, de l'autre au niveau professionnel, pour faire avancer le dossier. Un groupe de pression des régions du pourtour du bassin allaitant se réunira fin avril pour amplifier la pression sur le ministre de l'Agriculture. L'enjeu de ce dossier a par ailleurs été rappelé le 12 avril à l'occasion d'une rencontre entre la FRSEA Bourgogne et Christian Paul, député de la Nièvre.

S.L – FDSEA 58

▶ A noter

Déclaration PAC 2013 – Attention, certains formulaires devront être envoyés sous format papier à la DDT

D'ici le 15 mai prochain, les agriculteurs auront à déposer auprès de l'administration leur déclaration PAC 2013. Malgré la mise en place du «*Zéro papier*» dans le département de la Nièvre depuis 2012, un certain nombre de document devront faire l'objet d'une déclaration papier, et ce avant la date du 15 mai 2013. Ce sera notamment le cas pour les nouveaux soutiens mis en place par le ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan de soutien à l'élevage (aide à l'engraissement des jeunes bovins, aide à l'élevage de vaches allaitantes, aide à la production laitière), ainsi que pour les demandes de revalorisation de DPU par la réserve départementale.

Il paraît important de repréciser que les soutiens à l'engraissement, aux vaches allaitantes et à la production de lait ne seront accessibles qu'aux «*nouveaux installés*», installés depuis moins de cinq ans et/ou aux «*récents investisseurs*» ayant bénéficié entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2012 d'un accompagnement au titre du plan bâtiment (PMBE) ou du plan de performance énergétique (PPE).

Les formulaires de demande de ces soutiens seront prochainement disponibles sur TELEPAC ou par téléchargement sur le site internet de la DDT 58.

S.L – FDSEA 58



Chez Michel Rameau, à Bouhy (58)

Une ferme du réseau Dephy ouvre ses portes au public

La semaine du 1er au 7 avril était, pour la 11ème édition, placée sous le thème du développement durable. Dans la Nièvre, la Chambre d'Agriculture s'est associée à l'événement en proposant une ouverture au public d'une des dix fermes du réseau DEPHY. L'attention a été portée sur un ensemble de parcelles conduites sur un Bassin d'Alimentation de Captage (BAC).



Les visiteurs ont pu assister à une démonstration de désherbage à la herse étrille et participer à des comptages d'adventices avant et après passage.

A Bouhy, Michel Rameau, polyculteur-éleveur, a ouvert les portes de son exploitation mercredi 03 avril au public. Au côté de l'agriculteur, Cédric Zambotto et Judith Nagopaé, conseillers de la Chambre d'Agriculture, sont venus présenter le réseau Dephy, les travaux effectués chez Michel Rameau et les premiers résultats obtenus.

Michel Rameau est concerné par la délimitation du bassin d'alimentation du captage de Bouhy, il cultive 34ha sur cette zone. C'est pourquoi, dès 2009, il souscrit à une MAET réduction d'azote et de produits phytosanitaires. *«La MAET était pour moi l'occasion de changer progressivement mes pratiques et d'introduire d'autres cultures que le colza, le blé tendre et l'orge d'hiver. Dans une certaine mesure elle me permet de sécuriser mon revenu par rapport à un risque de diminution des rendements»*. Il investit aussi dans une herse étrille cette année là, afin d'introduire le désherbage mécanique dans son système.
Aujourd'hui l'agriculteur suit une rotation de six ans (pois d'hiver/blé/colza/blé/orge d'hiver/orge de printemps) et combine différents leviers agronomiques. Faux semis en interculture, décalage de la date de semis des céréales, désherbage mécanique et introduction d'une culture de printemps sont des leviers qu'il a retenu pour la gestion du désherbage. *«L'objectif en soi du système n'est pas de se passer d'herbicide. Il est de combiner différents leviers pour avoir à gérer une pression adventice moindre et optimiser ainsi l'efficacité du traitement, même à doses réduites»* précisent les conseillers de la Chambre d'agriculture. L'agriculteur complète en expliquant que ce système demande de s'adapter au climat de l'année et aux observations des parcelles. *«Le désherbage à la herse étrille est tributaire des fenêtre climatiques. Cette année je n'ai pas pu la passer à l'automne avec la pluie. J'ai donc fait un herbicide et je ne m'interdis pas un rattrapage au printemps à dose réduite si besoin»*.

Sur les trois dernières campagnes, ce système présente en moyenne une réduction de l'IFT* herbicide de -38% par rapport à la référence régionale et une réduction de l'IFT* total d'environ -55%. Techniquement, l'agriculteur estime que ce système lui permet de mieux gérer la pression des vulpins et des ray-grass qui devenaient très problématiques. Ses rendements n'ont globalement pas changés et avec la diminution des charges, il n'a pas diminué ses marges. Pour lui , le changement de système de culture ne s'est pas traduit par une forte augmentation de la charge de travail de par l'étalement des dates de semis et aussi par la valorisation de la herse pour semer ses couverts.

COMMUNIQUÉ

* L'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) se calcule selon le rapport (Dose appliquée du produit/Dose homologuée du produit) x (Surface traitée/Surface traitable). Cet indicateur représente le niveau d'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle des exploitations. Des références régionales ont été calculées et permettent de distinguer les IFT herbicides et les IFT hors herbicides (fongicides, insecticides, régulateurs...).

Dimanche, à Saint-Loup des Bois

Concours de conduite de matériel agricole et marché du terroir

C'est ce dimanche, 21 avril, que les JA58 et l'ASAVPA de la Nièvre co-organisent un concours interdépartemental de conduite de matériel agricole, au Musée de la machine agricole à Saint-Loup des Bois. L'occasion de célébrer (enfin!) les premiers soubresauts du printemps avec un événement à la fois convivial et festif.

Le concours est ouvert à tous les salariés et apprentis agricoles (ressortissants de la MSA) désireux de montrer leur savoir-faire en matière de conduite, au cours d'épreuves où seront mises à contribution leurs compétences pratiques et théoriques. Les co-organisateurs attendent plusieurs dizaines de concurrents et ce d'autant plus que le concours est interdépartemental, c'est-à-dire ouvert à des participants des départements limitrophes. L'épreuve de conduite sera évaluée sur des critères de prévention des risques et de sécurité au travail. En lien avec la compétition, l'ASAVPA et les JA ont préparé un programme convivial et professionnel. D'une part, une exposition-vente de matériels d'occasion sera ouverte aux professionnels et aux particuliers sur une parcelle attenante au musée, d'autre part, un marché du terroir regroupera une vingtaine de producteurs locaux. Toute la journée, le Musée de la machine agricole sera également ouvert et des partenaires (Actrices nivernaises, Mots pour maux, Entrepreneurs des territoires...) présenteront leurs actions en faveur de la promotion des métiers agricoles. Enfin, précision utile: l'entrée sera libre et gratuite (sauf musée) et la restauration sera possible sur place.

E.C.



Les JA58 et l'ASAVPA de la Nièvre vous attendent nombreux, dimanche, au Musée de la machine agricole de Saint-Loup des Bois, près de Cosne-sur-Loire.

Le GDS58 propose de nouvelles formations

Assimiler la médecine de troupeau et réduire les pertes

Emboitant le pas du GDS du Puy-de-Dôme, qui travaille avec le cabinet vétérinaire M5Vet depuis 2008, le GDS58 vient de tenir deux nouvelles formations, les 10 et 11 avril, consacrées au développement en élevages bovin et ovin. Animées par un vétérinaire expert, Pierre-Emmanuel Radigue, la méthode propose une approche plus précoce et plus globale de la santé des animaux. Un *«concept global de prévention»* afin de réduire la mortalité.



Réfléchir en amont à la logique sanitaire globale du troupeau, comme par exemple l'impact des sols fourragers sur la qualité du colostrum, tel est la clé que se propose de transmettre le cabinet M5Vet.

« *Production fourragère et santé des bovins* » le 10 avril, « *santé des agneaux et gestion des brebis autour de l'agnelage* » le 11: le Groupement de défense sanitaire de la Nièvre (GDS58) vient de tenir deux nouvelles formations, qu'il avait déjà expérimentées en 2012 à Luzy et au Marault, destinées aux éleveurs et aux salariés ainsi qu'aux techniciens et aux vétérinaires. 12 stagiaires nivernais le premier jour, 13 le lendemain ont suivi les indications d'un expert vétérinaire, le Dr Pierre-Emmanuel Radigue, qui, après des études à l'école véterinaire de Lyon et une pratique de terrain durant 17 ans, s'est spécialisé dans le concept de *«médecine de troupeau»* et a co-fondé le cabinet M5Vet en 2009. Sa spécificité, une approche globale de la santé animale reposant sur l'observation et la prévention dès l'amont du vêlage ou de l'agnelage, se veut «pratico-pratique», ne s'interdisant rien, ni des vaccins ni des antiparasitaires ou anti-inflammatoires éventuels, mais cherchant à développer la logique globale vertueuse de la santé des troupeaux. De l'intérêt des mélanges fourragers à l'amélioration des pratiques, de l'autonomie en protéines à la qualité du colostrum, de l'analyse des sols à l'optimisation de la dose de sel...

Améliorer sa technicité

Se partageant entre une activité d'audits et des formations, le cabinet M5VET propose aux éleveurs ainsi qu'aux différents intervenants techniques de l'élevage d'améliorer leur technicité. Et çà marche. Depuis 2009 que le GDS du Puy-de-Dôme propose des formations par son biais, 1450 stagiaires se sont formés à *«la médecine de troupeau»* au cours de 86 formations (dans un catalogue qui compte une vingtaine de thématiques) et 5MV et intervient désormais aussi auprès des GDS d'une dizaine de départements. Boîteries, mammites et santé des bovins, des ovins et des chèvres n'ont plus de secret pour les professionnels qui ont suivi, avec les experts, la méthode des 5M: *«mesurer les performances, montrer les dysfonctionnements, mettre en place des recommandations, maîtriser les procédures, mesurer les effets»*. Le Dr Radigue n'assure aucune activité de soin ou de médecine individuelle. A ce titre, il s'interdit toute vente de médicament ou de produit nutritionnel, ce qui lui confère une indépendance recherchée auprès de ses stagiaires. Le cabinet peut, dans le cadre d'audits, mais de façon exceptionnelle, établir un ultime rapport d'analyse, chez l'exploitant, quand tous les niveaux d'analyses ont été épuisés devant un problème donné. Le but premier reste de former les éleveurs et les intervenants afin qu'ils puissent eux-mêmes identifier *«en amont»* les sources de difficultés sanitaires pour leurs troupeaux. *«C'est du développement, de l'appui technique. Les éleveurs de la Nièvre ne sont pas moins compétents que ceux du Puy-de-Dôme pour se perfectionner. Ils ont de plus en plus besoin de technicité parce que les troupeaux évoluent en tailles et en performances et qu'ils peuvent de moins en moins se permettre de pertes»* explique Rodolphe Morizot, le technicien du GDS58.

Marges de progrès

Le point de départ de la réflexion du Groupement nivernais, en 2012, a été *«cette marge de progrès»* à rechercher. *«L'éleveur est parfois dans une impasse quand il se plonge dans son quotidien. Or, l'équilibre du troupeau tient parfois à très peu: il ne faut rien écarter »* insiste-t-il. *« Les structures sont telles que les éleveurs ne peuvent plus se permettre de soigner tous les veaux en hiver. Ils n'ont plus le temps ni les moyens de financer des traitements pour des veaux malades. Il faut que tout le monde joue le jeu, vétérinaires et salariés inclus, pour faire baisser la mortalité, la morbidité, et de trouver plus de tranquillité»*. Sur le plan de la charge de travail comme sur celui de l'impact économique, le GDS58 en est convaincu: *«le plus gros levier, c'est de réduire la mortalité»*. Elle est en moyenne de 8,5% à 9% en bovins et de 13,8% en agneaux. *« Inacceptable »*! La faire baisser à 5% serait déjà un indéniable atout. M5Vet, avec le GDS58, peut donc y aider par son expertise et sa transmission de technicité. Une nouvelle série de formations est prévue dans la Nièvre à l'automne 2013.

Emmanuel Coulombeix

Concours du Conseil Supérieur du Notariat

«Installation en agriculture, quel choix ?»

S'installer en agriculture ne s'improvise pas. De nombreux choix doivent être effectués judicieusement pour assurer une réussite du projet, notamment celui du statut juridique de l'exploitation. C'est sur ce thème que les étudiants de BTS Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation (ACSE) du lycée de Challuy ont réfléchi durant l'automne 2012, avec à la clé, une deuxième place au concours du Conseil supérieur du Notariat. Entreprise individuelle ou sociétaire, deux solutions à envisager dans le cadre du concours. Avant de comprendre les critères de choix, les étudiants ont réalisé un comparatif des différentes structures existantes. Ils ont ensuite rencontré Nicole Gabalda (point info installation 58) et Leslie Derouet (CFPPA) qui leur ont présenté le parcours à l'installation et la place de la réflexion du statut dans celui-ci. Enfin, cinq jeunes agriculteurs ont été rencontrés afin



de connaître différents parcours ainsi que leurs motivations à l'installation et au statut choisi.
Cette expérience leur a permis d'être sensibilisés à l'importance des choix à effectuer lors de la reprise d'une exploitation. Ainsi, 88 % des étudiants souhaitent s'installer en agriculture à court ou moyen terme. Parmi eux, 93% privilégieraient un statut sociétaire. Autant de points justifiant la participation à ce concours. Le travail effectué a été récompensé par une deuxième place. Un pot de l'amitié a ainsi été organisé suite à la rencontre avec Maître Clerget afin de remercier les étudiants et les professionnels ayant permis la constitution du dossier.

Réglementation PAC La FDSEA et JA 58 organisent une formation *«Conditionnalité 2013»* le 29 avril

Comme chaque année, la réglementation PAC relative à la conditionnalité des aides a fait l'objet de nombreuses évolutions dont les exploitants agricoles devront tenir compte au quotidien. De même, et face à la recrudescence des anomalies constatées à l'occasion des contrôles 2012 par l'administration, la pression de contrôle sur les exploitations Nivernaises, notamment en matière d'identification et de traçabilité animale s'accentue. De nombreux élevages ont d'ores et déjà été contrôlés et il convient de rappeler aux exploitants leurs devoirs mais également leurs droits en matière de réglementation.
A ce titre, la FDSEA, en partenariat avec JA 58, organisent une formation «conditionnalité 2013», le 29 avril prochain à Nevers. A l'aide de l'autodiagnostic FNSEA, l'intégralité des domaines de contrôle de l'administration (BCAE, Paquet hygiène végétal et animal, bien être animal et environnement) seront abordés, permettant à chaque participant de situer son exploitation à l'égard de la réglementation. De même, et après avoir fait le point sur les vois de recours dont disposent les agriculteurs, un outil d'autocontrôle sera remis aux participants, leur permettant de se situer au quotidien quant à la réglementation applicable pour leurs types de production.
Pour vous inscrire à cette formation, merci de prendre contact avec le secrétariat de la FDSEA au 03.86.93.40.92 ou par mail : fdsea58@wanadoo.fr.

FDSEA 58

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

Tuberculose bovine

Un cheptel de l'Yonne touché par la maladie

L'éleveur dont le cheptel a été touché par la maladie pourra bénéficier du dispositif mis en place depuis 2010, autorisant un abattage sélectif et non plus total de ses animaux.

Alors que le département était indemne de tuberculose bovine depuis 2009, année des deux derniers abattages totaux de cheptels bovins infectés, un cheptel vient d'être reconnu infecté dans une commune de l'avallonnais déjà touchée par l'épidémie de 2009, mais chez un éleveur différent.

A l'approche de la campagne de prophylaxie 2012/2013, le choix avait été fait il y a deux ans, de réduire sensiblement dans l'Yonne la zone de surveillance de la tuberculose, en la ramenant de 72 à 24 communes. Une zone qui concerne 80 éleveurs pour environ 7000 bovins. Au terme de la campagne précédente, aucun nouveau foyer n'avait été détecté dans le département, alors que plus de 21 000 Intradermo-Tuberculination Comparative (IDC) ont été réalisées sur l'ensemble des bovins de plus de 12 mois, avec comme résultat : 98 cas douteux, 35 cheptels placés sous arrêté préfectoral de surveillance et 28 bovins ayant fait l'objet d'abattage sélectif.

Plus d'abattage total mais un abattage sélectif

L'animal déclaré infecté est une vache de 3 ans, faisant partie d'un cheptel de 90 animaux tous âges confondus dont certains de plus de 12 mois ayant fait l'objet du dépistage systématique. C'est une prophylaxie réalisée en février dernier, qui,a mis en évidence un animal présentant une réaction douteuse occasionnant un abattage diagnostique. Une première observation macroscopique des ganglions de l'animal à l'abattoir, a été suivie d'une analyse PCR en laboratoire. Analyse confirmée par l'ANSES (Agence Nationale Sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail), organisme de référence. Confirmation en a été faite à l'éleveur le 21 mars dernier, un arrêté préfectoral de déclaration d'infection étant pris dans le même temps.

L'origine de l'infection n'est pas encore déterminée et Frédéric Piron, directeur départemental adjoint de la DCSPP se veut prudent : *«on est sur des spéculations, l'idée n'étant pas d'incriminer par principe la Côte d'Or. Mais cet éleveur a tout de même des liens épidémiologiques avec deux anciens foyers de ce département, dans la mesure où, d'une part, il a acheté un taureau reproducteur en Côte d'Or, dans ce qui s'est avéré être un foyer infecté et que par ailleurs, il a comme voisin de pâture, un éleveur de ce département, lui aussi infecté. Pour autant, on ne peut en tirer de conclusions trop hâtives et définitives»*.

Pour l'heure, l'éleveur concerné pourra disposer du système d'expérimentation mis en place dans les départements de Côte d'Or et de Dordogne depuis 2010. Plus d'abattage total réalisé, dès lors qu'un certian protocole est respecté, mais un abattage sélectif et partiel, appelé aussi «diagnostique». Une douzaine d'animaux vont être abattus, parmi lesquels ceux en contact étroit avec la vache porteuse du foyer infectieux, qui seront soumis à des analyses complémentaires. Après deux dépistages d'assainissement, le reste du cheptel pourra être mis à l'herbe, sous réserve de l'installation d'une double clôture autour de la pâture.

Risques de contamination par la faune sauvage

Grâce au programme «Sylvatub» mis en place depuis 2010 et avec l'aide précieuse de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, un dépistage actif de la tuberculose sur les gibiers tués a été réalisé. En 2012, 106 sangliers, 20 cerfs et 68 blaireaux ont ainsi fait l'objet d'analyses. Reste à déterminer le lien pouvant exister entre les bovins et la faune sauvage. Là aussi, Frédéric Piron se veut prudent dans sa réponse : *«ce qu'on peut dire sans trop se tromper, c'est qu'à l'origine, la maladie était chez les bovins et il est probable que du fait des nouvelles pratiques d'élevage, avec les bâtiments ouverts, les blaireaux viennent manger dans les râteliers. A la faveur de cette proximité, on peut craindre que les bovins puissent se recontaminer, ce qui expliquerait un phénomène de résurgence, comme en Côte d'Or, où sur la vingtaine de foyers plus de la moitié sont des recontaminations d'anciens foyers. C'est terrible, car cela démoralise les éleveurs !»*

DOMINIQUE BERNERD

Premier foyer de tuberculose bovine détecté dans l'Yonne depuis 2009

Dansle cadre de la campagne de prophylaxie 2012-2013 dans les cheptels bovins de l'Yonne, un cheptel a été reconnu infecté de tuberculose le 21 mars 2013.
Il s'agit d'un cheptel bovins allaitants d'environ 90 animaux situé dans la zone de surveillance renforcée vis à vis de la tuberculose.
Dans cette zone limitrophe de la Côte d'Or, composée de 24 communes situées entre Ancy Le Libre au nord et Guillon au sud, les 70 cheptels présents sont soumis à un dépistage annuel sur tous les animaux de plus de 12 mois par tests cutanés comparatifs.
La mise en évidence de l'ADN de l'agent de la tuberculose dans un prélèvement réalisé sur un ganglion d'un bovin du cheptel concerné qui avait été abattu pour avoir réagi au test cutané a permis de révéler l'infection.
Cette infection est probablement liée à la présence de cheptels ayant été infectés en Côte d'Or (introduction d'un taureau reproducteur issu d'un ancien foyer de tuberculose ou pâture jouxtant un ancien foyer de tuberculose). Les deux derniers foyers dans l'Yonne dataient de 2009 dont l'un détecté dans la même commune que ce nouveau foyer. A noter qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur en raison notamment de l'inspection systématique des carcasses et des abats à l'abattoir par des agents des services vétérinaires.

COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE DE L'YONNE



Auxerrexpo

Bien s'orienter grâce à Infory

A l'heure où l'actualité récente montre que le chômage continue à progresser dans le pays, il est plus que jamais important de ne pas se tromper dans son orientation profes sionnelle. C'est dans ce but qu'a été créé en 1995 le salon Infory, forum de présentation des formations technologiques et professionnelles accessibles dans notre département, que ce soit par le biais de la formation initiale ou en alternance. Organisé par le Conseil général de l'Yonne, l'Inspection Académique et la Chambre Economique, il est principalement ouvert aux élèves des classes de 3ème des collèges du département, ainsi qu'aux élèves de cycle long recherchant une orientation vers une voie professionnelle.

La 20ème édition s'est déroulée du 4 au 6 avril dernier, à Auxerrexpo, regroupant plus d'une soixantaine de stands répartis en 11 pôles professionnels. Activités équestres, métiers de la forêt, élevage canin, métiers du vin, aménagement paysager, agronomie autant de filières présentées sur le pôle agricole qui, comme chaque année, a connu le succès auprès du public. Les chiffres en témoignent : une enquête réalisée l'an passé auprès des visiteurs classant l'agriculture parmi les trois pôles les plus remarquables de la manifestation.

Parmi les organismes représentés, le Centre de Formation de Champignelles, qui cette année encore a assuré l'installation de l'espace paysager réalisé pour l'occasion. Louis Ruellan est formateur au sein de l'établissement et souhaite valoriser l'apprentissage auprès des jeunes de 3e, public initial de la manifestation : *«aujourd'hui, 10 % de la population se retrouve sans aucun diplôme, pas adaptée au système éducatif qui a tout misé sur l'intellect, sans valoriser assez le manuel et l'apprentissage peut leur permettre de trouver une place»*. L'analyse de la tranche d'âge des 18/25 ans le montre bien : sans diplôme, un jeune prend le risque dans plus de 40 % des cas, de ne pas trouver d'emploi.



L'espace paysager du pôle agricole a été réalisé par les élèves du CFA de Champignelles

Action syndicale

Rencontres avec les représentants de l'État et les parlementaires

Plusieurs délégations d'agriculteurs ont rencontré les représentant des Pouvoirs Publics ainsi que plusieurs parlementaires, à Auxerre, Sens et Avallon, afin de leur remettre leur cahier de doléances et les informer de leurs attentes.

Menacé par la perte de compétitivité des filières, par des revenus très volatils et de faible niveau, ainsi que par une mise en cause permanente de la part de certaines associations sur des préoccupations sociétales, les agriculteurs icaunais se sont mobilisés ce vendredi, à l'image du national, pour faire entendre la détresse des éleveurs du département. Avec un mot d'ordre à l'attention des représentants des Pouvoirs publics et des élus rencontrés : *«trêve de bavardage ! Agissez ! Bougez ! Défendez !»*

A Auxerre, deux délégations se sont ainsi partagées entre la Directrice de Cabinet du Préfet, Madame Burel et le député de la 1ère circonscription, Guillaume Larrivé. Même scénario à Sens où certains ont été reçus par le Secrétaire général de la sous-préfecture, Bertrand Ducros, pendant que d'autres rencontraient la députée Marie-Louise Fort.

Président régional FDSEA de l'Avallonnais, Daniel Biais s'est dit particulièrement satisfait de la composition de la délégation reçue à la fois par le député de la circonscription, Jean-Yves Caullet et le Secrétaire général de la sous-préfecture: *«toutes les filières étaient représentées, porcs, volailles, moutons, bovins allaitants, vaches laitières , et chacun a eu l'opportunité de s'exprimer sur sa production en faisant part de la parole du terrain»*. Éleveur allaitant dans le canton de Vézelay, Jean-Pierre Clériot faisait partie de la délégation mais reste toutefois lucide sur les retombées à attendre de ce type de rencontres : *«je n'en attends pas de miracle ! La situation est telle aujourd'hui, que ce n'est pas forcément au niveau français que les choses se règleront. Toutes les décisions agricoles, il faut le reconnaître, c'est à Bruxelles que ça se passe Il est vrai qu'aujourd'hui, notre député* (ndlr: Jean-Yves Caullet, élu PS), *est «du bon côté de la barque» et c'est par lui qu'on peut essayer de faire passer des éléments à transmettre au ministre Le Foll»*.

▶ Zoom sur…

Des propositions de loi à l'étude

Parmi les parlementaires rencontrés par les délégations d'agriculteurs, le député de la 1ère circonscription, Guillaume Larrivé, qui s'est dit prêt à préparer plusieurs propositions de lois pour relayer les attentes du monde agricole auprès du Parlement et du ministre de l'Agriculture. Joint par téléphone, il a apporté les précisions suivantes :

« J'ai retenu plusieurs idées qui demandent bien sur un travail technique de réflexion…

Le problème de l'étiquetage d'origine de la viande, qui a été soulevé lors de ma rencontre avec les éleveurs et qui devra faire l'objet d'une modification législative…

Egalement le problème des ventes à perte. Il est inacceptable que les agriculteurs, les éleveurs, les producteurs de lait soient parfois conduits à vendre à perte…

Il est par ailleurs impératif que dans les contrats prévus par la Loi de Modernisation de l'Economie, conclus entre producteurs, transformateurs et grande distribution, des clauses de renégociation soient créées, intégrant l'évolution des coûts de production…

Quatrième mesure que j'aimerais voir naître, c'est l'idée d'un recours accéléré devant les juridictions administratives en cas de projet d'intérêt économique local. En un mot, lorsque par exemple, un particulier ou une association, conteste un projet d'installation de poulailler ou de bâtiment d'élevage ou toute chose ayant un intérêt économique majeur pour l'exploitant, il faudrait que le Préfet ait le pouvoir de demander au tribunal administratif saisi du recours, de se prononcer dans un délai très court, de l'ordre de 3 mois. Cela ne dessaisirait pas le juge mais en accélèrerait les procédures…

Et enfin, pour tout ce qui concerne l'écotaxe poids lourds, il faudrait créer une exception agricole et exonérer tous les métiers liés à l'agriculture…

C'est du travail de longue haleine, mais je pense qu'il faut avant tout un travail technique sérieux et de fonds, face au sentiment de très vive inquiétude que j'ai ressenti de la part des personnes que j'ai rencontrées, voire de révolte, face à la sur réglementation. Pour moi, c'est très clair. »



La délégation auxerroise en attente d'être reçue en préfecture par la Directrice du Cabinet du Préfet.

Maintenir la pression d'ici le 23 juin

Dans le cadre de l'action nationale, la FDSEA de l'Yonne avait opté pour une rencontre en tête à tête avec les représentants de l'État et les parlementaires. Retenus au Sénat, les deux sénateurs de l'Yonne, Henri de Raincourt et Pierre Bordier ont demandé qu'un dossier leur soit transmis.

L'élevage, c'est maintenant !

Depuis 6 mois, notre réseau se mobilise, interpelle, revendique pour faire entendre la détresse des éleveurs, tous secteurs de productions confondus.
Alors que les charges d'alimentation et d'approvisionnement augmentent, nos acheteurs restent sourds à les répercuter.
Et chacun de se renvoyer la balle : les transformateurs se plaignent de la rigidité des distributeurs, les GMS mettent en avant la préservation du pouvoir d'achat du consommateur.
Et pendant ce temps, les éleveurs souffrent. Certains lâchent prise.
Et pendant ce temps, notre ministre nous rabâche qu'il faut «produire autrement».

Mais ce dont nous avons besoin urgemment, c'est ***«VENDRE AUTREMENT !»****.*

Ce qui manque aux éleveurs, c'est la capacité à répercuter les charges dans leurs prix.
Nous avons mis en place des outils reconnus par tous les acteurs des filières : observatoire des prix et des marges, accord du 3 mai 2011. Les voyants sont au rouge mais personne ne bouge !

Plusieurs échéances majeures sont devant nous :
- Réforme des lois LME et LMA sur les relations entre fournisseurs et grandes distributions. Un projet de loi est annoncé pour juin.
- Réforme de la PAC, laquelle doit se décider d'ici juin également.
- Les contraintes environnementales : extension des zones vulnérables, directive nitrates, ajustement des normes Corpen, toutes sont des charges supplémentaires alors que les revenus des éleveurs stagnent à un niveau bas depuis de nombreuses années.

Alors trêve de bavardages, des actes !

FDSEA DE L'YONNE

Interview Francis Letellier, président de la FDSEA

■ Satisfait de votre rencontre en préfecture à Auxerre, avec la Directrice de Cabinet du préfet ?

Francis letellier *«Elle a écouté la liste de nos doléances et nous a informé notamment sur le fait que la filière lait serait exonérée de la taxe transport. De notre côté, nous avons réaffirmé qu'en la matière, cela ne servait à rien de l'enlever pour un seul secteur, alors que l'ensemble de la ruralité est impacté par cette taxe et qu'il était logique de l'enlever sur tout ce qui était matières agricoles ou engrais.*
On a beaucoup insisté également sur toutes les contraintes environnementales liées aujourd'hui à la production, rappelant qu'il fallait rapidement enclencher une simplification de la législation française, souhaitée par les politiques depuis longtemps, mais jamais mise en pratique ! On a réaffirmé aussi qu'il était hors de question que sur les zones BAC, le préfet prenne des mesures d'autorité, que ce serait très mal perçu par les agriculteurs et qu'il était préférable d'aller à leur rencontre pour faire changer les pratiques »

■ Qu'attendiez-vous de ces différentes rencontres ?

«On attendait simplement qu'ils écoutent la parole du terrain ! A travers la diversité que l'on a dans les départements, de qualité de sol, de climats, de personnes, de types de production , on a voulu leur dire que tout ne peut se décider à Paris ou à Dijon, comme pour la directive nitrates. C'est une aberration totale ! On n'acceptera pas et on va aller au clash !»

■ D'autres actions d'ici la journée d'action nationale du 23 juin ?

«On va maintenir la pression auprès de la grande distribution pour qu'elle répercute au consommateur les quelques centimes demandés sur les produits agricoles, qui permettraient aux producteurs de faire face à la hausse de leurs charges. 2 à 3 centimes de plus sur 1 litre de lait, c'est 20 ou 30 € de plus aux 1000 litres pour l'éleveur !
Cela peut vraiment ramener un équilibre sur les exploitations par rapport aux coûts de production…»

JCB AGRI
PAGOT CAPUT
TÉLESCOPIC - CHARGEUSE

FASTRAC - VALET DE FERME
Votre interlocuteur: Florian Vacheret
Port. 06 74 71 54 21

Apiculture

L'intérêt mutuel des couverts mellifères

Lors de la visite printanière organisée par la coopérative Cerepy sur sa plateforme d'essais de Précy-sur-Vrin, Christine Busson, apicultrice professionnelle, est venue rappeler aux agriculteurs présents l'intérêt commun à voir se multiplier les couverts mellifères

La France compte 75 000 apiculteurs, dont seulement 1600 professionnels, réalisant à eux seuls, 63 % du total de miel produit sur l'hexagone. Parmi eux, Christine Busson, apicultrice à Fouchères, dans le Sénonais, qui possède 250 ruches et milite depuis toujours pour un dialogue renforcé entre la profession et les agriculteurs.

Alors que la production française de miel a baissé depuis 2004 de près de 30 %, la FDSEA de l'Yonne a initié il y a 6 ans une démarche d'implantation de couverts mellifères sur l'ensemble du territoire départemental. L'intérêt est double, comme l'a rappelé Christine Busson aux adhérents de Cerepy venus participer à la traditionnelle visite d'essais printanière organisée par la coopérative. Elle-même impliquée financièrement dans la démarche depuis un an, par une aide apportée à ses adhérents qui souhaiteraient s'engager dans le processus Les abeilles sont fragilisées, dès lors que les sources en nectar et en pollen se raréfient, d'où l'importance de jachères florales complémentaires, pour accroître leur production de miel et maintenir les colonies. Installer des ruches à proximité de parcelles mellifères a aussi un intérêt certain pour l'agriculteur, comme l'a rappelé Marc Alavoine, de la société Syngenta : *«des tests ont été réalisés au moment de la floraison du colza, sur une parcelle dont une partie avait été occultée par des filets empêchant la venue d'abeilles. La valeur ajoutée des pollinisateurs sur les rendements et la qualité des produits récoltés est manifeste : 140 siliques par plante pour la partie sans abeilles contre 180 pour la partie avec. Même chose en ce qui concerne le rendement, qui passe de 40,8 q/ha à 56,7 q/ha, la qualité de l'huile récoltée étant également accrue».*

La complémentarité de l'abeille domestique et des pollinisateurs sauvages a aussi un effet sur la production de semences, l'efficacité constatée de la première étant multipliée par cinq, du fait d'un effet de compétition et d'une activité dynamisée faisant explorer par les abeilles toutes les plantes, mâles comme femelles.

Inciter au dialogue entre apiculteurs et agriculteurs et contribuer à une prise de conscience partagée ne sont pas de moindre intérêt, comme l'a souligné Christine Busson : *«se rencontrer, échanger, créer des liens, ne pourra qu'améliorer les choses… ce n'est pas en disant que nous sommes les meilleurs d'un côté et qu'en face ils sont nuls, que l'on va avancer…»*

DOMINIQUE BERNERD



Christine Busson, apicultrice à Fouchères, dans le Sénonais, exploite 250 ruches

Reconnaissance du caractère de calamités agricoles pour les pertes de récolte de miel

Devant l'ampleur et l'intensité des aléas climatiques exceptionnels du printemps et du début de l'été 2012, le Gouvernement a lancé la procédure des « calamités agricoles ».
L'arrêté ministériel du 29 mars 2013 a reconnu comme sinistrée la production suivante :
Pertes de récolte sur miel dues au gel du 17 avril 2012 et pluies excessives d'avril à mi-juillet 2012, sur l'ensemble du département.
Les producteurs concernés peuvent demander à bénéficier d'une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture. Pour bénéficier de cette aide, ils devront justifier :
d'une police d'assurance avec paiement de la contribution additionnelle ;
d'une perte d'un montant d'au moins mille euros ;
d'une perte de la culture sinistrée supérieure ou égale à 30 % ;
d'une perte totale supérieure ou égale à 13 % du produit brut global théorique de l'exploitation (toutes productions confondues).
Pour entrer dans la procédure, les producteurs disposent d'un délai de 30 jours pour adresser leur demande d'indemnisation à la direction départementale des territoires, soit au plus tard le 10 mai 2013. Les formulaires sont consultables en mairie et téléchargeables sur le site internet des services de l'état à l'adresse :
http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Agro-environnement/Calamites-agricoles
Contact à la DDT :
tél. : 03 86 48 41 21 - mel. : ddt-sea@yonne.gouv.fr

Emploi

Des stagiaires venus d'horizons multiples

Attirer les demandeurs d'emploi vers les métiers de l'agriculture ou la viticulture… C'est dans ce but qu'a été créé le dispositif ADEMA. Une nouvelle session vient de se terminer, avec des stagiaires venus de tous horizons

«Je vois pourquoi tu perds du temps, tu fais feuille par feuille ! Tu prends tout d'un coup et on en parle plus ! Et en plus, esthétiquement, le poireau est plus beau quand les feuilles sont toutes coupées au même niveau…». La remarque amicale de Frédéric Lamour ne fait pas perdre le sourire et la bonne humeur de Christine. En stage ADEMA chez ce maraîcher bio de Puisaye, après un parcours plutôt atypique, pour avoir passé 12 ans de sa vie au Quebec. Outre une double nationalité, elle en a rapporté un accent sympathique qui ne dépareille pas avec la convivialité du maître des lieux. De retour en France après avoir exercé plusieurs métiers au Canada dans la communication, le management, la vente, elle souhaite aujourd'hui se reconvertir dans un métier plus en rapport avec la nature et plus en adéquation avec sa personnalité. Le froid ? Elle connaît ! *«C'est bien d'effectuer son stage à cette période de l'année. Travailler dehors au froid donne tout de suite une bonne perception de la réalité du métier…»* A ses côtés, Claire, elle aussi stagiaire adémiste et ancienne journaliste, aujourd'hui en reconversion professionnelle après la perte de son emploi et conquise par ses premiers pas en maraîchage : *«je ne connaissais rien au métier et suis venue sans à priori. Biner les salades et les choux, pailler les framboisiers, arracher les carottes, préparer les marchés…, c'est sur qu'au début j'étais trop courbée et eu vite mal au dos, mais ça y est, j'ai trouvé la bonne position, le dos plat !»*

Parmi les autres participants à cette session, Didier, guide sur le chantier de Guédelon l'été, à la recherche d'une double activité le reste du temps. Il effectue son stage chez un éleveur laitier, avec l'espoir de devenir ouvrier polyvalent. Son souhait : *«poursuivre par une formation complémentaire et intégrer le service remplacement».*

Effet sociétal lié à la crise économique et ses conséquences sur le marché de l'emploi, les stagiaires adémistes ont aujourd'hui un niveau de diplômes et un bagage bien supérieurs à ce qu'ils étaient au lancement du dispositif. Tous n'iront peut-être pas au bout de leur démarche de reconversion, mais la formation permet à minima de découvrir la réalité des métiers de l'agriculture, sous toutes ses formes. Ce qui n'est pas le moindre de ses atouts, face aux idées fausses que peut en avoir parfois la société…

DOMINIQUE BERNERD



En plein travail d'épluchage des poireaux ! De gauche à droite : Frédéric Lamour, Christine et Claire

Vous restez les premiers recruteurs…

Vous cherchez un salarié en élevage, en Grandes Cultures, en viticulture, une personne pour vous assister dans vos cultures maraîchères ou horticoles…, nous sommes à votre disposition pour organiser le prochain stage ADEMA. Cependant n'oubliez pas que vous restez les premiers recruteurs. Une personne frappe à votre porte en quête d'informations sur votre métier, sur les opportunités qu'offre aujourd'hui l'agriculture en matière de formation et d'emploi : et si c'était le candidat idéal pour le dispositif ADEMA… ?

A vocation sociale et professionnelle, il a pour objectif d'attirer les demandeurs d'emploi vers les métiers de l'agriculture ou la viticulture et a été créé en partenariat avec l'Etat et Pôle Emploi et financé par le FAFSEA, organisme financeur de la formation professionnelle des salariés des métiers de l'agriculture et activités connexes. Ce stage de découverte a des atouts multiples :

- 154 h de formation/immersion professionnelles
- Un accompagnement par un formateur pendant le dispositif
- Une ouverture concrète sur une diversité de métiers agricoles
- La découverte des filières/secteurs qui embauchent sur le territoire icaunais
- Un bilan personnalisé avec un formateur référent, des pré requis sociaux et professionnels
- La construction d'un parcours professionnel personnalisé vers un emploi
- La possibilité d'accéder à une formation technique complémentaire afin de poursuivre une intégration dans le milieu agricole

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à joindre votre référent de l'AREFA * Bourgogne dans l'Yonne :
France Lahutte, animatrice FDSEA de l'Yonne - Tél 03 86 49 48 16
france.lahutte@fdsea89.fr ou consultez le site : www.fafsea.com/adema/
* Association Régionale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

BATMETAL
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



MALDANT Pierre-Emile
Tel. 06 82 74 61 78
E-mail: contactbatmetal@aol.com
20, Avenue du Puits d'Argent
21310 BELLENEUVE

Phytosanitaires

Prestations de service : ce qui change…

Dans le cadre du Grenelle II, le plan Ecophyto 2018 prévoit la réduction de l'usage des pesticides en France. Pour atteindre cet objectif, de nouvelles exigences réglementaires sont entrées en vigueur. Elles précisent que les entreprises facturant un produit ou un service lié aux produits phytopharmaceutiques doivent obtenir un agrément officiel autorisant leur activité. L'obtention de la certification suite à la réussite d'un audit spécifique est nécessaire à la délivrance de l'agrément.



Crédit Photo Richard Wylleman (Chambre agriculture de l'Yonne)

Exemples de pulvérisateurs traînés

Depuis le mois de janvier 2012 et en application de la loi Grenelle 2, le décret du 18 octobre 2011 a entraîné une réforme des conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, le conseil à l'utilisation et l'application des produits.
Cette réforme implique que les entreprises doivent être certifiées avant d'obtenir l'agrément. Elle touche non seulement les conseillers et les distributeurs, mais également les applicateurs prestataires et les agriculteurs qui épandent chez leurs voisins.

Par contre, le semis de semences traitées ou enrobées n'est pas une activité soumise à agrément.
Pour obtenir cet agrément, il est nécessaire de remplir trois conditions:
- Avoir une assurance responsabilité civile
- Signer un contrat avec un organisme certificateur: celui-ci fixe les conditions d'audit, le tarif et la durée de celui-ci.
- Faire certifier son entreprise par un organisme certificateur agréé par le ministère de l'Agriculture
Pour pouvoir certifier son entreprise, il est nécessaire de respecter un référentiel d'organisation générale et le référentiel spécifique des applicateurs en prestation de service. Ce référentiel exige entre autre que le chef d'entreprise et que le ou les salariés qui réalisent les traitements obtiennent leur certificat individuel. Afin de déterminer si votre entreprise répond au référentiel, vous avez la possibilité de réaliser votre autodiagnostic sur le site www.certificationphytosanitaire.fr.

Une réforme qui s'applique en deux temps

Une fois cette étape passée, le chef d'entreprise doit réaliser une demande de certification auprès d'un organisme certificateur agréé qui réalisera un audit. Il s'agit principalement d'entretien avec le chef d'entreprise et les salariés et d'un audit documentaire. Une visite sur site peut éventuellement être réalisée. Si un écart est détecté, l'entreprise a un mois pour se remettre en conformité.
L'agrément est renouvelé une première fois au bout de trois ans avec un audit de suivi. Il est ensuite renouvelé tous les six ans avec des visites de suivi tous les deux ans. Le coût de cette certification est à la charge de l'entreprise.
Les délais sont très courts. Au niveau du calendrier, cette réforme va s'appliquer en deux temps. Depuis le 1er octobre 2012, les entreprises doivent avoir signé un contrat avec un organisme certificateur, avoir une assurance responsabilité civile et avoir formé au moins un dizième des personnes liées à l'activité au certificat individuel. L'entreprise doit également vérifier que ses statuts sont bien en accord avec son activité de prestation de services (voir encadré). A partir du 1er octobre 2013, les entreprises devront avoir obtenu leur certification d'entreprise et avoir 100% de certificats individuels.



Sandrine Vatinelle, animatrice productions végétales FDSEA

L'entraide : quelques rappels

En agriculture, l'entraide reste une forme de coopération entre agriculteurs. Elle est caractérisée par des échanges de services en travail (participation aux labours, à la récolte, à la traite…) ou en moyens (mise à disposition de matériel). Elle peut être temporaire, occasionnelle ou régulière. Elle suppose un échange et une réciprocité même s'il n'y a pas équivalence en valeur entre les différents services rendus. L'entraide reste gratuite même si le bénéficiaire peut rembourser au prestataire tout ou partie des frais engagés par celui-ci. Cependant, il est nécessaire d'être vigilant. Pour ne pas remettre en cause le principe d'entraide et de gratuité, les remises d'argent ou la créance devra rester «*minoritaire*» et la prestation reçue en retour devra demeurer prépondérante.
L'épandage de produits phytosanitaires n'est pas exclu de l'entraide mais il est nécessaire de respecter strictement les principes de réciprocité et de gratuité. Dans ce cadre, l'exploitant ou la société n'aura pas à respecter les exigences liées à la réglementation pour la réalisation de prestation au service de tiers.
Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la FDSEA : www.fdsea89.fr ou appeler au 03 86 49 48 10.

▶ Zoom sur…

Sociétés civiles agricoles et agrément certiphyto…

Les sociétés civiles agricoles (Gaec, Earl, Scea) peuvent elles être certifiées pour des prestations d'épandage au bénéfice de tiers ?

La question se pose au regard de l'arrêté du 25 novembre 2011 relatif au référentiel de certification. Cet arrêté prévoit en annexe que l'entreprise ne peut solliciter une certification que *«pour des activités compatibles avec celles indiquées dans les statuts»*.
Le principe est que les sociétés civiles ne peuvent exercer qu'une activité civile. L'accomplissement d'actes de commerce ne fait pas toujours perdre à la société sa nature civile si les actes de commerce sont accessoires à l'activité civile principale et ont pour but de la favoriser.

S'agissant des Gaec et des Earl qui ont une activité civile limitée à l'exercice d'activités agricoles, il apparait délicat de considérer qu'elles peuvent réaliser des prestations de service comme l'épandage. Une circulaire du 27 avril 2011 expose ainsi que les Gaec qui réaliseraient des prestations de services, telles que la réalisation de travaux agricoles, s'exposeraient au retrait de leur agrément pour dépassement de l'objet légal.

S'agissant des Scea, on peut s'interroger sur le caractère utile des prestations pour la réalisation de l'activité agricole.
Les services régionaux de l'alimentation (SRAL) considèrent en conséquence que les Gaec, les Earl et les Scea/Scev devront, à compter du 1er octobre 2013, régulariser leur situation avant la visite du certificateur. Les Gaec, Earl, Scea devront pour ce faire réfléchir au devenir de cette activité d'épandage pour les tiers ; l'abandonner ou la continuer. Dans ce dernier cas, quelle structure mettre en place et quelles conséquences (transfert de matériel, transfert de main d'œuvre, assurances, quelle fiscalité… ?). S'ils poursuivent leur activité d'épandage au cours de cette réflexion, ces sociétés devront pouvoir présenter par ailleurs un devis d'un organisme certificateur.

Nathalie Vallière, juriste droit des sociétés FDSEA 89

Productions fourragères et autonomie alimentaire

Mécafourrages c'est en mai, en Bourgogne !

Porté par le réseau Cuma, Mécafourrages va créer l'événement en 2013, en donnant rendez-vous le 16 mai à Toutry dans l'Yonne à tous les éleveurs. Ce salon dédié à la chaîne de récolte des fourrages va proposer des ateliers, des démonstrations aux champs sur les thématiques les plus importantes du moment.



Chambre d'agricukture 89

Pour des systèmes fourragers autonomes et économes, des démonstrations viendront en appui des ateliers techniques et du forum-débat

Dans la droite ligne des Rallyes Cuma qui étaient organisés jusqu'en 2008, le salon Mécafourrages s'organise autour d'une succession de raids machines, d'ateliers et d'un forum-débat , qui s'imposent comme autant de lieux d'échanges et de rencontres entre les agriculteurs et les acteurs professionnels des différentes filières, que ce soient les constructeurs de matériels, les distributeurs, les agro-fournisseurs... Les nouveautés étant présentées en conditions réelles d'utilisation.

L'autonomie fourragère en ligne de mire

Comme à chaque salon Mécafourrages, les thèmes sont directement liés aux problématiques locales, pour cette édition du 16 mai, Alain Gouin, président du comité de pilotage en charge de l'organisation de ce salon, insiste sur le thème phare de cette édition 2013 : l'autonomie fourragère, *«un enjeu prioritaire»*. Qui dit autonomie dit optimisation de la récolte, entretien des prairies, production de protéines à la ferme et préparation des aliments sur place. Tous ces thèmes seront traités lors de cette journée où les ateliers pratiques vont se succéder avec des interventions d'experts. Le but étant d'associer des ateliers techniques conçus par des organismes spécialisés et des démonstrations de matériels menés par des constructeurs partenaires. En Bourgogne, on compte plus de 8000 exploitations en système bovin allaitant, soit 40% des exploitations bourguignonnes, ce qui place la région au 3ème rang des régions allaitantes. Parallèlement la densité de cuma est très élevée, puisque la région concentre plus du tiers des cuma du quart Nord-Est de la France.

Dans cette région d'élevage, l'évolution climatique et le niveau des charges d'alimentation du bétail, conduisent à s'interroger sur l'augmentation qualitative et qualitative des fourrages produits sur l'exploitation. La valeur azotée des fourrages, mais aussi la culture et la récolte de légumineuses sont autant de d'éléments qui concourent à l'autonomie protéique. *«Dans un contexte haussier du marché des protéines, la re-introduction des légumineuses fait partie des pistes à explorer»* explique Alain Gouin, mais encore faut-il adapter ses pratiques, les techniques et les matériels à ces cultures. La culture et la récolte des légumineuses constitueront donc un point central de cette journée où sera aussi abordée la production de viande ou de lait autonome, à partir des fourrages et concentrés de l'exploitation. Le forum-débat s'interessera plus particulièrement à *«la teneur azotée des rations et l'autonomie des systèmes fourragers»*.

De la fauche à la récolte

La seconde thématique sera consacrée à l'efficience des chantiers de fenaison, notamment grâce à l'organisation en commun, qui permet de réduire les coûts tout en restant performant. Le réseau Cuma travaille depuis plusieurs années sur l'élaboration des coûts d'utilisation des matériels agricoles et plus spécifiquement depuis 2011, sur les coûts de chantier de fenaison en Cuma. Le salon permettra de présenter ces éléments économiques, directement liés à l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, grâce la diminution des charges de mécanisation.

La parcelle de 11 ha qui accueille Mécafourrages se situe au cœur de la région Bourgogne, au carrefour des départements de la Côte d'Or, de l'Yonne et de la Nièvre, sur la commune de Toutry. Elle permettra de mettre en démonstration et en action, comme le précise Alain Gouin, *«toute la chaîne de fenaison, de la fauche à la récolte»* sans oublier les fondamentaux de ces étapes essentielles pour la rentabilité économique des élevages.

Tous les agriculteurs et les éleveurs de la région Bourgogne et des régions voisines sont directement concernés par les thèmes traités et les démonstration organisées le 16 mai prochain. Mécafourrages présentera également une collection fourragère, déjà implantée par la coopérative 110 Bourgogne et un village d'exposants sur un hectare pour aller à la rencontre des professionnels du secteur.

Ouverture des portes de Mecafourrages à partir de 9h. Entrée 5 € (gratuit pour les moins de 14 ans). Restauration et buvette sur place. Parking gratuit. Vous pouvez avoir des places gratuites en vous connectant sur ce lien : www.mecafourrages.cuma.fr/content/billeterie

ANNE-MARIE KLEIN

▶ Zoom sur…

Un contenu riche et diversifié

La manifestation va allier les démonstrations, les apports techniques et les témoignages, avec :

- **des démonstrations de matériels de la chaîne de récolte de fourrage.**
- **La valorisation de références technico-économiques et de contenus d'études sur les chantiers de récolte de fourrage, sur les systèmes fourragers (efficience des chantiers de fenaison, préparation d'aliments à la ferme, rénovation et implantation des prairies, cultures dérobées...)**
- **La diffusion de résultats d'études et de témoignages d'éleveurs lors du forum-débat (introduction des légumineuses dans les systèmes fourragers, conséquences sur la rotation, production autonome de viande et de lait).**
- **La visite d'une collection fourragère implantée par la coopérative 110 Bourgogne.**
- **Un village d'exposants sur un hectare.**

Trophées de l'agriculture durable

Lancement de la 5ème édition

Les trophées de l'agriculture durable sont destinés à mettre en valeur des démarches innovantes individuelles ou collectives, réussies, exemplaires d'une agriculture à la fois productive et particulièrement respectueuse de l'environnement et des hommes qui la font vivre.

Cette année, l'accent est mis sur le caractère agro-écologique des pratiques des candidats . Elles apporteront un témoignage sur des démarches réussies d'une agriculture doublement performante (économiquement et écologiquement), qui s'appuie sur les ressources de la nature tout en les préservant.

Comme chaque année, le jury des Trophées de l'Agriculture Durables décernera deux grands prix :

- le prix de la catégorie *«exploitants»*, qui récompense un agriculteur ou un groupe d'agriculteurs ;
- le prix de la catégorie *«structures»*, qui distingue l'action d'une structure (association, coopérative, chambre d'agriculture...), dont la vocation est d'accompagner les agriculteurs.

Les lauréats au plan national se verront remettre une récompense de 8 000 € offerte par le Crédit Agricole.

De plus, l'édition 2013 voit la mise en place de trois nouveaux prix récompensés au niveau national :

- le prix spécial de la démarche collective, prix également doté par le Crédit Agricole, qui récompensera un projet dans lequel l'action collective est au cœur de la démarche ;
- le *«coup de cœur des lycéens»*, décerné par un jury de lycéens agricoles, sensibilisés à l'agro-écologie ;
- le *«coup de cœur du public»*, décerné par le public via le site du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (www.agriculture.gouv.fr).

Pour participer à ces trophées de l'agriculture durable, un dossier de candidature doit être déposé auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bourgogne avant le 17 mai 2013.

Les dossiers de candidature et le règlement du concours sont téléchargeables sur le site de la DRAAF (http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Lancement-de-la-5e-edition-des).

COMMUNIQUÉ DRAAF

MSA

Un défibrillateur pour chaque établissement d'enseignement agricole

La MSA a décidé de doter chacun des établissements d'enseignement agricole de Bourgogne d'un défibrillateur. Avec un objectif : sensibiliser le plus tôt possible les futurs salariés et exploitants à la santé et à la sécurité au travail.



Trente défibrillateurs ont été remis aux établissements d'enseignements agricoles qui s'inscrivent dans la démarche de formation SST (Sauvetage secourisme du travail).

Le 10 avril dernier la MSA Bourgogne a réuni à son siège à Dijon, les directeurs et formateurs Santé et sécurité au travail de 30 sites d'établissements agricoles de la Région, pour leur remettre symboliquement trente défibrillateurs électroniques qui vont y être installés. L'objectif à terme étant bien de former les 6350 élèves et les 1500 apprentis... à l'utilisation de cet outil. La cérémonie s'est déroulée en présence notamment de Madeleine Asdrubal, chef du service régional de l'Information et du Développement à la Draaf et de Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne.

«C'est une action unique en France» comme l'a souligné Madeleine Asdrubal, la Bourgogne étant la première région à avoir signé la convention nationale entre la MSA et le ministère de l'Agriculture. Cette action a été menée sous l'impulsion de Jacques Ganne, président du comité de protection sociale des salariés de la MSA Bourgogne et Laure Deschamps, présidente de celui des non-salariés.

La MSA considère de longue date que l'acquisition des connaissances et la prise de conscience de la santé et de la sécurité au travail doivent se faire le plus tôt possible et s'inscrire dans la durée. Les 3300 accidents du travail de salariés agricole par an et les 1500 recensés chez les exploitants agricoles militent en ce sens. Il s'agit donc d'élargir au maximum le cercle des personnes formées au Sauvetage secourisme du travail (SST). L'intervention très dynamique sur ce sujet du Dr Roy, responsable du Samu 21 a été particulièrement appréciée car étayée de situations vécues et de messages forts.

Cette convention, qui a été signée en octobre 2012 entre la MSA, les établissements, la DRAAF et la Direccte, implique ainsi la formation des enseignants qui deviennent à leur tour formateurs SST avec pour 2013, un premier axe de mobilisation sur le Sauvetage secourisme du travail. Le nombre de formateurs SST est ainsi passé à 41 , répartis sur l'ensemble des établissements d'enseignement agricole de la région. Lors des formations, les jeunes sont sensibilisés à la défibrillation et s'entraînent sur des défibrillateurs de formation. La MSA a voulu aller au bout de sa démarche en finançant et en dotant les établissements actifs dans la formation des jeunes au Secourisme, d'un défibrilateur thérapeutique.

Dominique Bossong a conclu la rencontre sur *«l'investissement humain et financier très important pour la MSA, rendu possible frâce à l'implication des directeurs d'établissements et des formateurs et qui se trouve déployé sur les territoires»*.

AMK

Les 25 et 26 avril à Beaune

JA Bourgogne en assemblée générale

Les Jeunes agriculteurs de Bourgogne se réunissent la semaine prochaine au lycée viticole beaunois.

Terminés, les rendez-vous 100% statutaires. *«Il y aura une présentation, un vrai débat. C'est la première fois que notre assemblée générale proposera un tel programme, comme dans les AG départementales»* indique le président Fabrice Genin.

L'idée est de donner du poids à ce rendez-vous régional annuel. Le thème retenu est le suivant : *«Départements, régions, bassins de vie... Politiques publiques : quel(s) échelon(s) pour être acteur de notre avenir ?»*.

Pourquoi un tel choix ? Fabrice Genin répond : *«Aujourd'hui, les lieux de décision sont multiples. La carte n'est plus autant figée comme avant avec les départements et les régions. Il y a beaucoup de choses qui se font avec les communautés de communes, les Pays, les bassins de vie... Des missions se chevauchent de plus en plus. JA doit être pragmatique et toujours prêt à travailler avec la bonne instance»*. Patrice Raymond, maître de conférence à l'Université de Bourgogne, interviendra sur l'application des politiques publiques. *«Il présentera la RGPP, la révision générale des politiques publiques. Tout le monde en parle mais on ne sait pas forcément ce que c'est, d'où elle vient et surtout, ce que l'on risque une fois qu'elle sera terminée»* commente le président JA Bourgogne.



Fabrice Genin invite les agriculteurs à venir nombreux à la présentation de la RGPP.

Cette assemblée générale se tiendra sur deux journées au lycée viticole de Beaune, les 25 et 26 avril. *«Certains viennent de loin et resteront à Beaune en soirée, l'idée est aussi de faire connaissance entre nous»* ajoute Fabrice Genin.

Pour la partie débat, le rendez-vous est fixé jeudi à partir de 13h30 au lycée viticole. *«Cette réunion est ouverte à tous»* insiste Fabrice Génin. Le vendredi matin sera dédié à la partie statutaire de l'assemblée. Celle-ci se déroulera à huis-clos à partir de 9 heures.

Contact : 03 80 68 67 73 ou jeunes-agriculteurs-bourgogne@wanadoo.fr

Aurélien Genest

Repère

Lancement du troisième appel à projets *«J'INNOVATIONS»*

Date limite de dépôt des dossiers : jeudi 05 septembre 2013

Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, lance le troisième appel à projets *«J'INNOVATIONS»* à destination de tous les agriculteurs de moins de 40 ans installés depuis moins de 5 ans, qu'ils soient bénéficiaires ou non des aides à l'installation.

Cet appel à projets, inscrit dans la démarche *«Produisons autrement»* lancé par le Ministre le 18 décembre 2012, vise à encourager des projets d'investissement innovants qui améliorent la performance économique et environnementale et sont générateurs d'emplois et de valeur ajoutée dans les territoires ruraux. Ils sont aussi les témoins de la diversité des agricultures françaises.

La sélection des projets, par un comité régional, ciblera en priorité les thèmes suivants :

- Amélioration de la performance économique et environnementale de l'exploitation,
- Économie en matière de gestion du foncier,
- Actions à plus ou moins long terme en faveur de l'environnement,
- Diversité des agricultures,
- Contribution au développement des circuits-courts.

Les candidats à cette 3ème édition de l'appel à projets sont invités à s'informer et à déposer leurs dossiers auprès de la direction départementale des territoires (DDT) de leur département.

La date limite de dépôt des projets est fixée au jeudi 05 septembre 2013.

ATTENTION : Il est impératif que le porteur de projet attende la décision d'attribution de l'aide avant de commencer ou commander son investissement.

Contacts :

DDT Côte d'Or - www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr
Frédéric DURY - Tel : 03 80 29 42 52
Mel : frederic.dury@cote-dor.agriculture.gouv.fr
DDT Nièvre - www.nievre.equipement-agriculture.gouv.fr
Brigitte BOIRON - Tel : 03 86 71 71 71
Mel : brigitte.boiron@nievre.gouv.fr
DDT Saône-et-Loire - www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr
Unité projet d'exploitation - Tel : 03 85 21 86 23
Mel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
DDT Yonne - www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Mesures-nationales-d-orientation/Installation-des-jeunes-agriculteurs
Service économie agricole - unité «système d'exploitation, filières et financement de l'agriculture»
Patricia CHOUX – Tel: 03 86 48 42 60 - Mel : ddt-sea@yonne.gouv.fr

Colza

Attention au risque méligèthes

C'est le début de la période sensible au risque méligèthes, indique le Cetiom, d'après le BSV de Bourgogne et de Franche-Comté.



Pour mémoire la période de risque débute avec l'apparition des boutons (stade D1) pour prendre fin avec l'apparition des premières fleurs.

Les BSV de Bourgogne et de Franche-Comté indiquent que l'on entre dans la phase de sensibilité du colza aux attaques de méligèthes. Le risque est faible à ce jour mais l'arrivée d'un climat printanier va donner un coup d'accélérateur à l'arrivée des insectes et aux stades des plantes.

Pour mémoire la période de risque débute avec l'apparition des boutons (stade D1) pour prendre fin avec l'apparition des premières fleurs.

Le BSV de Bourgogne indique ainsi :

«Les méligèthes continuent d'être capturés dans les cuvettes. 91% des parcelles ont atteint ou dépassé le stade D1, stade de début de sensibilité vis-à-vis de ce ravageur.... ...ce jour le risque est faible. 14 parcelles signalent l'insecte sur 2 à 20 % des plantes avec 1 individu par plante. Il sera nécessaire d'être vigilant dès que les températures seront favorables aux vols et à l'activité des méligèthes (supérieures à 12°C). L'outil ProPlant indique un état d'avancement du vol faible : de 17% pour Dijon à 34% pour Nevers».

SOURCE: CETIOM

► En bref

Une sole de céréales à paille de 7,5Mha

La note Agreste d'avril fait état d'une surface de blé tendre maintenue à 4,97 Mha (+2,2 sur 2012) et d'une sole d'orge d'hiver et printemps estimée à 1,59 Mha (-5,5%). Le colya perdrait 5,6% à 1,52 Mha, mais resterait dans la moyenne quinquennale. En revanche, la baisse des surfaces destinées aux pois protéagineux se contracte encore de près de 5%, à 128 000 ha, alors que les féverolles opéreraient une remontée de 2,9% à 62 000 ha, ce qui constitue néanmoins un recul de 31% par rapport à la moyenne quinquennale.

Le Royaume-Uni importateur net de blé cette année...

Pour la première fois depuis dix ans, le Royaume-Uni devrait devenir cette année importateur net de blé, en raison de la baisse des rendements liée à des conditions climatiques défavorables. La récolte 2012 a déjà connu une chute de 14% (2Mt de moins qu'en 2011) et pour 2013, avec le froid qui a retardé les semis, un quart des surfaces n'a pas pu être emblavé. Si les rendements sont aussi mauvais que l'année dernière, le pays, qui a besoin d'environ 14,5 Mt par an, pourrait donc être obligé d'acheter plus de 3Mt de blé durant la campagne 2013-2014. Ces dernières années, il exportait environ 2Mt par an.



Campagne laitière 2012/2013 en Côte d'Or

Difficile techniquement… et financièrement !

La campagne laitière vient de se terminer, un premier bilan est nécessaire… Sans faire de catastrophisme, celui-ci est particulièrement lourd. Les éleveurs laitiers ont dû faire face à une accumulation de contraintes, souvent difficiles à gérer.

Premièrement, les aliments ont connu une hausse des prix très forte dès l'été 2012. Le coût de l'énergie (céréales) et de l'azote (correcteur) a atteint des niveaux jamais vus. Les opportunités de remplacement ont été rares, l'ensemble des matières premières étant indexé sur le prix des céréales et des tourteaux.

Deuxièmement , la campagne fourragère a été médiocre. Le printemps pluvieux et froid a conduit à des foins de qualité moyenne à médiocre. L'ensilage de maïs a connu des rendements souvent de très bon niveau, mais la qualité est très inférieure aux années précédentes. Pauvreté en amidon, matière sèche souvent élevée, et digestibilité médiocre conduisent à des valeurs énergétiques faibles et mal valorisées pour la production laitière.

Troisième constat : la qualité cellulaire du lait a connu une dégradation exceptionnelle au début de l'été *(figure 1)*. Quelle que soit la race laitière, les taux cellulaires ont flambé durant deux mois avant de redescendre progressivement. Conditions climatiques (printemps pluvieux), épisode épidémiologique (Schmallenberg ?) ...les causes sont délicates à cerner, mais l'impact économique sur le prix du lait payé au producteur est bien réel. L'ensemble de ces handicaps conjoncturels impacte fortement la productivité laitière *(figure 2)*. Depuis août 2012; le niveau de production moyen stagne et demeure 2 kg en-dessous des années précédentes. De nombreux éleveurs, désireux de consolider leur atelier laitier, avaient financé une augmentation de référence par le mécanisme des TSST (transfert de référence sans foncier), beaucoup ne l'auront pas réalisé. La production par vache stagnante pourrait être compensée par un accroissement. Cette option est actuellement difficile : les vaches en lait sont rares et particulièrement chères. 2012 devrait ainsi connaître une stagnation voire une baisse du litrage livré pour le département de la Côte d'Or.

La forte baisse du prix du lait vient 'ajouter à cette conjoncture particulièrement délicate. Cette baisse a été d'autant plus difficile à absorber qu'elle a coïncidé avec la hausse des aliments. Le fameux effet ciseau conduit ainsi à une marge brute (en €/1000l) très affaiblie *(figure 3)*... qui ne sera pas compensée par une hausse des volumes.

La campagne prochaine sera-t-elle meilleure ? Sûrement ! Seule la production par vache est toujours décevante... mais les fourrages 2012 sont encore présents dans l'auge pour plusieurs mois ! La plupart des autres indicateurs s'améliore. Les taux cellulaires sont plus bas que les années passées, et le prix des tourteaux est à la baisse sur le moyen terme. Le lait «devrait» se reprendre : le cours mondial de la poudre connaît une hausse exceptionnelle, et la baisse de la production nationale devrait engendrer «un manque».

Il est impératif que la rentabilité de la production laitière se restaure car les trésoreries ont été très affaiblies durant cette année. Même si le prix du lait est à nouveau en légère hausse, le prix des aliments ne retrouvera pas son niveau des années précédentes. Dans une telle conjoncture mouvante, il est capital de diagnostiquer son atelier pour comprendre ses points faibles et s'appuyer sur ses points forts. Côte d'Or Conseil Élevage, en partenariat avec la Chambre d'agriculture propose à tous ses éleveurs de faire ainsi le point sur leur élevage notamment grâce à l'outil Galacsy. En Côte d'Or, un éleveur laitier sur deux l'utilise actuellement: sans révolutionner les pratiques, il permet d'analyser les chiffres clefs qui conditionnent la rentabilité de l'atelier... une nécessité pour tout éleveur laitier !

CÔTE D'OR CONSEIL ÉLEVAGE

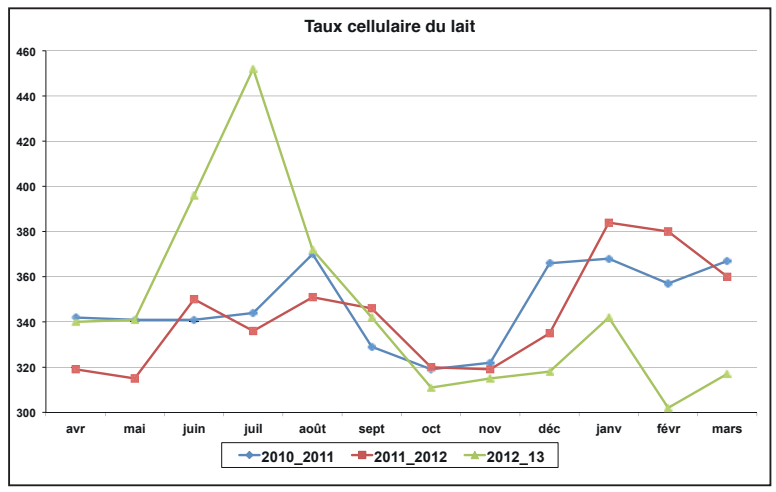


Figure 1 Le pic de février apparaît exceptionnel, les niveaux actuels étant bien plus maîtrisés que les années passées.

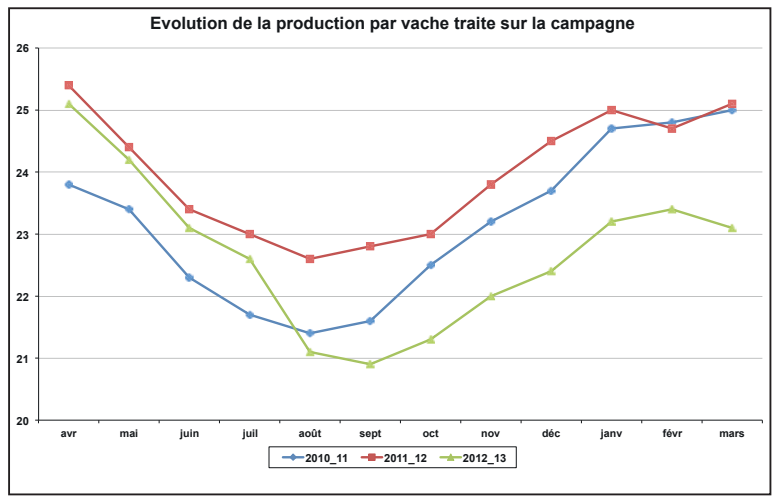


Figure 2 La chute de production très marquée cet été, n'a jamais pu être récupérée par la suite (qualité des fourrages, épisode sanitaire ?)

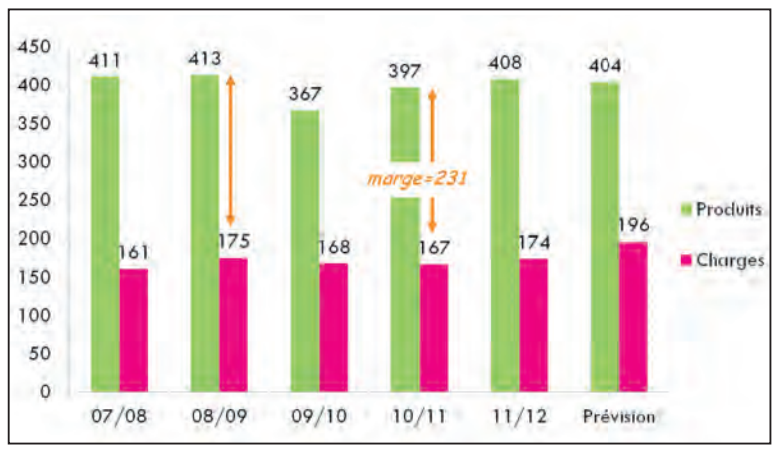


Figure 3 Les prévisions GALACSY devront être confirmées, mais 2012/13 devrait connaître un faible niveau de marge, équivalent à celui de 2009/2010.

Concours bovins de la race Brune

Le national de Châtillon déjà à l'horizon

Le rendez-vous immanquable des éleveurs de race Brune se tient du 28 au 30 juin. Au lycée de La Barotte-Haute Côte d'Or, on prépare l'évènement avec enthousiasme.


Les élèves de la Barotte-Haute Côte d'Or, ici lors du dernier Sia à Paris.

«Nous participons chaque année aux journées châtillonnaises. L'animation des territoires et la promotion de la race brune font partie de nos missions» signale Jean-Baptiste de Boutray, directeur de l'exploitation. Cette année est forcément particulière avec la tenue du concours national brun, dans le cadre de ces mêmes Journées châtillonnaises. *«C'est un réel plaisir de préparer cet événement. Si nous le pouvons, nous présenterons plus d'animaux que les précédentes années»* ajoute le directeur. Les élèves de l'établissement seront une nouvelle fois très impliqués, notamment dans la préparation des animaux et l'aide aux techniciens. Si la Barotte-Haute Côte d'Or s'attachera à faire participer un maximum de ses élèves, c'est bien la classe de Bac pro CGEA support élevage qui sera la plus sollicitée.

Assemblée générale de BGS

Il y a quelques semaines, l'exploitation du lycée châtillonnais a fait l'objet d'une visite dans le cadre de l'assemblée générale de Brune Génétique Services (BGS). Le Gaec des Barraques en Haute-Marne et le Gaec Chevallier-Jacoillot à Mauvilly étaient également au programme. C'est avec une grande fierté que les responsables de la Barotte ont présenté leur bâtiment de structure bois financé à 100% par le Conseil régional de Bourgogne et mis en service il y a une dizaine de mois. La cinquantaine de visiteurs venus de plusieurs départements ont été étonnés par la luminosité et la bonne aération de l'étable. *«Les conditions de travail se sont nettement améliorées grâce à ce bâtiment. La qualité du lait est également meilleure. En cellules, nous sommes passés de 300 000 à moins de 150 000 !»* se réjouit Jean-Baptiste de Boutray, mentionnant la nouvelle salle de traite 2x6 en épis avec décrochage automatique, beaucoup plus moderne et confortable que l'ancienne.

Des vaches allemandes

Les vaches de l'exploitation ont été présentées lors de cette même visite, et notamment les quinze nouveaux animaux venus en majorité d'Allemagne il y a six mois. *«Nous avons aujourd'hui 60 vaches laitières, nous sommes passés de 340 000 litres de quotas à 440 000 litres. Pourquoi l'Allemagne ? La Brune est une race à fort effectif là-bas et il est facile de s'en procurer»* explique le directeur. Celui-ci a fait part d'un projet de livraison en AOC Époisses, condition qui était celle du Conseil régional lors du financement. Le projet devrait voir le jour au printemps 2014, une fois le cahier des charges Époisses intégralement respecté. L'actualité de l'établissement, c'est aussi une expérimentation menée sur les cultures intermédiaires pièges à nitrates (Cipan) dont les résultats, qui seront connus en juin, pourraient être utiles aux éleveurs du Châtillonnais, comme l'explique le jeune directeur : *«Nous avons deux lots d'animaux avec chacun une ration : l'une est classique avec 100% de maïs, l'autre contient de l'enrubanné de vesce/avoine. Nous sommes en zone vulnérable et obligés d'implanter des cipan entre la moisson et les futures cultures de maïs. Par cette expérimentation, nous tentons de valoriser ces plantes qui représentent quand même un coût»*.

AURÉLIEN GENEST


Une visite du Gaec Chevallier-Jacoillot s'est déroulée dans le cadre de l'assemblée générale de BGS (tout comme à la Barotte-Haute Côte d'Or). Sur place, les personnes présentes ont pu apprécier la nurserie pour les veaux mais aussi Eléonore, meilleure mamelle et championne réserve adulte deux semaines plus tard à Eurogénétique.
De l'assemblée générale BGS, on retiendra surtout les très bons résultats génomiques de la Côte d'Or.

«De la place pour tout le monde»



Tout s'active à deux mois du concours national. «Nous sommes à fond dedans !» confie Thomas Gérouville, technicien à Brune Génétique Services. Cent cinquante femelles sont attendues à Châtillon-sur-Seine. Si 25 élevages de Côte d'Or participent généralement aux Journées châtillonnaises, le technicien BGS en attend beaucoup plus cette année : «Chaque élevage peut participer au national, il y a vraiment de la place pour tout le monde. C'est l'occasion ou jamais pour des personnes qui ne sont jamais sorties en concours. Le travail établi depuis des années a été considérable et aujourd'hui, tout le monde a une vache pour venir à Châtillon. C'est une question de volonté et bien sûr, d'emploi du temps. Nous avons des nouveaux éleveurs qui viennent chaque année et qui reviennent par la suite. Les concours ne sont pas réservés à des habitués ou à une certaine élite».

▶ Palmarès

Eurogénétique Les résultats des Côte d'oriens

Le salon de l'élevage et de l'agriculture à Épinal s'est déroulé en début du mois. Les Côte d'oriens ont dû faire face à une forte concurrence de cinq autres départements. On retiendra tout de même la performance d'Éléonore du Gaec Chevallier-Jacoillot, meilleure mamelle et championne réserve adulte. La vache présentée par le lycée la Barotte-Haute Côte d'Or, d'origine allemande, termine à une cinquième place de section.

Race Brune

Championnat adulte : 2ème place pour Éléonore (Gaec Chevallier-Jacoillot à Mauvilly). Meilleure mamelle adulte : Éléonore (Gaec Chevallier-Jacoillot). **Section 4 :** 3ème place pour Aguich (Gaec de la Côte à Bissey), 4ème place pour Active (Petitjean Sébastien à Pothières), 5ème place pour Brillante (EARL des Corveottes à Villers Patras), 6ème place pour Bichette (Gaec de la Perrière à Laignes). **Section 2 :** 1ère place pour Éléonore (Gaec Chevallier-Jacoillot), 4ème place pour Caval (Gaec Changarnier à Montmoyen), 5ème place pour Élégante (Gaec Loosli à Chazeuil). **Championnat jeune :** 3ème place pour Espiegle (Gaec Changarnier), 4ème place pour Fee (Gaec Chaumonnot frères à Villotte-sur-Ource).
Section 1 : 2ème place pour Espiegle (Gaec Changarnier), 4ème place pour Endiablée (Gaec Loosli), 5ème place pour Étincelle (Legta la Barotte). **Section 1a :** 2ème place pour Fee (Gaec Chaumonnot frères), 4ème place pour Fidèle (Gaec de la Perrière), 5ème place pour Finette (Gaec Changarnier), 6ème place pour Finereine (Gaec Chevallier-Jacoillot), 7ème place pour Flamande (Gaec Colson Estivalet à Moloy).
Meilleure mamelle et championne réserve adulte : Éléonore (Pedigree) Gaec Chevallier-Jacoillot. **Vaches en 1ère lactation.** 2ème place : Fee (Traction), Gaec Chaumonnot Frères. 4ème place : Fidèle (Sagittaire), Gaec de la Perrière. 5ème place : Finette (Cacao) Gaec Changarnier. 6ème place : Finereine (Huray), Gaec Chevallier-Jacoillot. 7ème place : Flamande (Emerup), Gaec Colson Estivalet. Vaches en **1ère lactation.** 2ème place : Espiegle (Traction), Gaec Changarnier. 4ème place : Endiablée (Traction), Gaec Loosli. 5ème place : Étincelle (Hido), Legta La Barotte. **Vaches en 2ème ou 3ème lactation.** 1ère place :(MM)-Éléonore Gaec Chevallier-Jacoillot. 4ème place : Cavaliere (Jolt) Gaec Changarnier. 5ème place : Élegante (Etvei) Gaec Loosli. **Vaches en 4ème lactation et plus.** 3ème place : Aguichante (Mosaique) Gaec de la Côte. 4ème place : Active (Mascot) M Petitjean Sebastien. 5ème place : Brillante (Pedigree) EARL Des Corveottes. 6ème place : Bichette (Zeus CH) Gaec de la Perriere.

Races Prim'Holstein et Simmental

Prim'Holstein. Section 2A : 7ème place d'Emeraude (Gaec De Grand Vie à Vielverge). **Section 2C :** 3ème place de Demie (Petitjean Sebastien à Pothières). Simmental. **Championnat jeune :** 1ère place d'Epinal (Gaec Magnière à Chazeuil, 2ème place de Fleur (Gaec Aubry à Jours-lès-Baigneux). **Meilleure mamelle jeune :** 2ème place pour Epinal (Gaec Magnière), 4ème place pour Fleur (Gaec Aubry). **Section S4 :** 3ème place pour Univers (Gaec du Creux bleu à Villecomte), 5ème place pour Verveine (Gaec Aubry). **Section S3 :** 2ème place pour Diana (Gaec Aubry), 6ème place pour Capucine (EARL Gardey à Beaumont-sur-Vingeanne). **Section S1C :** 1ère place pour Epinal (Gaec Magnière), 4ème place pour Emarnotte (Gaec Chevalier à Saint-Martin du Mont). **Section S1B :** 1ère place pour Fleur (Gaec Aubry).

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Bassin de rétention ou infiltration en structure alvéolaire
STATION ÉPURATION PAR FILTRES PLANTÉ DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75
www.sncbrunet.fr

Agriculture de précision

L'autoguidage se démocratise

L'autoguidage par GPS est source de confort et d'économies. La précision du système dépend du type d'asservissement et de la correction choisie.



Une fois que l'on a goûté à l'autoguidage, il est difficile de s'en passer, et l'intérêt est de le valoriser au maximum.

L'autoguidage par GPS a pour but d'optimiser les passages de tracteur ou d'automoteur dans la parcelle pour éviter les manques et les recouvrements. Il améliore également le confort de travail. L'offre en guidages automatiques se répartit en deux catégories selon le niveau de précision.

La première solution consiste à installer un équipement électriquement motorisé au niveau du volant via une molette qui vient se placer sur la couronne extérieure du volant, ou via un volant universel qui remplace ou emprisonne le volant d'origine pour agir directement sur la colonne de direction. Connecté à la console de guidage, le moteur électrique conduit à la place du conducteur. Ces appareils sont transférables en moins de trente minutes d'un engin à un autre. Pour ce type d'équipement seul (démuni de console, antenne…), comptez 3 400 à 6 000 euros environ. Le second mécanisme est intégré d'usine ou rajouté par la suite sur le tracteur ou l'automoteur. Il comprend un boîtier électronique et des capteurs sur l'orbitrol et sur la direction. Dans le principe, le boîtier électronique est informé de la position GPS via le récepteur. Il recueille alors les éléments des différents capteurs pour ensuite agir sur l'électrovanne qui intervient directement sur l'hydraulique de la direction. Ce système a l'avantage de rattraper plus rapidement la ligne de guidage à la suite d'un demi-tour et ne souffre pas des éventuels jeux dans la direction. Mais il n'est pas transférable d'un appareil à l'autre.

Ajouter un système d'autoguidage intégré a posteriori sur un tracteur pré-équipé d'usine évite d'intervenir sur le circuit hydraulique. On ne constate d'ailleurs pas de différence de prix entre un autoguidage monté d'usine et un système monté a posteriori sur un tracteur pré-équipé d'usine. Le prix d'un autoguidage intégré varie entre 3 000 et 10 000 euros (seul et sans montage).

10 à 23 euros/hectare/an de gain

Une fois le système d'autoguidage choisi, reste encore à définir le niveau de correction. Deux grands types se distinguent : DGPS et RTK. La correction DGPS se différencie d'une solution RTK par un temps de chauffe d'une quinzaine de minutes et par son absence de répétabilité dans le temps. En France, cinq types de correction DGPS sont disponibles (Egnos, Virtual Base Station - VBS, High Precision - HP, StarFire SF1 et StarFire SF2). La correction RTK n'est obligatoire que s'il y a un besoin de repasser au même endroit, comme le binage ou le strip-till.

«De manière générale, sans système d'aide à la conduite, en travail du sol, les recouvrements représentent 13% de la surface de la parcelle, 5% en récolte et 2% pour tout ce qui est semis, épandage et pulvérisation. Avec de l'autoguidage sous abonnement DGPS ou RTK, on constate une économie de l'ordre de 10 euros/ha/an avec une rotation de cultures colza/blé/orge. Si l'on introduit de la pomme de terre ou de la betterave, l'économie générée s'élève alors à 23 euros/ha/an, annonce Arvalis Institut du végétal. L'économie réalisée ne sera alors que de 6 à 7 % pour le travail du sol et de l'ordre de 1 % pour la pulvérisation.»

L'autoguidage optimise le nombre de passages dans la parcelle sur l'ensemble des interventions culturales. *«Suivant la surface, l'assolement de l'exploitation et la précision de la correction choisie, il faudrait trois à cinq ans pour rentabiliser un autoguidage»*.

G. Coisel

Sarl Audin

Des portes ouvertes version Kubota.



Les 5 et 6 avril dernier, la Sarl Audin, basée à Villeneuve sur Allier (03), a organisé 2 journées portes ouvertes. Pour l'entreprise qui exerce son activité sur 3 départements (le nord de l'Allier, le sud de la Nièvre et une partie du Cher), ce rendez-vous avec les agriculteurs a permis de présenter toute la gamme Kubota. Déjà concessionnaires Same, Alain Audin et son fils Alexandre ajoutent une nouvelle marque à leur catalogue avec le constructeur japonais dont ils sont représentants depuis novembre dernier. Les visiteurs ont donc pu découvrir une gamme de 10 modèles de 60 à 135 cv, composés des séries M40, M60 et les nouveaux MGX 110 et 135. Plus de 150 matériels neuf et occasion étaient exposés, avec entre autres, les gammes Kverneland sol-semis et distribution animale, la pulvérisation et les presses Vicon, la fenaison Krone, le matériel d'irrigation Irrimec (enrouleurs) et Otech (pivots)...Rappelons que la concession de Villeneuve a été créée en 1990 par Alain Audin, Alexandre ayant rejoint l'entreprise familiale en 2009. Aujourd'hui, la Sarl Audin compte 12 personnes.

Sté Naudot Mazeron

Une bétaillère semi galva.



Le constructeur de Magny près d'Avallon (89) ajoute à son catalogue une nouvelle bétaillère semi galva. L'intégralité du châssis est galvanisé à chaud soit le fond, les longerons, les traverses et surtout les rebords en tôle de 4 mm sur environ 40 cm. Cette finition garantit ainsi une durée de vie prolongée pour un suppément raisonnable par rapport à une 100% peinture.

Nouvelle concession à Dijon

La société Bouilloux distribue Case IH en Côte d'Or.

Case IH est à nouveau représenté en Côte d'Or. Depuis le 1er mars, la société Bouilloux a repris la distribution de Case IH sur l'ensemble du secteur laissé vacant par l'ancienne concession avec une partie du personnel qui a souhaité suivre la marque. La nouvelle entité dont le siège social est à Senozan (71), a installé une base dans la zone Cap Nord à Dijon, dans les anciens locaux de JCB TP, à proximité de la rocade. Le bâtiment de 1200 m² sur 7000 m² de terrain, abrite un vaste atelier de 800 m² et un magasin libre-service. Les Ets Bouilloux ont également une base à Curtafond (01) à proximité de Bourg-en-bresse.



La nouvelle équipe du site de Dijon



Thierry Janniaux se définit comme « accompagnateur des agriculteurs »

Thierry Janniaux, bourguignon d'origine, est à la tête de la holding Irondell Group, possédant Bouilloux. Irondell Group a orienté ses investissements uniquement dans le monde agricole et l'environnement (*«des solutions pour préserver et cultiver la terre»*). Ce groupe emploie environ 80 personnes pour 30 millions d'euros de chiffre d'affaires, à travers plusieurs sociétés dont la société Bouilloux propriété intégrale de Irondell group.

Titulaire d'un DUT génie mécanique à Dijon, Thierry Janniaux a fait toute sa carrière dans la machine agricole comme technicien puis commercial et directeur commercial chez des constructeurs.

Soucieux d'apporter du service pour les clients en harmonisant les marques sur l'ensemble de leur territoire, les Ets Bouilloux distribuent ainsi les gammes Kverneland, Amazone, Kuhn, Gilibert…mais aussi Berthoud et les semoirs TCS Sky Agriculture. De même, les libres-services des 3 sites arborent l'enseigne multiproduit Epagri. Conscients de l'attente de la clientèle Case IH, Thierry Janniaux et son équipe misent sur la qualité du SAV, *«véritable clé de voûte d'une concession»*. Les stocks pièces détachées ont été augmentés, et de nouvelles embauches sont encore prévues très rapidement.

Juridique/Fiscal/Social

Épandage de produits phytosanitaires pour les tiers: Certification obligatoire !

Certification obligatoire à partir du 01 octobre 2013 pour les exploitations agricoles

Pour avoir cet agrément, il est nécessaire que l'entreprise :
- souscrive une assurance responsabilité civile
- signe un contrat avec un organisme certificateur agrée
- fasse certifier son entreprise par un organisme certificateur agréé par le ministère de l'Agriculture. (Liste http://agriculture.gouv.fr/oc-agrement-phyto)

L'activité doit être mentionnée dans l'objet social de l'entreprise :

Le cahier des charges annexé à l'arrêté du 25 novembre 2011 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R.254-3 du Code rural prévoit dans son annexe qu'une entreprise peut demander une certification, à condition que ses activités soient compatibles avec son objet social.
Juridiquement, l'objet d'une société civile agricole est limité aux seules activités agricoles ; les activités commerciales en sont donc exclues. Toutefois la règle fiscale permet d'intégrer ce type de prestations au sein d'une exploitation agricole individuelle ou d'une société civile agricole (GAEC, SCEA, EARL) à condition de respecter la limite de 30 % et 50 000 € des recettes agricoles TTC (art. 75 du CGI)
Cette règle fiscale reste sans effet sur le caractère civil ou non de la société agricole.

Pour obtenir la certification il est désormais impératif que l'activité d'épandage de produits phytos soit réalisée dans une structure juridique compatible !

Un choix s'impose :

1) Les agriculteurs qui exploitent sous forme individuelle doivent créer un établissement secondaire ou faire une adjonction mentionnant cette activité auprès du Centre des Formalités des Entreprises de la Chambre De Commerce et d'Industrie (C.C.I.).
Cette formalité ne remet pas en cause l'exploitation sous forme individuelle.
2) Les sociétés commerciales qui exercent déjà cette activité (SARL, SAS, SNC) doivent le cas échéant modifier leur objet social en faisant une extension d'activité au Centre des Formalités des Entreprises de la Chambre De Commerce et d'Industrie (C.C.I.).
3) Pour les sociétés agricoles (GAEC, EARL, SCEA) plusieurs pistes peuvent être envisagées :
L'activité peut être transférée à l'un des associés qui pratique cette prestation. Il exploitera sous forme individuelle. Cette solution à l'avantage de limiter le coût juridique
La création d'une société commerciale dédiée à cette activité. Cette option impose des choix fiscaux et sociaux irrévocables.
Intégrer cette activité dans une CUMA à condition que les tiers soient adhérents. Les règles d'agréments des CUMA doivent être respectées.
L'entraide peut être également une possibilité, à condition qu'elle soit réciproque. L'échange des travaux reste limité. Une soulte peut être versée.

Mention particulière pour les GAEC

La création d'une nouvelle société ou la prise de cette activité par un des associés peut remettre en cause l'agrément du GAEC. La perte de la transparence économique peut avoir un enjeu important.
Une dérogation doit être demandée au comité d'agrément des Gaec de votre département (DDTE).

Transition

Cette certification devait être obligatoire depuis le 01 octobre 2012. Compte tenu des difficultés d'applications, la profession Agricole à obtenu une dérogation pour une mise en pratique au 01 octobre 2013.
La certification pourra être attribuée uniquement si la structure juridique et son objet social est compatible avec l'activité d'épandage de produit phytosanitaires.

H. PLUYAUT
CONSEILLER D'ENTREPRISE
CABINET CAPEC
MEMBRE DU RÉSEAU AGIRAGRI

Changement des taux TVA dans le secteur equin :

Dans un Bulletin Officiel du 7 mars 2013, l'administration fiscale vient de publier ses commentaires définitifs sur la réforme du taux de TVA sur les opérations relatives aux activités équines.
Ainsi à compter du 1er janvier 2013, l'ensemble des opérations se rapportant aux équidés, y compris les sommes attribuées par les sociétés de courses doit être soumis au taux normal de la TVA à l'exception des opérations suivantes :

Taxables à 7%

Les cessions entre assujettis d'équidés immédiatement destinés à la boucherie ou à la charcuterie
Les ventes d'étalons, de parts d'étalons en indivision ou de femelles à des fins reproductives, y compris leurs prises en pension, ainsi que les opérations de monte ou de saillie, les ventes de doses et d'embryons et les opérations de poulinnage (sans intervention d'un vétérinaire)
Les opérations liées aux équidés destinés à être utilisés dans la production agricole (tels que les chevaux de labour, de trait)
Les opérations relatives à des équidés utilisés à l'occasion d'activités encadrées par une fédération sportive (animation et encadrement d'équitation, centre équestre)

Taxables à 2,1%

Les ventes d'équidés vivants de boucherie et de charcuterie à des personnes non assujetties (collectivités locales, particuliers, exploitants agricoles non soumis à la TVA)
Remarque : L'application du taux réduit de 7 % sur le fondement de l'article 279, b sexies du CGI (droit d'utilisation des animaux à des fins d'activités physiques et sportives et de toutes installations agricoles nécessaires à cet effet) est vouée à disparaître.Les dispositions de cet article seront, en effet, abrogées pour les opérations dont le fait générateur interviendra à une date fixée par décret et au plus tard au 31 décembre 2014.

P. VILLEROT
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
CABINET CAPEC
MEMBRE DU RÉSEAU AGIRAGRI

SOCADRAIN T.P.
• Drainage
• Mise aux normes de bâtiment d'élevage
• Étanchéité de bassin géomembranes
SOCADRAIN TP - 89380 Appoigny - Tél. 03 86 53 08 75

▶ Des professionnels à votre service

Caméra pour l'élevage, commerçant, artisan, PME
DÉPANNAGE TOUTES MARQUES
PROMO
• 1 caméra numérique couvrant 600 m² commande d'éclairage et liaison radio jusqu'à 1 km à vue
• Connexion sur ordinateur, tablette, Iphone, Androïd, Blackberry... prix: 2 990 €HT hors pose
• Option: raccordement sur vos téléviseurs
GRAFFE Laurent - dpts 89 et 21
89400 Migennes - Tel 03 86 80 14 84 - Portable 06 07 18 81 55

ETA LECERF PARAGE - ÉCORNAGE BOVINS
• Tonte bovins - Bouclage de taureaux • Tatouage bovins et parage ovins
• Désherbage clôtures *(fixes et électriques)*
• Épandage d'anti-limaces
Villeneuve 58110 BICHES
Tel. 06 11 15 22 07 - 03 86 84 92 07 - E.mail: parage.lecerf@hotmail.fr



GARAGE du MOUESSE
Agent POLARIS
Vente de Quads neufs et occasions entretien toutes marques
Distributeur de vêtements et accessoires KENNY
6 263 €HT
51 Fb du Grand Mouesse - 58000 NEVERS
Tel. 03 86 57 06 28 - mail: bruno.sabio@wanadoo.fr


DRAINAGE
AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...

Entretien de Clôture
Pensez clôture électrique permanente
Moins de piquets - Moins de fils - Pose rapide
Formation gratuite de pose pour 1ère installation
A réserver dès maintenant → Ronces-grillages-barrieres
L'Eleveur Bourguignon
Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73
12, rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Vos rendez-vous Formation

21 Gérer et anticiper les risques présents sur mon exploitation

- Savoir mieux sécuriser ses productions et ses résultats face aux risques climatiques, sanitaires et économiques.
- Définir une stratégie au sein de votre exploitation pour mieux prendre en compte la gestion des risques agricoles. Lieu et date : Public éleveurs : 30 avril 2013 au Pôle agricole à Créancey.Formation proposée par la Chambre d'Agriculture
Contact : FDSEA21: Maud Couberand - FDSEA21 - 03 80 68 67 68 ou sje.fdsea21@orange.fr
JA21 : Florian Bernard – JA21 – 03 80 68 67 72
CA21: Aline Parize - CA21 - 03 80 68 66 28

21 Cesser son activité : comment faire les bons choix ?

- Connaître les principales démarches à la cessation d'activité
- Identifier au moins 2 scénrios possibles pour le devenir de son exploitation
- Connaître les points de vigilances jurdiques et fiscales de sa cessation
Lieu et date : 7 mai 2013 à la MFR de Baigneux les Juifs
Formation proposée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Contact : Alexis Parent - CA21 - 03 80 68 67

58 Alimentation et homéopathie Vétérinaire

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation de trois jours sur «l'alimentation et l'homéopathie vétérinaire», les 15 et 16 avril et 6 mai 2013 à Nevers, avec l'intervention du Dr Joseph Dabeux. Les objectifs pédagogiques sont les suivants: comprendre la physiologie de la digestion des ruminants et la méthode d'approche OBSALIM; changer son regard sur ses animaux et s'interroger sur l'effet de ses pratiques alimentaires; connaître les principes généraux de l'homéopathie; faire face aux situations quotidiennes; observer ses animaux pour préparer une consultation par un homéopathe; à partir d'une étude de ce qu'il faut observer, répondre aux questions Comment, pourquoi, à quel moment, de quelle manière entretenir un nouveau rapport avec ses animaux pour envisager une thérapeutique homéopathique. Contact: Raphaël Sotty, conseiller à la chambre d'agriculture, au 03 86 93 04 20 ou mail: raphael.sotty@nievre.chambagri.fr.

58 Maladies sur cultures Les identifier

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur «les maladies sur cultures: les identifier», le 7 mai, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, à Nevers. Programme: les maladies rencontrées dans la Nièvre: connaître leur cycle de développement et les identifier, seuils de déclenchement d'un traitement, bâtir un programme de lutte adapté basé sur les leviers agronomiques et la lutte chimique. Les stagiaires pourront apporter leurs plantes afin qu'elles soient analysées durant la formation. Contact: Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01 ou Michaël Geloen au 03 86 93 40 00.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 03/04/2013	Bourg-en-Bresse 09/04/2013	St Christophe-en B. 03/04/2013	National 03/04 au 09/04/13
Vaches viande (V)	U	-	4,45 €	4,65 €	4,43 €
	R	4,20 €	4,30 €	4,42 €	4,18 €
	O	-	4,05 €	-	3,81 €
Vaches mixte (M)	R	-	3,85 €	-	3,77 €
	O	3,68€	3,70 €	-	3,66 €
Vaches lait (L)	O	-	3,45 €	-	3,42 €
	P	3,32 €	3,25 €	-	3,23 €
Génisses VML	U	-	4,95 €	4,95 €	4,74 €
	R	-	4,55€	4,57 €	4,25 €
	O	-	3,80€	-	3,61 €
Taureaux VML	URO	3,45 €	3,30 €	3,43 €	3,32 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 16/04

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	3,26	
200-250 kg	-	3,43	3,08	
250-300 kg	-	3,11	3,03	
300-350 kg	-	2,99	2,79	
350-400 kg	3,00	2,88	2,79	
400-450 kg	3,00	2,72	2,58	
450-500 kg	-	2,58	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,79	
250-300 kg	-	2,94	2,72	
300-350 kg	-	2,59	2,53	
350-400 kg	-	2,60	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,40	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,61	-	
400-450 kg	3,26	2,49	-	
450 kg et +	-	2,62	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	2,04	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	3,12	2,47	2,22	-
5 -10 ans	-	2,38	2,08	
+10 ans	-	2,20	1,89	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,93	2,54	-	

93% de vendus

Broutards-Taurillons : la vente reste active à des cours favorables. On remarque toutefois un certain plafonnement des cours dû aux difficultés rencontrées pour écouler les taurillons gras.
Laitonnes-Génisses : transactions plus lentes, mais tarifs globalement maintenus.
Taureaux : peu de changement.
Vaches et Génisses 3 ans : bonne vente et cours facilement reconduits en sujets de qualité. Très légère baisse en âgées de qualité inférieure

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Attention : Inscriptions avant le 07 mai 2013 à 12 h pour la foire concours aux culards du 17 mai.

Divers :

Génisses 1 an culardes 346 à 405 kg :
1430 à 1720 € (3,83 à 4,42)

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 15/04

Bovins (355))		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
225 à 335 kg	720 - 960	2,76 - 3,25
350 à 415 kg	950 - 1130	2,51 - 2,85
450 à 605 kg	1100 - 1350	2,22 - 2,62
Taurillons d'herbe		
375 à 465 kg	-	-
Laitonnes		
190 à 280 kg	520 - 760	2,58 - 2,94
315 à 390 kg	850 - 950	2,45 - 2,71
Génisses		
380 à 460 kg (16-24mois)	930 - 1140	2,44 - 2,48
490 à 750 kg (24-36mois)	1210 - 1750	2,01 - 2,48
Taureaux		
625 à 1050 kg	-	-
Vaches suitées mâles et femelles		
légères	840 - 1310	
entre-deux	1340 - 1540	
lourdes	1560 - 2030	

Vente toujours active en mâles à des tarifs très fermes, très peu d'invendus. Commerce plus actif en femelles à des cours qui progressent.
Apports stables en vaches, le placement est rapide à des cours très fermes.

Prochain marché bovins le lundi 22 avril aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — Marché de Sancoins (18) du 10/04

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,40	3,15
250 à 300 kg	3,13	2,90
300 à 350 kg	3,10	2,82
350 à 400 kg	2,87	2,63
400 à 450 kg	2,60	2,43
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	2,85	-
200 à 250 kg	2,80	-
250 à 300 kg	2,70	-
300 à 350 kg	2,57	2,28
350 à 400 kg	-	-
Génisses		
(24-36 mois)	4,70	4,48
Vaches		
- 5 ans	-	-
de 5 à 10 ans	-	-
+ 10 ans	-	-

Tendance :
Charolais : bonne demande en mâles jusqu'à 370 kg avec hausse des cours, ceux-ci sont reconduits dans les broutards lourds. Cours maintenus en laitonnes.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 16/04/2013*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,10 €	2,85 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,85 €	2,65 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,80 €	2,55 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,70 €	2,55 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,65 €	2,45 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,95 €	2,65 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,50 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,40 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,30 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,45 €	2,25 €	nc

Tendance : moins d'apport, cours reconduits.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 08/04 au 14/04/2013*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,81 €	2,75 €
350 kg	-	2,67 €	2,60 €
400 kg	-	2,55 €	2,50 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,41 €	2,37 €
500 kg	-	2,29 €	2,24 €
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,59 €	2,52 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,44 €	2,39 €

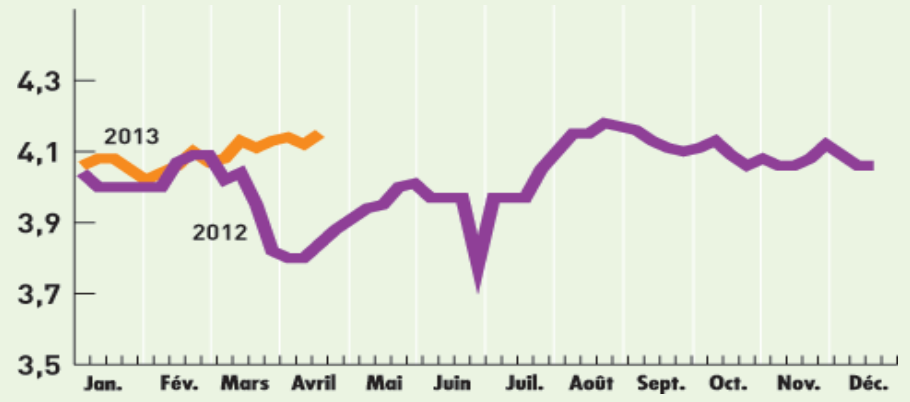
Tendance :
Reconduction des cours sur un marché en attente.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 08/04 au 14/04/2013*

Jeunes Bovins	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	4,15 €	3,90 €	-			
Races mixte		-	3,80 €	3,80 €	3,76 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,58 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Etat engraissement 3							
Viande - 10 ans +350 kg	4,62 €	4,53 €	4,47 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,63 €	4,52 €	4,47 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,71 €	4,63 €				
Races mixte	-	-	-	3,80 €	3,73 €	-	-
Races lait				-	3,62 €	3,53 €	3,42 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Etat engraissement 3							
Viande mixte lait	4,87 €	4,78 €	4,63 €	4,47 €	-	-	
Viande +350 kg	4,89 €	4,77 €	4,66 €	4,52 €			

Tendance :

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Race à viande*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 08/04 au 14/04/2013*

Jeunes Bovins	U+	U=	R+	R=	0+	0=	P+	P=
Etat engraissement 3								
Races à viande	4,31 €	4,27 €	4,24 €	4,22 €				
Vaches								
Etat engraissement 3								
Viande - 10 ans +350 kg	-	5,09 €	4,70 €	4,59 €				
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,59 €					
Races mixte					3,85 €	3,81 €		
Races lait						-	3,50 €	3,47 €
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Etat engraissement 3								
Viande mixte lait	4,90 €	4,80 €	4,67 €	4,49 €				
Viande +350 kg	5,00 €	4,86 €	4,68 €	4,57 €				

Tendances — SEM. DU 15 AVRIL AU 19 AVRIL 2013

Bovins de boucherie

La tendance commerciale ne montre pas de grand changement par rapport à la semaine passée avec une activité qui demeure régulière et des tarifs qui se maintiennent dans les Charolaises de qualité bouchère, dont l'offre reste mesurée. Les tarifs tendent vers une stabilisation pour les réformes allaitantes de choix secondaire, alors que les industriels maintiennent une légère pression sur les laitières en profitant de sorties saisonnières suffisantes. En jeunes bovins, la tension reste forte avec des débouchés exports peu toniques.■

Broutards

L'activité commerciale est assez régulière avec des volumes mesurés avant la mise à l'herbe. Malgré un marché italien qui reste très prudent et peu demandeur, les ventes se montrent assez fluides avec des mises en place sur la France, l'Allemagne, la Belgique ou le Maghreb. Les tarifs sont fermes sur les marchés du Centre avec une bonne tenue des cours dans tous les mâles de plus de 350kg. La tendance est un peu plus lourde dans les mâles légers de repousse. La vente est ordinaire même si les cours sont stables dans les bonnes laitonnes Charolaises italiennes ou indemnes d'IBR à garder sur la France. Le commerce est calme dans les ordinaires et légères convenant au marché Espagnol. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs maîtrisent les prix par la progression des importations. Les tarifs plafonnent et s'érodent légèrement dans les veaux Frisons. La demande est assez régulière avec une stabilité des prix dans les bons veaux Montbéliards. En revanche, le commerce demeure sélectif dans les croisés laitiers légers. Dans les bons croisés/Montbéliards, les cours sont stables avec une demande ciblée sur des bons mâles frais et viandés. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché
(du 16 avril 2013)

« Le différentiel de prix entre les JB et les vaches contrarie l'évolution positive des cours de ces dernières malgré une offre faible en vaches allaitantes. L'offre en JB laitier devrait progressivement décroître. Le JB allaitant est sensible au positionnement des marchés à l'exportation. La demande italienne est limitée. Les Pâques orthodoxes seront célébrées le 5 mai mettant ainsi fin au Carême en Grèce. »

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 08/04*

Agneaux (249)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	-	-
Gras (38-44 kg) 100 à 135 €	-	-	-
Gras (+44 kg) 122 à 127 €	-	-	-
Gras (+50 kg) 119 à 138 €	-	-	-
Laitons (32-38 kg) 96 à 126 €	-	**3,00 - 3,47**	**2,90 - 3,00**
Laitons (38-44 kg) 119 à 143 €	-	**3,08 - 3,46**	-
Laitons (+44 kg) 139 à 148 €	-	**3,04 - 3,15**	-
Brebis (42)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**0,97 - 1,42**	**0,92 - 1,23**	-
Divers			
Béliers **(6)** 93 à 131 €	**1,06 - 1,98**		
Agneaux maigres			
Chèvres :			
Boucs :			

Offre réduit. Vente totale

Agneaux : bonne demande et bonne tenue des cours. Vente rapide.

Brebis, béliers : l'offreest insuffisante pour couvrir la demande.

Prochain marché :
Le lundi 22 avril (pesée 7h00, vente 9h00)

Effectifs :
Agneaux : 249 - Brebis : 42
Béliers : 6 - Caprins : 4

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 15/04*

Ovins : 55	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux	**115 -144 €**	**2,56 - 3,51 €**
Brebis	**64 - 91 €**	**0,93 - 1,38 €**
Béliers		

Cours fermes dans l'ensemble des catégories, aucun invendu.

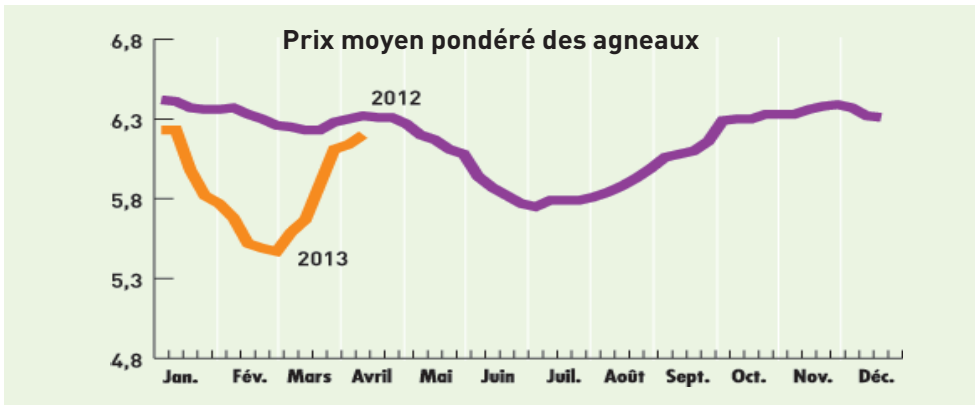
Prochain marché ovins le lundi 29 avril aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 08/04 au 14/04/2013*

	Poids	U	R	O
Couvert	-16 kg	-	**6,29 €**	**5,72 €**
Couvert	16-19 kg	**6,62 €**	**6,29 €**	**5,76 €**
Gras	-16 kg	-	**5,37 €**	**5,22 €**
Gras	16-19 kg	-	**5,29 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 08/04 au 14/04/2013*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,20 €	**7,09 €**	**2,27 €**



Cotationsrégionales des agneaux et brebis de boucherie — du 15/04/2013 au 14/04/2013

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U *Var.*	7,06	7,10 0,10	7,09 0,09	-	-	-	-	-
	R *Var.*	6,65 0,07	6,67 0,11	6,58 0,13	-	6,56 =	6,32 =	-	-
	O *Var.*	5,60 -0,19	5,74 0,14	-	-	6,25 =	5,83 =	-	-
3 (couverts)	U *Var.*	6,90	6,93 0,01	6,87 =	6,21 0,08	-	6,62 =	6,41 =	-
	R *Var.*	6,56 0,06	6,54 0,06	6,42 0,08	5,81 0,18	6,29 -0,04	6,29 =	5,96 =	-
	O *Var.*	5,87 0,08	5,85 0,12	5,70 0,08	5,30	5,72 =	5,76 =	5,49 =	-
4 (gras)	U *Var.*	-	-	-	-	-	-	-	-
	R *Var.*	-	-	-	-	-	5,37 =	5,29 =	
	O *Var.*	-	-	-	-	-	5,22 =	-	-

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 01 à 03

Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
01/2013	**1**	**3 000**	-	-	-	**2**
02/2013	**1**	**43 000**	-	-	-	**1**
03/2013	**2**	**57 200**	**0,273**	-	-	**2**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 10 avril 2013*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 4,00 à 4,50 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,00 à 8,30 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,20 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,20 à 8,50 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,30 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,50 à 5,00 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2012

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	260 €	200 €
2e coupe	250 à 260 €	200 €
3e coupe	240-250 €	190-200 €

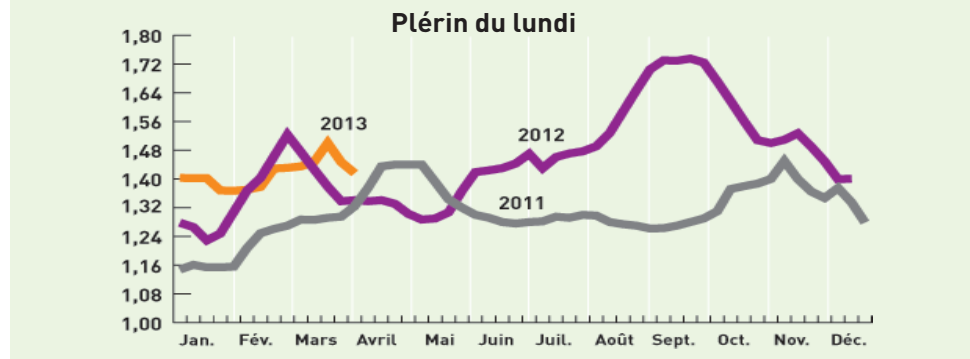
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (12 336 porcs présentés) — *Cotations du lundi 15/04/2013*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,416 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 05/04 au 17/04/2013*

1,68 €/kg/carcasse euros



Veaux

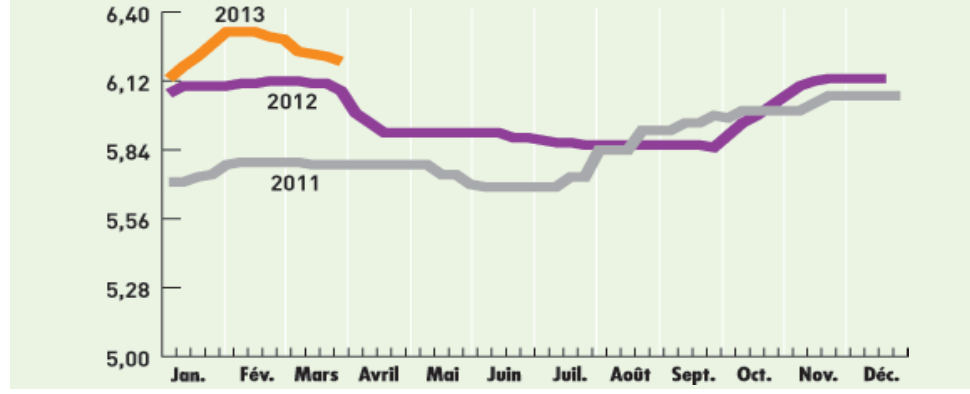
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 08/04 au 14/042013*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,37 €**	-	-
U	-	**7,63 €**	**6,76 €**	-
O	-	**6,20 €**	**5,50 €**	**4,81 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 15/04 au 19/04/13*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**70**	**410-610 €**	**380-550 €**	**260-345 €**	-
St-Etienne *(veau de 10 j à 4 semaines - Mixte - Viande)*		**240-570 €**	**220-510 €**		
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg)*	-	-	-	**100-320 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**948**	**340-540 €**	**320-500 €**	**170-320 €**	-

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 08/04 au 14/04/13*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,54 €**	**2,39 €**	**1,51 €**	–
Bons	**2,24 €**	**1,92 €**	–	

Céréales

Marché du 28 mars 2013

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — **RÉCOLTE 2012**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	meunier	avril-juin	236	N C
	qualité standard	avril-juin	232	N C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	avril-juin	235	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	avril-juin	230	N C

ORGE DE MOUTURE — **RÉCOLTE 2012**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	orge nature 63-64 kg/hl	avril	198	N C
Nord Côte d'Or	63 kg/hl	avril-juin	200	N C
Sud Côte d'Or	orge nature 63 kg/hl	avril-juin	205	N C

AVOINE NOIRE — **RÉCOLTE 2012**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Haute Saône	50 kg/hl		inc.	C
Aube/Yonne	50 - 51 kg/hl		inc.	C

AVOINE BLANCHE — **RÉCOLTE 2012**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	50-51kg/hl		inc.	C
Côte d'or/Haute saône	50-51kg/hl		inc.	C

TRITICALE — **RÉCOLTE 2012**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl	-	inc.	C

SEIGLE FOURRAGER — **RÉCOLTE 2012**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Haute Saône	-	-	inc.	C

MAÏS — **RÉCOLTE 2012**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	-	avril-juin	213 à 214	T C
Yonne	-	avril-juin	213 à 214	T C
Sud Côte-d'Or/Saone et Loire		avril-juin	212	N C

POIS — **RÉCOLTE 2012**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		avril-juin	260	N C
Yonne	-	avril-juin	260	N C
Côte d'Or	-	avril-juin	265	N C

Petites Annonces

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1214
VENDREDI 19 AVRIL 2013

Matériel

Tracteur

01 - Vds semoir acord pneumatique DL 3m bé prix 800 euros Semoir céréales
✆ **04 79 81 12 99**
ou 06 36 08 48 15

07 - Vd tracteur Ford 6640 SLE an 1996 relevage avant boîte semi powershift 85 ch 8500h
✆ **06 31 78 71 00**

18 - Vds tracteur Landini Legend, 130 ch, 4.400 h, clim, année 2003, TBE.
✆ **06 86 76 81 23**

26 - Vds tracteur John Deere 310, 40 chevaux année 65, 7000 heures, 2000 euros
✆ **04 75 68 40 22**

38 - Vds tracteur John Deere, 90 ch., 3040, BE, 4 RM, 1979, 8000 H, pneus avant neufs : 8200 euros à déb.
✆ **06 25 45 66 41 HR**

38 - Vds Ford 3055 vibro 3 m faucheuse doigt mobile presse MD IH 430 groupeur herse 3,4m remorque 4 roues bois aplatisseur + moteur.
✆ **04 76 93 53 28**

55 - Recherche tracteurs de 30 à 80 cv, même Vigneron + de 20 ans.
✆ **06 71 96 11 82**

69 - Cessation d'activité vend tracteur fruitier BCS de 2006 largeur 130 - 1900 H. PD Ste de conduite réversible 20000 euros HT.
✆ **06 12 40 47 30**

84 - Vends John Deere 2140, 2 roues motrices, 80 CH, cabine SG2 clim. pneu 15-5-38, 6500 H. Prix : 6 500 euros H.T.
✆ **06 03 10 61 11**

Travail sol

21 - VENDS semoir engrais Amazone, - herse plate 4 m., - aplatisseur Cerrenjon, - vibroculteur 3 m. (réf. 1601)
✆ **03 80 20 11 92**

38 - Vends charrue Huard Master 120, 4 socs nsh portée, bon état - cuve 5000 l ronde fer bas prix.
✆ **06 89 89 28 63**

38 - Vds herse étrille Quivogne 4m50 TBE : 1600euros HT.
✆ **06 08 98 59 84**
ou 04 76 36 68 41

42 - Vds charrue 3 socs reversible non stop hydrau. Overum bon état cse achat cuma
✆ **06 17 27 84 55**
ou 06 89 60 42 10

69 - Vds charrue Naud Rx26 - 4 corps - Année 1996 - 3000 euros - Bon état des 4 corps - Pointe carbure.
✆ **06 15 43 00 11**

71 - Vds herse rotative Machio DM 4000, année 93 avec porta-court + roue et attelage pour le transport en long + rouleaux packer TBE, 3.600 euros à voir, libre fin mai.
✆ **06 17 91 33 32**

Récolte

01 - Vds round baller JD 570, 96, chambre variable liage auto noyau mou pick up 1,55
✆ **03 85 30 42 93 HR**
ou 06 87 95 67 17

18 - Vends presse New Holland BR 7060, 2011, 3.500 bottes, cause cessation.
✆ **09 60 38 48 22, HR**

21 - VENDS mois. bat. NH TX 62, année 1999, CF 2500 HB, coupe 5.20, broyeur, chariot plat. (réf. 150D)
✆ **06 64 84 92 77 le soir**

21 - VENDS chenilles MB bandes caout., largeur 864 mm., 4 galets fixes, poutre transve., TBE, prix à débattre (réf. 1611)
✆ **06 13 80 74 52**

26 - Vds giro andaineur Kuhn ga n°4521 13 bras 4four par bras, largeur travail 3m65, 6 campa TTBE
✆ **06 71 15 24 12**

26 - Vds round baller NH 7070 état proche du neuf de 2009, prix 15000 euros HT à débattre
✆ **06 88 76 34 39**

42 - Rech presse balles rondes 120x120 ou volume variable trac 60 à 140 cv Fiat Ford MF JD 1990/1995
✆ **06 23 19 33 18**

42 - recherche MB IH 7200-7500 ou MF 27-29 (XP) coupe 3.70 m ou 4.30m état/prix sérieux
✆ **06 67 01 45 26 ap 18 H**

42 - Vds Round baller Claas Roland 46 de 1995 double liage automatique pneus neufs - bon état
✆ **06 88 93 24 92**

69 - Vds faucheuse condi FC 302 GV Kuhn 2000 volets hydro TBE 5100 euros dispo.
✆ **06 70 16 92 96**

70 - Achète Presse BR Claas 34-44-46-42-62, Deutz Fahr GP220 - GP230, Welger RP12 - RP200 - RP202, Krone, Carraro. Presse MD JD, MF, RC, Claas.
✆ **06 83 59 05 70**

84 - Vends calibreuse à cerise Calibrex, 6 bandes + tapis + 2 tables de tri. Prix : 5 000 euros. Région Ventoux.
✆ **06 10 16 45 89**

Traitement

26 - vds atomiseur noyer Favaro 1000L trainé
✆ **04 75 45 70 75 entre 12h et 14h ou 06 10 04 44 60**

26 - Vds atomiseur Florida 2000l boîtier turbine HS pompe châssis bon état prix 500 euros à déb.
✆ **06 74 72 47 96**

Arbo-viti

07 - Vds station calibrage cerises mirabelles élévateur séparateur de queues tapis de tri calibreuse bandes divergentes 6 couloirs peu servie
✆ **06 08 42 02 13**

Distribution

89 - VENDS semoir à maïs 4 rangs Monosem mécanique avec micro, bon état (réf. 1613)
✆ **03 86 73 17 76**

Epandage

07 - Vds épandeur à fumier maitre 6T avenc du tapis hydro an 2001 super état cause cuma
✆ **06 78 46 85 04**

Irrigation

26 - Vds 130 tuyaux de 6m diam 75 12 euros l'unité
✆ **06 88 76 34 39**

26 - Vds pompe irrig 50 mh Irrifrance châssis roues prise force crépine vanne col de cygne 500 euros
✆ **06 74 72 47 96**

38 - Vds tuyaux diam. 50, 60, 70, 80, prix à débattre.
✆ **06 36 93 82 75**

84 - Vends moteur pompe pour tracteur avec accessoires. Prix : 500 euros.
✆ **06 11 80 42 10**

Forestier

80 - Cause santé vds latil 2340 classé agricole, freins à air sur les 4 roues dir. assistée 1620 h, 4 pneus neufs forestiers.
✆ **03 22 26 68 30**
matin ap 10 h

Manutention

21 - VENDS bétaillère 6.50 m., 9/10 vaches, très bon état, région chatillonnais (réf. 1502)
✆ **03 80 93 12 57**
06 81 51 55 61

74 - Vds téléscopique New Holland IM 5080, bras de 9m de long, 2000 h, année 2009. Très bon état, 32 000 €. Plateau à fourrage Ponge, l 6m, L 2,45m, 11T de charge + 2T poids vide, 4 roues, plaque tournante, pneu 360/55/16 neuve 6 000 €. Plateau 4 roues l 6m, L 2,2m, plaque tournante 4T de charge, bon état, 1 500 €.
✆ **06 60 74 16 86 ou**
06 22 58 50 87

Agri. divers

01 - Vds hangar à démonter 720 m2 prix 1000 euros
✆ **06 65 73 50 84**

01 - Vds tracteur Case CVX 130, 3700 h - recherche pirouette 6 toupies - vds S. de Traite TPA 2x8 Delaval
✆ **06 08 09 92 25**

07 - Presse BR NH MF 140 David Brown pièces rem benne 5T faucheuse cond Kuhn vis à grain 220
✆ **06 16 53 98 00**

07 - Vds planteuse pommes de terre 3 rangs manuelle + buteuse 3 rangs + arracheuse 1 rang + 1 peseuse
✆ **06 24 80 71 60**

10 - Achète Enrubanneuse, Semoir à maïs Monosem 4rgs boite plastique ferti + micro, MB Laverda 3350 - 3450 - 3500, Tracteurs MF et Ford.
✆ **06 83 59 05 70**

18 - Vds épareuse Feor, bras télescopique, 7,50 m, année 2005, TBE - presse balles rondes Claas 260 Varian, année 2006, TBE.
✆ **06 86 76 81 23**

18 - Vends andaineuse Claas, TBE, 3 m - testeur humidité à grains - tondeuse bov. - moulin à farine Rexi P80 - 2 cellules, 3,5x4,8 - 3 vis - 1 souffleur - semoir DPS 12, Nodet, BE.
✆ **06 11 10 64 64**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (réf. 150A)
✆ **06 81 94 70 44**

21 - VENDS bétaillère Masson 5 m., barrière chang., - pulvé Hardi 1 200 l., DPAE, 18 m., - Master Pro, CT OK, le tout TBE. (réf. 150F)
✆ **06 82 26 88 18**

38 - Vds faucheuse, faneuse, andaineur, épandeur 4T5, rotovateur 135, broyeur 180, BE
✆ **04 74 28 94 30 HR**

38 - Vds serre armature Galva 20mx9m H. sous support 2,50m à démonter 1200 euros.
✆ **06 76 04 37 57**

38 - Cause cessation lait vends refroidisseur de lait Japy 2400 l TBE.
✆ **04 74 27 91 85**
ou 06 62 22 04 16

38 - Vend cause retraite matériel agricole + cuve à vin + pressoir hydraulique TBE.
✆ **04 74 85 16 74 HR**

38 - A v. cage de pressoir à vin Enecif avec manteaux D125H95 : 600 euros, a v. fourche avant adaptable sur tracteur RNL Dyna 500-505 : 400 euros.
✆ **04 74 88 94 97**

38 - Vends cultivateur 13 dents contre batteur maïs pour moissonneuse batteuse New Holland 8060-8070.
✆ **04 74 83 81 59**
ou 06 15 35 36 58

38 - Cage contention à veau, poche souple 18 m3 TBE.
✆ **06 12 15 35 90**

42 - vds roues étroites complètes pneus neufs kléber super 3 radial 210/95 R44
✆ **06 75 39 54 15**
ou 04 77 26 48 66

42 - vds combiné de semis herse rotative Howard + rouleau Paker + semoir Khun lagr 2m50 3500 euros
✆ **06 88 38 03 06**

42 - Vds trisoc révers. TR 6 5 T- vibroculteur 3m - pulv. 800 L 12 m hors normes - vis grains 9 m - 3 cuves fuel de 400 800 et 1200 L - 2 roues 380/22.5 6 trous
✆ **06 81 33 11 56**

42 - Vds tracteur Deutz 5506 presse BR Welger RP12 tbe + charrue Huard BRE 65 NSH autochargeuse Pottinger Kurier 5 25m3 surbaissée
✆ **06 22 83 13 38**

42 - Vds faucheuse Kuhn 4 ass. état rare élévat. 8.50 m Nett 150B. portail
✆ **04 77 75 95 89**

42 - Vds cse retraite presse Bc MD Claas + roundballer Cararo ensemble TBE de marche - prix à déb.
✆ **04 78 48 94 96 - 19h30/20 h**

42 - Vds scie lame 60 triphasé tronçonneuse guide 46 18 sulfateuse cuivre 10 ltres
✆ **04 77 20 20 87**

69 - Remorque porte outils Chartrain 4,50 m. PTAC : 5600 kg TBE - Faneuse/andaineuse Strela 2 toupies - Remorque plateau bois refait à neuf.
✆ **06 89 28 21 92**

70 - Achète Enrubanneuse, Semoir à maïs Monosem 4 rgs boite plastique ferti+micro, MB Laverda 3350 - 3450 - 3500, Tracteurs MF et Ford. Equipement maïs pour Laverda.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Rech. presse m. densité, semoir maïs Nodet PN2, R.B. à rouleaux 120 x 120, cover crop, moissonneuse.
✆ **06 38 89 86 26**

71 - Vends 2 tables égouttage 9 claies à pieds + chariot, karcher 180 bars + poste à souder sur 380 watts pro.
✆ **03 45 47 86 32**
ou 06 64 36 12 63

71 - Vds Case CS86 + chargeur + cond. Kuhn 2,50 + pirouette Krone 5,50 + andaineur Krone 3,50 + épandeur Rolland 7 T monocoque, tapis hydro.
✆ **06 76 54 21 68**

71 - Vends remorque bétaillère 4,50 m.
✆ **06 88 30 35 05**

71 - Vds herse Quivogne 6,30 m, vibroculteur Kongskilde 6 m av. double herse, convercrop 28 D E V Souchu Pinet, semoir à engrais Amazone 2.000 L, 12 à 28 m, tonne au eau Galva sur roues 2.000 L, 2 pneus 16-9-34, 4 roues complètes 11/5/15, tracteur IH 744 + chargeur, tracteur Fordson, semi à bois, cellules à grains sur pieds et rondes, vis sur chariot et portative, trieur, séparateur, containers palettisables 2 m3, broyeur de prairie 3 m, rigoleuse tournante, bennes Brimont 8 et 12 T, rigoleuse Agram + 2 pneus 420-85-28.
✆ **03 84 70 12 38**

73 - Bisoc, semoir engrais Vicon 200 kg, faucheuse sur trois points arrière, monte bottes moyenne densité.
✆ **04 79 65 95 45**

73 - Cause cessation tracteur 83 cv Zetor, an 2003, 1600 h, tbé + foin 60 balles et regain 40 T.
✆ **04 79 65 71 30**

74 - vds remorque bétaillère routière Poncet (Masson) 2 bovins, en alu, bon état.
✆ **06 73 29 51 34**

74 - Vends pirouette Kuhn 5801 MH digidrive, bon état, 3 000 €.
✆ **06 60 74 16 86**
ou 06 22 58 50 87

74 - Vds épandeur fumier Leboulch maxi HV14, 14 m3, centrale hyd verticaux servi 10 campagnes à l'abri, tbé.
✆ **04 50 62 15 08**

84 - 30-Vds semoirs Pneumasem II 4 à 6 rgs, rouleau cambridge 6,20 m, benne 8 - 10 T, charrues nonstop 2-3-4-5 socs, covercrops 18-20-22-24-40 dis., vibroculteurs 4 - 5 - 6 m.
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vends atomiseur 1000 L, turbine 80, 2 vitesses, TBE + Bacs à vendanges pour remorque.
✆ **04 90 34 53 87 HR**

89 - VENDS 2 cellules de 350 HL, - 1 de 210 HL, - séparateur, - cuve à fuel, 5 000 l. (réf. 1605)
✆ **03 86 45 25 83**
ou 06 86 87 49 92

89 - RECHERCHE microgranulateur SEPEBA pour semoir Vanta Khun AL 402 (réf. 1610)
✆ **06 20 69 26 58**

Elevage

01 - Vds salle de traite 2x4 Delaval décro auto 96 moulin à farine 10 cv avec trémie
✆ **06 80 74 12 99**

26 - Vds passage canadien neuf tous véhicules même lourds - Passage de trois mètres.
✆ **06 83 49 81 50**

58 - VENDS épandeur fumier 4 T., très bon état, transformable fourragère + benne céréalières, boitier refait à neuf, pneus comme neufs, prix : 1 200 € HT (réf. 1402)
✆ **03 86 39 73 24**

67 - Vends salle de traite Westfalia 2 fois 6 dÉcrochage automatique, libre de suite.
✆ **06 07 28 66 50**

69 - AV tank à lait Serap 650 l. - Bon état cause capacité insuffisante.
✆ **04 74 60 12 94**
ou 06 88 55 93 07

71 - Vds machine à traire chèvre 150 euros, hâloir à fromage 500 euros, cessation. 71300 Mont-Saint-Vincent.
✆ **06 25 69 09 92**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds Renault Master bétaillère 8cv, 05/99, carrosserie THÉAULT bovins/chevaux, CT OK, bé, avec factures garage, libre de suite, prix 10 450 euros
✆ **06 87 05 63 94**

39 - VDS camion magasin boucherie Peugeot, année 2002, 100.000 km, b.é. général + remorque isotherme, transport viande, 2 essieux, marque Le Capitaine, excellent état, cause retraite.
✆ **06 64 10 15 35**

42 - Vds cse décés Renault Express D - an 96 - faible km - TBE - 4 pneus neufs - CT OK - revis. tot. - prix à déb.
✆ **06 87 77 09 88**

54 - Vends Peugeot Boxer HDI an. 2004, 95.000 km très bon état.
✆ **06 81 71 84 22**

58 - VENDS VW Golf 6 confortline 2010, 3 portes, clim. automatique, régulateur vitesse, couvre bagages, attelage, 118 000 kms, garantie constructeur 1 an, 9 500 euros, TVA récupérable (réf. 150B)
✆ **06 86 45 25 82**
ou 03 86 38 52 02 le soir

71 - Vds C 15 D, 1993, 155.000 km, CT OK, révisé, TBE.
✆ **03 85 25 89 19 ou**
06 81 68 15 57 après 20 h

84 - Vds Land Rover Defender 90 TD5, 3 places, an. 2001, TVA récup., 130 500 km. TBE. Prix : 14 950 euros TTC à débattre.
✆ **04 90 75 49 56**

89 - VENDS Renault Master bétail, 1999, 8 CV, DTI, carrosserie, corneloup, CT OK, bon état, libre, 6 500 euros HT à débattre (réf. 1503)
✆ **06 22 08 42 47**
ou 06 16 66 44 74

Tourisme

42 - Vds Toyota Yaris trés bon état an 2008 - 127 000 km - 4 pneus neige-nb options - - révision ok - CT ok - 5900 euros
✆ **06 63 59 42 03**

58 - CHERCHE voiture Mercédes immatriculée avant 1985 (réf. 160A)
✆ **03 86 25 17 89 préf matin**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds sciure résineux tamisée belle qual. pr litière vaches, volailles, chevaux, liv. par semi fond mouvant 90 m3.
✆ **06 13 30 25 21**

01 - Vds foin 250 BR 130x120, 250 kg, 80 €/T + 100 BR 130x120 enrubannés 30€/P + 60 BR paille avoine 150x120
✆ **06 23 38 11 32**

01 - Vds foin et paille BR diam 130 tb qual stocké abri poss. livraison
✆ **06 87 44 14 54**

01 - Vds foin et regain pré naturel de Bresse bottes tout format
✆ **06 20 99 72 62**

26 - Vds paille 40 euros/t fourrage 2e et 3e coupe 100 euros/t diam180 enrubannage millet trèfle 35 euros/t - possib livraison
✆ **06 88 76 34 39**

38 - Vds paille foins bonne qualité balles carrées.
✆ **06 70 24 56 64**

43 - Vds MAÏS ENSILAGE, bottes enrubannées, matière sèche assurée, chargé en grains, 70 euros/T, liv poss.
✆ **06 11 37 50 64**

69 - Vds paille de blé bottes carrées ou balles rondes, bonne qualité sarl FC Poncet St Laurent de Chamousset.
✆ **06 81 44 66 22**

69 - Donne paille pour litière 150 bottes rectangulaires de 15 kg environ a enlever sur place (paille ancienne de 20 ans environ)
✆ **06 19 15 03 51**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

74 - Vds foin paille récolte 2012 bottes carrées région Albanais.
✆ **06 11 77 50 84**

Fourrage

21 - VENDS paille et foin canton St Seine l'Abbaye, pont bascule, stockage sous bâtiment (réf. 1602)
✆ **06 87 21 21 00**

57 - Vends paille bottes carrées 90x120 et 70x120.
✆ **06 68 93 43 59**

71 - Vends paille de blé orge, foin, regain, livraison toutes régions.
✆ **06 75 28 47 79**

71 - Achète paille en andain. Faites offres au
✆ **06 17 05 25 12**

71 - Vds foin 2012, bonne qualité, sous abri, regain, enrubannage 2012.
✆ **03 85 47 31 80**
ou 06 84 13 84 01

71 - Vends foin, paille, regain, enrubanné, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

PAILLE BLÉ, ORGE P, RIZ, POIS
21- VENDS départ ou rendu
Foin de pré, crau, regain, luzerne
Les déshydratés en vrac benné, big bag 1t.,
Enrubannage en rond ou carrés
Livraison toutes régions c+r ou semi
Tel. 06 80 06 38 23 ou 06 80 37 00 50

89 - VENDS foin prairie naturelle 120 X 70, qualité moyenne, cause arrêt de production, 70 euros/tonne (réf. 1612)
✆ **06 32 58 58 21**

Propriété

21 - JA CHERCHE foncier 50/100 ha, pré/terre pour installation avec parents Nord Côte d'Or (réf. 1406)
✆ **06 32 22 13 66**

21 - VEND DPU en Côte d'Or (réf. 1507)
✆ **06 15 93 10 18**

21 - VENDS 7.81 DPU (réf. 1608)
✆ **03 80 49 79 25**

63 - Idéal instal maraîch 2,8 ha maison bâtiments pos gîte points eau DPU 20 0000 euros 63700.
✆ **04 73 52 01 94**

89 - VENDS 6 DPU sans terre dans l'Yonne (réf. 1506)
✆ **06 80 92 74 93**

89 - Vds ferme d'élevage sur 50 ha (32 en propriété),maison d'habitation,bâtiments 900 m2 ,labos transformations, produit laitier et charcuterie. Certification bio sur l'ensemble. actuellement élevage ovin /caprin. Possibilité reprendre matériel et activité avec transmission 40 ans de clientèle. prix en fonction des options choisies. http://www.netoos.org/breviandes (réf. 130B)
✆ **tel: 06 85 22 10 50 ou liperi@laposte net**

Terrain

07 - Éleveur cherche terrain pour transhumance fauchage prairie avec possibilité de logement et avec bâtiment d'élevage
✆ **06 89 84 17 51**

Divers

01 - Vds DPU actives sans foncier
✆ **06 75 44 39 38**

07 - Vds semoir à maïs Monosem PNU 4 rgs bon état
✆ **06 85 14 46 51**

18 - Loue beaux attelages de bœufs et chevaux, pour fête, défilé, comice, folklore, mariage...
✆ **06 08 54 35 29**

38 - Agri cherche pâture + fauche pour 2013 - Vds semoir maïs NG PN2 fert. insec. TBE.
✆ **06 08 76 25 27**

38 - Vend vibro 2,50 m TBE - Vend ânesses papiers.
✆ **06 81 82 81 41**

38 - Cherche à louer ou vendre prairie ou terre bonne superficie, étudie tte proposition discrétion assurée.
✆ **06 89 30 81 08**

38 - Vds Citroën Xsara HDI crochet ar TBE, tuyaux filetés diam. 80 lg 8 m pour puits avec pompe.
✆ **04 74 93 66 96 HR**

38 - Boulanger pâtissier et agriculteur achète framboises Mecker et myrtilles. Maxime au
✆ **06 61 12 12 10**

38 - Retraite vends autocharg Krone TS24 tout matériel fromag chevres claies 1,95x0,94 table inox silo, collection revus sur chèvre.
✆ **04 74 84 57 96**

38 - Vds vaches génisses Abondance Montbéliarde presse moye den claas épandeur Deguillaume 4 t.
✆ **06 70 13 58 57**

42 - Vds piquets métalliques de vigne 2 m / 2.50 euros HT et 1.80 m / 2 euros HT
✆ **06 36 51 17 67**

42 - recherce DPU pour campagne 2013 activable en Ardèche Loire ou Isère
✆ **06 07 35 36 91**

42 - Vds ancien fourneau blanc - bois charbon
✆ **04 77 20 88 21**

Monsieur TAMAROU
Grand voyant médium aux dons héréditaires, résoud tous vos problèmes dans le bon sens, chance, amour, fidélité, retour de l'être aimé immédiat, désenvoutement.
Travail sérieux et efficace, résultat surprenant en 4 jours.
Déplacement possible ou par correspondance.
▶ 06 24 07 42 18 ◀

71 - Cause cessation vends DPU.
✆ **03 85 52 20 49 H R**

71 - Vends piquets 2 m châtaignier, appointés.
✆ **03 85 50 21 65 H R**

73 - Vds relevage av pour Deutz Agrotron + prise de force, tbé, 1200 euros.
✆ **06 14 59 34 75**

73 - Sciage sec, noyer, merisier, frêne, chêne, planche 0,27 plateau en 4 jusqu'à 10.
✆ **04 79 65 95 45**

74 - Prend vaches laitères en pension, camion bétaillère Mascot 3,5 t Khun 850 l frontal Fella remorque 8 tonnes.
✆ **06 62 20 24 02**

Location

Agricole

07 - JA éleveur recherche terres agricoles et pâturages
✆ **06 78 55 54 46**

07 - JA éleveur recherche alpages communales, terres et pâtures. Etudie ttes propositions
✆ **06 78 55 54 46**

07 - Viticulture - JA recherche terres agri possédant droits de plantation. Etudie ttes propositions
✆ **06 78 55 54 46**

SOWMA GRAND VOYANT MEDIUM
Détient des pouvoirs ancestraux 30 ans d'expérience
Confiez-vous à M. SOWMA car il peut résoudre tous vos problèmes même les cas les plus désespérés. Retour immédiat de l'être aimé, chance aux jeux, travail, amour, amaigrissement...
GARANTI Facilités de paiement
06 21 87 31 38

SARL RAPHAËL SOUCHAUD
Négoce-Achat laine brute de mouton
Paiement comptant
Tél. 06 08 42 23 15

21 - LOUE vignes AOC à planter Hautes Côtes de Beaune, de Nuits, Bourgogne, Grand Ordinaire Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cédex (réf. 1604)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Autre

68 - Loue appart.4-5pers.très calme 10mn des plages,10mn de Dinan,15mn St Malo - Mont St Michel prix 260 à 320 euros selon période
✆ **02 96 27 92 71**

74 - Cherche parc pour chevaux de 8 à 6 hectares + eaux.
✆ **06 11 80 62 36**

89 - LOUE Fermeté en Forêt d'Othe F2, jardin, cour (réf. 1603)
✆ **06 78 15 09 91**

Offre

Emploi

18 - Ch. berrichonne, cherche JH pour juillet, août, pour travaux moisson et préparation semis.
✆ **06 09 23 16 80**
ou 02 48 79 24 59

69 - Recherche ouvrier agricole saisonnier du 25/04 au 14/07 pour ent. terrain parcage et fenaison qui soit autonome avec matériel agricole 20 a 30 H. hebdo. Contact :
✆ **06 82 01 89 07**

69 - Ville Grigny 69 cherche producteurs (viande en particulier) pour son marché fermier le mercredi 16 h 30 - 19 h.
✆ **04 72 49 52 00 ou**
environnement@mairie-grigny69 fr

71 - Le Domaine Ferret (18,5 ha de vignes en appellations communales du Mâconnais) recherche un ouvrier caviste polyvalent (H/F) en CDI. Ensemble des travaux en cave sous la responsabilité du directeur du domaine. Grande polyvalence : ensemble des opérations de la récupération de la vendange au traitement des commandes. En charge égalementune partie des travaux de maintenance. Profil : BEPA + 2/3 années d'expérience à un poste similaire. Rémunération : à discuter en fonction de l'expérience. Poste à pourvoir impérativement avant juillet. Envoyer CV et lettre de motivation à abraccini@louisjadot.com ou par courrier à
Audrey Braccini,
Domaine J-A Ferret,
rue du plan, 71960 Fuissé

71 - Recherche salarié pour service de remplacement temps plein, secteur Cuiseaux.
✆ **06 17 18 16 84**

71 - Cherche ouvrier agricole polyculture élevage, troupeau laitier, travail sol.
✆ **09 66 82 79 16 HR**

74 - Exploitation polyculture élevage transformation from. recherche salarié en CDI.
✆ **06 75 46 47 01**

89 - Cause départ retraite fin 2013, GAEC Polyculture élevage lait RECHERCHE associé poste cultures, expérience souhaitée. gaec-de-chichery0801@orange.fr (réf. 130D)
✆ **03 86 73 26 03**
ou 06 84 36 36 51

Demande

Emploi

01 - JF sérieuse recherche mi-temps matin vacher région 01-71 libre de suite
✆ **06 48 17 28 70**

42 - JH 18 ans 2 ans en bac Pro CGEA par alternance permis B recher. emploi ferme polyculture élevage VA et ou VL dept 42 ou limitrophe sept 2013
✆ **06 75 53 17 02**

Mariage

Rencontre

21 - Femme africaine RECHERCHE H. 50 à 60 ans pour relation sérieuse (réf. 160C)
✆ **06 83 71 51 94**

21 - JF 40 ans africaine CHERCHE homme gentil, aimant voyages, sorties pour relation sérieuse (réf. 16VB1)
✆ **06 99 24 88 12**

38 - F. 45 ans mince, simple rencontrerait H. (45 ans et +) équilibré pour relation sérieuse.
✆ **06 24 40 60 47**

38 - Mr retraite agricole recherche compagne du même milieu ou aimant vivre à la campagne pour vie à deux.
✆ **06 73 53 63 61**

73 - Agriculteur 42 ans célibataire désire rencontrer femme simple.
✆ **06 12 86 72 51**

Animaux

Divers

26 - Recherche à mettre en pension 300 brebis Mérinos pour saison d'estive.
✆ **06 09 51 84 17**

58 - VENDS DPU Herbe (réf. 1607)
✆ **03 86 37 25 20 HR**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Bovin

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 15 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02 48 56 21 49**
ou 06 81 38 47 12

21 - Elevage charolais HBC, EARL GABORY - Jeux les Bard VEND taureau 5 ans, or. Gandin + repro. 15 mois dont veaux issus vêlage facile (IA), montes naturelles, TGS, IBR A. Livraison possible (réf. 10VB1)
✆ **06 87 43 40 33**
ou 03 80 96 79 42 HR

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs apte à la saillie apportant toutes les garanties sanitaires et de reproduction (2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et veaux de l'année). Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 120D)
✆ **03 80 97 23 28**
ou 06 07 75 59 74

21 - VENDS veaux reproducteurs charolais, vêlage facile. EARL de Jully - Magnien (réf. 1509)
✆ **03 80 90 08 79**

ESPACE Affaires

TRACTEURS

	CV	an	Heures
FENDT 309.C + bati MX + rel. av	95	2002	6000
FENDT 307 CI + chargeur	80	2006	3500
JOHN DEERE 6230 Premium	100	2007	4080
JOHN DEERE 6330 Premium TLS	100	2007	4100
JOHN DEERE 6430 Premium TLS + rel. av.	110	2009	3800
JOHN DEERE 6230 STD + chargeur JD 633	90	2011	1650
JOHN DEERE 6520 Premium TLS + rel. av.	120	2005	3900

SPECIAL FENAISON

Faucheuse KUHN GMD 700 GII, 1998, 2m80
Faucheuse KUHN GMD 800 GII, 2006, 3m20
Faucheuse KUHN GMD 802 L.C, 2004, 3m20
Faucheuse conditionneuse KUHN FC 250 G, traînée, T.B.E, 1990, 2m50
Faucheuse conditionneuse KUHN FC 302 G, traînée, 2000, 3m00
Faucheuse KUHN GMD 702 L.C, révisée, très bon état, 2006, 2m80
Faneuse FELLA TH 540 D hydro, repliage hydraulique, T.B.E, 1998, 5m40
Faneuse FELLA TH 540 D hydro, repliage hydraulique, T.B.E 2002, 5m40
Andaineur VICON ANDEX 383, révisé, très bon état, 2003, 3m80
Pres. BR. J D 582 Maxicut, fic/fil., amen. roto, 14 cout., 2009, 12000 bot.
Presse balles rondes JOHN DEERE 592, 1m81, ficelle, 2004, 10000 bottes
Presse balles rondes JOHN DEERE 582 Hiflow, fic/fil., pu 2m20, 2005
Presse balles rondes CLAAS ROLLANT 46, pu large, 1991

MATERIELS DIVERS

Bol mélangeur SUPERTINO V2 M16, 16m³, double vis, bon état, 2007
Charrue NÄUD RN 2,04 trisocs, non stop, mécanique B.E, 1991
Epandeur à fumier ROLLAND CONIC 2065, 6T5 ,2 vis + éparpilleur, 1992
Broyeur CARROY TDA 1805, à fléaux, état neuf jamais servi, 2011

Défi-Mat 19140 UZERCHE
Contact : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16
ou 06 47 18 94 80
Mail : lparsoire@defimat.fr
www.defimat.fr

DISTRIMAT REMORQUES www.distrimat.com
Nouveau van bovins "VANALU" Carrosserie en profilé d'alu tubulaire renforcé de 25mm d'épaisseur. Vous oublierez son prix mais pas sa qualité.
Gamme moutonnières de 750 à 2 000 kg avec ou sans étage, tôle galva ou profilé d'alu de 25 mm d'épaisseur
RAMPES Alu pour charger jusqu'à 25 T. Donnez le poids à charger et la hauteur de chargement pour avoir un devis
64121 SERRES-CASTET - Tél. 05 59 33 26 37

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone BUILDING PRODUCTS
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier B.T.S.
Réserves d'eau
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - 85170 BELLEVILLE-SUR-VIE
Tél. 02 51 24 40 15 - Fax 02 51 24 40 09 - sodaf.geo@wanadoo.fr

La Maison de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr.
TÔLE AVEC RÉGULATEUR DE CONDENSATION NOUVELLE GÉNÉRATION
➲ eps. 0,63 avec régulateur 7,25 € le m²*
➲ eps. 0,75 avec régulateur 8,10 € le m²*
*Prix HT pour + de 200 m² **Offre soumise à conditions
GARANTIE 20 ANS contre le décollement

Faucheuses à tambours
Frontale 2,10 m système pendulaire
Portée arrière 4 tambours 2,70 m
Frontale 4 tambours système pendulaire 2,65 m
Portée arr. 2 tambours 1,65 m 1,85 m 2,10 m
DIMAG 67170 BRUMATH - Tél 06 07 78 98 40

VIS A GRAINS ELECTRIQUES
Pour Semoirs, Remorques...
Ø100/120/150 mm
CHARIOT 10/12 m
DIFFUSION - DIRECTE (17)
tel : 05 46 32 44 33 www.diffusion-directe.fr

Elan ✆ 01 49 84 94 28
LE MASQUE PROTECTEUR AIR▶ACE
SPÉCIAL POUSSIÈRES ET ODEURS
Le masque AIR▶ACE, très ergonomique, apporte confort, sécurité et économie à tous ceux, éleveurs, techniciens, vétérinaires, qui sont confrontés quotidiennement aux problèmes de poussières et d'odeurs dans les élevages porcins, avicoles et cunicoles (Ne convient pas pour les traitements de cultures).
• CONFORT, très léger (250 g environ), conçu pour supprimer les problèmes de buée tellement désagréables notamment pour les porteurs de lunettes.
• SÉCURITÉ du filtre à poussière certifié CE EN 143 P2, conçu pour protéger contre les particules en suspension dans l'air et dans l'eau, auquel peuvent être adjoints si nécessaire un filtre anti-odeur au charbon actif et une visière de protection.
• ÉCONOMIE
• EFFICACITÉ ET SIMPLICITÉ D'UTILISATION
1 - La grille facile à ouvrir pour changer les filtres.
2 - L'ossature du masque facilite la circulation de l'air. - La soupape supérieure (aspiration) répartit l'air extérieur uniformément sur toute la surface du filtre.
- La soupape inférieure (expiration) rejette l'air humide d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre.
64 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 176001

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
2/4 avenue de la Cerisaie • Silic 311
94266 FRESNES CEDEX
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
176001		64,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EA7 - Photos non contractuelles

21 - VENDS taureaux charolais 1 an HBC, TGS. Colliette Christian 21210 Villargoix (1510)
✆ **03 80 64 12 78**
ou 06 70 74 97 70

21 - VENDS taureau adulte, vêlage facile et reproducteurs 15 mois HBC. Choubley Laurent 21210 La Motte Ternant (réf. 1511)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - VENDS taureaux HBC 16 mois, GS, vêlage facile, primable. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 1606)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - Elevage HBC VEND taureaux adultes, 2 ans, gros veaux 1 an, TGS. GAEC Lechenault Frères (réf. 1615)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS taureau 30 mois Trezegoal, origine IA, venant du Lycée Agricole de Quétigny (réf. 1616)
✆ **06 60 10 28 60**

38 - Vds taureau Montbéliards de 15 mois MY des 2 lactations 5893 - 40,7 - 32,9.
✆ **04 76 95 72 59**

42 - Vds très bons taureaux charolais 15-16 mois HBC Cuisset JM St Germain Lespinasse
✆ **04 77 64 53 33**

42 - Vds bons taureaux charolais 1 à 2 ans inscrits HBC prix raisonnable TGS 42 Vougy Denis JF
✆ **06 82 46 99 41**

42 - Vds taureaux Charolais 15-16 mois HBC bon origine TGS - Grouiller JP - Benisson Dieu
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vds joli mâle Limousin 13 mois pour reproduction
✆ **06 07 03 74 94**

57 - Elevage Esch Denis vend gÈnisses 12-15 mois, 1 taureau 18 mois issu la ttes garanties sanitaires.
✆ **03 87 35 91 39**

58 - VENDS mâles Limousins 14 mois, mixte viande, vêlage facile, HBC ou non, TGS. Breugnot François (réf. 0706)
✆ **06 76 29 30 60**

58 - VENDS veaux reproducteurs 15 mois HBC, IBR A. GAEC Bauzon - Préporché (réf. 1114)
✆ **03 86 84 21 53**
ou 06 58 95 93 59

58 - VENDS reproducteurs limousins 16 à 18 mois, 1 adulte, laitonnes limousines, génisses de 2 ans gestantes (réf. 11VB3)
✆ **06 10 34 28 10**

58 - VENDS reproducteurs mâles 15 mois et génisses 2 ans, le tout HBC. EARL Touillon-Moiron - Decize (réf. 140A)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS 3 taureaux adultes, - deux de 2 ans, - veaux 15 mois, - vaches pleines, le tout HBC. Elevage Roger Batho - 58330 Saxi-Bourdon (réf. 140C)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS taureaux charolais HBC : 1 de 6 ans, 2 de 2 ans et 15 de 16 mois, TGS. EARL Berger 58250 Ternant (réf. 150C)
✆ **06 25 72 20 74**
ou 03 86 30 83 41 HR

58 - VENDS taureau LIMOUSIN 3 ans cause consanguinité, bonne origine, IBR A, hiverné au pré, région Sud Morvan (réf. 15VB2)
✆ **03 86 30 15 63**

58 - VENDS taureaux HBC 4 ans et 7 ans, - veaux reproducteurs IBR A.. GAEC MARION - Luzy (réf. 15VB1)
✆ **06 07 51 04 99**
ou 03 86 30 11 55

58 - VENDS monte terminée TB taureau charolais HBC 4 ans, IND IBR, TGS. GAEC de Selins (réf. 1501)
✆ **03 86 38 90 36**
ou 06 72 26 48 56

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC, prêt à saillir, TGS, IBR A. Charetier - Anlézy (réf. 1505)
✆ **03 86 60 23 29**
ou 06 37 43 86 56

58 - VENDS taureau HBC 30 mois, or. Jean Dufraigne, IBR A. EARL Coudret 58350 Chateauneuf Val de Bargis (réf. 15VB4)
✆ **03 86 69 25 38**
ou 06 99 35 67 34

58 - El. charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND gros taureaux 16 mois, vêlage facile, IND IBR, livraison possible (réf. 15VB5)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS plusieurs taureaux charolais 2 ans, le tout HBC. SCEA de Dornant (Buisson-Guillaumin). (réf. 15VB6)
✆ **03 86 50 37 07**
ou 06 15 01 71 67
ou 06 36 76 43 44

58 - VENDS gros veaux 15 mois et 1 taureau 2 ans HBC. Champeau - 58320 Parigny les Vaux (réf.1609)
✆ **03 86 68 80 03**

58 - Elevage HBC VENDS reproducteurs 17 mois, TGS, OR IA, vêlage facile (réf. 160B)
✆ **06 16 20 33 25**

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC, IBR B. GAEC Deboux - Niault 58110 Chougny (réf. 160D)
✆ **06 26 01 58 72**

69 - Vds 12 vaches limousines pleines et suitées cause cessation.
✆ **06 30 83 56 54**

69 - Elevage HBL vds taureaux 10/15 mois et génisses tous usages Idem IBR livr. possible EARL du Bouleau.
✆ **04 78 45 02 91 ou 06 95 85 14 25**

69 - AV génisses limousines 15/18 mois garanties sanitaire livraison possible.
✆ **07 61 50 41 16**

69 - Vends 4 génisses Montbéliarde terme fin 04 fin 08 Indemne IBV BVD IA en pure race.
✆ **06 08 94 60 49**

69 - Vd 1 génisse 46 2 mois + 1 génisse Mont. croisée Hostein 1 mois TGS.
✆ **04 74 26 00 15**
ou 06 71 74 64 48

71 - Vds bons taureaux 2 ans repro. HBC, TGS, hivernés au pré, IBR A. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, hiverné au pré, soins raisonnés. GAEC Goulliard (réf. 150E)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vends gros veaux 14-15 mois HBC reproducteur T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site : http://gaecbonnot.free.fr/
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends taureaux repro. 2 ans hivernés au pré, élevage HBC, B. O., TGS.
✆ **03 85 88 31 05**
ou 06 48 20 82 79

71 - Vds taureaux charolais 15 mois, hivernés au pré, HBC, TGS, livraison poss. Pallot J.-Ch., Oudry.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Vends vaches avec veaux 1 à 3 mois, 5 issues ins.
✆ **03 85 32 16 30 HR**
ou 06 14 23 83 37

71 - Vds taureaux charolais HBC ou non, hivernés au pré, viande et gabarit, IBR A, livraison OK.
✆ **06 87 07 63 60**

71 - Vds taureaux repro. HBC, TGS, liv. poss. Gaec Berland à Viry.
✆ **06 73 34 07 96**
ou 06 85 13 37 68

71 - Vends taureaux charolais HBC, 2 ans et 1 an, hivernés au pré, TGS. Chatillon J.M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vds taureaux 2 ans, non inscrits, IBR A, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vds 1 taureau adulte + 1 taureau 18 mois, HBL. EARL Roux 71 Montbellet.
✆ **03 85 33 90 88**
ou 06 72 86 27 38

71 - Vds bons taureaux 2 et 3 ans, HBC, TGS, liv. poss. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends vaches laitières Prim'Holstein terme avril mai.
✆ **03 85 59 47 45**
ou 06 80 08 84 88

71 - Vds, cse consanguinité, taureau 5 ans HBC, vêlage facile, calme, produit visible, TGS, livraison assurée.
✆ **06 15 13 18 50**

71 - Vends taureaux repro. 15 mois, HBC. Gaec d'Azu, MM. Griveaux/Lhoste, 71230 Saint-Romain-sous-Gourdon.
✆ **06 47 94 61 07**

71 - Eleveur limousin vend taureaux reproducteurs 18 mois inscrits, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends repro. de 16 mois, hivernés au pré, TGS, HBC, aptes à saillir. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

89 - VENDS veaux reproducteurs 16 - 17 mois HBC, OR IA et saillie naturelle, vêlage facile, livraison possible, TGS. (réf. 15VB3)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - VENDS taureaux 1 et 2 ans, HBC, grandes origines, TGS, EARL Baudot 89160 Fulvy (réf. 1614)
✆ **03 86 75 15 33 - 06 19 96 60 17**

Ovin

38 - Ach. 20 Grivettes avec agneaux ou prêtes + 1 bélier Ile de France arr/arr faire offre au
✆ **06 79 32 62 12**

43 - Agriculteur cherche mouton à TONDRE
✆ **06 75 74 16 47**

Porcin

69 - Vds 4 Porc fermier sur pieds à 2€/kg.
✆ **06 26 17 02 90**

Equin

07 - Vds jument Comtoise PP 7ans mise bas fin avril + étalon Comtois 11ans PP + pouliche 1an PP
✆ **04 75 30 52 21**

39 - Vds étalon comtois 10 ans calme ou échange contre pouliche comtoise
✆ **03 84 44 59 80 après 20h**

Chien

01 - Vds chiots Beauceron M.F. nés fin 2012 tat. mère 25069604892771
✆ **04 74 24 51 90**

38 - Vds chiot Bruno du Jura née le 20 janvier tat mère 2EZK423, parent extra lièvre sanglier, prix : 250 euros.
✆ **04 74 84 86 25**
ou 06 89 38 52 90

42 - vds 2 chiots montagne des pyrénées pure race tat 2gun 586 - 2gun 585
✆ **04 77 64 02 39**

42 - Vds chiot boder collie N 2HDE804 6 mois declaré travail sur v. allaitantes
✆ **04 77 24 86 37**
ou 06 34 33 55 90

71 - Particulier vd chiots d'apparence Border, 2 m., (portée de 2), tatoués, à la vente, mère Lof n° 250269600830629.
✆ **03 85 25 83 24**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

26 - Elevage agréé vend lièvres reproducteurs prix intéressant livraison possible
✆ **06 24 83 24 56**

Terres de Bourgogne
PETITES ANNONCES
Tel. 03 80 78 90 40
Fax 03 80 70 08 02
pa@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

GBJ

SCI au capital de 1524.49 euros
6 rue du Lavoir Agencourt
21700 Nuits Saint Georges
RCS Dijon 414653188

Suite A.G.E du 28-12-2012 et à compter du 01-01-2013:
Transfert du siège social à: Rue du Meix, 21250 Lanthes.
Démission gérant: Jottras Thierry.
Nomination nouveau gérant: Isabelle Bergerot (Sallin), Rue du Meix 21250 Lanthes.
Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Dijon.

AL211610234

SCP Nourissat Misserey
Striffling Viard
Notaires
23 rue Buffon à Dijon

SARL «LE PETIT MARCHE»

Capital: 5000 € - Siège: Dijon
39 Bd des Martyrs de la Résistance
RCS Dijon 534 761 283

Suivant décision du 10/1/2013, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la société comme suit :
La société a pour objet : épicerie et notamment de nuit, achat, vente en gros et en détail d'alimentation générale et exotique, cadeaux, boissons à emporter dont des boissons alcoolisées à emporter de jour ou de nuit.
Et a décidé de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis et mention

AL211610236

AVIS DE CONSTITUTION

APISAM

EURL au capital de 7000 €
Siège social : 38 rue Constant Pierrot
21000 Dijon
504 589 979 RCS de Dijon

L'AGE du 31/12/2012 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. Bulliard Michel, demeurant 38 rue Constant Pierrot, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
L'AGO du 18/03/2013 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/02/2013.
Radiation du RCS de Dijon

AL211610235

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière
Dénomination : CCB
Siège social : 19 boulevard Eugène Spuller 21000 Dijon
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 €
Apports en numéraire : 1 000 euros
Gérance : Christian Bureau demeurant 19 boulevard Eugène Spuller 21000 Dijon
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
Elles ne peuvent être cédées au conjoint, aux ascendants ou descendants du cédant et à toutes autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : au RCS de Dijon

AL211610237

NON DISSOLUTION

DOM UP BAFFY

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 rue Docteur Quignard,
21000 Dijon
522 082 171 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 28.02.2013, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis - La Gérance

AL211610032

TRANSFERT DE SIÈGE

LTD BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 230 000 euros
Siège social : Route de Moissey
21130 Auxonne
507 629 046 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 29 mars 2013, l'associée unique a décidé de transférer le siège social situé Route de Moissey, 21130 Auxonne au 432 rue de Grandes Teppes, Zac Espace d'activités de Sennece, 71000 Mâcon, à compter du 1er avril 2013, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, la gérance

AL211610238

NOMINATION

DS SMITH PACKAGING SYSTEMS

Société par actions Simplifiée
au capital de 50 050 euros
Siège social : 12, rue Gay Lussac
ZI Dijon Chenôve 21300 Chenôve
RCS Dijon 343 236 857

Par décision en date du 5 avril 2013, la société OTOR SA, immatriculée sous le numéro B 775 563 356 RCS Nanterre, domiciliée au 8, Terrasse Bellini - 92800 Puteaux, président de la société DS Smith Packaging Systems, a nommé pour une durée indéterminée en qualité de nouveau représentant permanent Monsieur Stéphane Birebent, né le 2 septembre 1965 à Tours, demeurant au : 17, avenue Jacques Brel 21800 Chevigny Saint Sauveur, en remplacement de Monsieur François Duboin.
Pour avis

AL211610239

SOCIETE HOLDING DES SALARIES DE LA CHOCOLATERIE DE BOURGOGNE

S.A.S. au capital de 300 euros
Siège social : Rue de Cluj,
ZAE Cap Nord 21000 Dijon
791 298 656 RCS Dijon

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des 20 et 21 Mars 2013, il a été pris acte de la démission de Monsieur Philippe Bosquillon de Jarcy de son mandat de Président, Monsieur Salim Khanfri demeurant 9 rue de Cluj 21000 Dijon a été nommé en son remplacement.

AL211610240

GAEC MATRAT

Société civile
Siège social : 21400 Prusly sur Ource
778 245 191 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 31/03/2013 la collectivité extraordinaire des associés a autorisé Monsieur Matrat Claude et Monsieur Matrat Alain, à démissionner de leur fonction de gérant.
Pour avis, La gérance

AL211610216

NIÈVRE

Suivant PV d'AG extraordinaire du 02/04/2012, la SARL La Ferme des Douceurs, chambres d'hôtes,au capital de 200 €, siège social : 58800 Doussas-Cervon RCS Nevers 489837344
- a pris acte du changement de gérance de Mr Rault Christian à Mme Rault Véronique
- a modifié les statuts entérinant la cession de parts de Mr Rault Christian en faveur de Melles Rault, Anais et Coralie
- a voté la continuité de l'activité malgré la perte du capital social sur le dernier exercice
La gérance

AL581610283

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins

JARDIN DE TIPHANIE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
Les Rompées, 58470 Magny Cours
753 049 337 RCS Nevers

MODIFICATION DES DIRIGEANTS
Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 31 janvier 2013, celui ci a pris acte de la démission de Monsieur Jacques Bouillon de ses fonctions de directeur général délégué à compter du 31 janvier 2013 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
L'article 32 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Jacques Bouillon a été supprimée.
Pour avis
Le Président

AL581610270

EARL DES TERREAUX

Le Bourg 58260 Préporché
RCS Nevers - 378.348.171

AVIS DE MODIFICATION
Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2013, a été transformée l'EARL en GAEC dont le siège social est fixé Le Bourg 58360 Préporché.
Le groupement a été reconnu par le Comité d'Agrément des GAEC le 4 mars 2013.
Forme : Groupement d'Exploitation en Commun
Objet : activités agricoles
Dénomination sociale : GAEC « Laudet de Préporché »
Siège social : Le Bourg 58360 Préporché
Associés gérants : M. Jean-Paul Laudet, Mme Anne Laudet et M. Pierre Laudet demeurant Le Bourg 58360 Préporché.
Capital social : 246 240 € divisé en 16 416 parts de 15 € représentant des biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : Il sera procédé à une inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, la gérance

AL581610271

EARL DE L'ISLE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 216 172.71 euros
Siège social : Domaine de l'Isle,
58340 Saint-Gratien-Savigny
377 897 301 RCS Nevers

Transformation du GAEC en EARL
Aux termes de délibérations en date du 28 mars 2013, l'Assemblée Générale des associés a décidé de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée DE L'ISLE à compter du 1er avril 2013, sans création d'être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
La Gérance

AL581610290

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS MOLINES-LACHAISE-SEMENCE

Société Civile de Moyens
au capital de 18 614,03 euros
Siège social : 6, Square de la Résistance
58000 Nevers
RCS Nevers - 327 016 135

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 28 mars 2013 que la dénomination sociale de la société a été modifiée :
Ancienne mention :
Dénomination sociale
Société Civile de Moyens des Docteurs Molines-Lachaise-Semence
Nouvelle mention
Dénomination sociale
Société civile de Moyens des Docteurs Lachaise-Semence-Butuc et que le Docteur Lachaise Pascal demeurant Saint Baudière 58150 Marzy a été nommé gérant en remplacement du Docteur Molines Michel
Pour avis
Le gérant

AL581610265

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sophie KOWAL, notaire à Corbigny, le 8 avril 2013, enregistré à Nevers, le 10.04.2013, bordereau 2013/449 case n)1, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
Dénomination : SCI LE VIEUX FRENE
Siège : 1 rue Franc Nohain 58800 Corbigny
Durée : 99 ans
Objet : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers.
Capital social : mille euros.
Apports en numéraire : 1 000,00€
Gérant : M. Eric Conan, 1 rue Franc Nohain, 58800 Corbigny.
Clause d'agrément : Parts librement cessibles ou transmissibles entre associés.
Immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis et mention
Me Sophie Kowal, Notaire

AL581610269

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de GLUX-EN-GLENNE: 58 13 039
Location sur une partie de la surface
7 ha 53 a 53 ca - Bois de la riviere: B-499 - Champ des roches: C-198(*) - Champ du grave: B-649 - Crot de l echeintre: B-836 - Crot du bouchon: B-650 - La longe: C-268(*) - La pourrotte: B-644(*) - Le haut matelin: C-250-252
- Les mouilles: B-591 - Les pres saillots: B-611 - Les ventes: B-564-997[553] - Pres de fontian: B-827
Et par extension Cmne de VILLAPOURCON: 58 13 039
3 ha 45 a 35 ca
- Bois des boulets: C-1824 - Pierre fendue: C-1971-1972
Cmne de MONTAPAS : 58 13 024
Location sur une partie de la surface
30 ha 83 a 65 ca - Le bois du cordat: C-605-606
avec bâtiments d'exploitation
Et par extension Cmne de SAINT-SAULGE : 58 13 024
Location sur une partie de la surface
29 ha 44 a 69 ca - Dige: B-113 - Les clefs: B-348(*) - Prairie de ranceau: B-114-115-118(*) - Saint pierre: B-541[337]-542[337]-565[336] avec bâtiments d'exploitation
Cmne de VILLAPOURCON: 58 13 040
Location sur une partie de la surface
15 ha 43 a 55 ca - Bois burnette: C-993-994-995-996-997 - Bois de lissard: C-1722-1726 - Bois du bouchet: C-2032[1009] - Bois taradon: C-253 - Champ du chene: C-1051 - Champ villiere: C-796 - La chaume de bouchet: C-826-848(*)-851-852 - La pente: C-155
- Le bouchet: C-1143 - Le grand pre: C-156-157-163 - Les chaumes: D-892 - Les chevaudrots: D-844-858(*)-871-872 - Lichard: C-1055-1057 - Pre seveno: C-790 - Sous la galerie: C-966
- Sous la velle: C-1063-1069 - Sur la trole: C-804-806 - Veve: C-1186
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/05/2013 à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS, Tél :03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL581610284

GAEC DES TRIBOULETS

Les Triboulets - 58250 Saint Seine

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous seing privé, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun Des TRIBOULETS dont le siège social est fixé à Les Triboulets 58250 Saint Seine
Le groupement a été reconnu par le Comité d'Agrément des GAEC le 4 mars 2013.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, les fondateurs

AL581610272

SCEA DES COUPES

Au capital de 648 100 €
Les Coupes de Pouligny
58340 Montigny sur Canne

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société dela SCEA Des COUPES prenant effet au 1er avril 2013 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale :SCEA Des COUPES
Siège social : Les Coupes de Pouligny 58340 Montigny sur Canne
Associés gérants : M. Daniel Maillault, Mme Sylvie Pierre épouse Maillault et M. Romain Maillault
Capital social : 648 100 € divisé en 6.481 parts de 100 € représentant de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis,
Les fondateurs

AL581610273

Par acte ssp du 4.4.2013, il a été constitué une SARL. **Dénomination :** SL SPERANZA. **Capital :** 15 000€. **Siège :** 32 rue du Champ de Foire, 58000 Nevers. **Objet :** achat, vente, en gros, en détail, l'importation, l'exportation de tous articles de chaussures, vêtements,d'habillement, chapellerie et plus généralement, toutes opérations à favoriser le but poursuivi par la société. **Durée :** 99 ans. **Gérance :** Mr Nourry Laurent 32 rue du Champ de Foire, 58000 Nevers. Immatriculation au RCS de Nevers

AL581610278

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EMMANUEL STYL'CHEMINEES
Forme : Eurl
Capital : 1 500 euros
Siège social : Cuzy 58800 Cervon
Objet social : Toutes activités de vente, installation de poêle, ramonage, rénovation, adaptation, installation de cheminées neuves ou anciennes, l'achat et la revente de matériaux de construction… et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Début d'activité : 10 avril 2013
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Gérance : Mr Emmanuel Girard
Associé :
Mr Emmanuel Girard - Cuzy à Cervon 58800
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de Nevers
Le gérant

AL581610266

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 avril 2013 à Dun les Places, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : SARL FABIEN BUSSY
Forme : Société à responsabilité limitée
Objet : production horticole et sylvicole, de support pour les sapins, plantation horticole et sylvicole, négoce des plants de sapins, de sapins et arbustes, flockage de sapins, emballages des sapins, arrachage de sapins et d'arbustes, entretien d'espaces verts.
Capital social : 5 000 euros
Siège social : L'huis des meunières, 58230 Duns les Places
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Monsieur Fabien Bussy demeurant l'huis des meunières, 58230 Dun les Places
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers (Nièvre),
Pour avis et mention, le gérant.

AL581610238

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DE RETOULE

Société civile
au capital de 184.450 €
Siège social : Retoule 58140 Vauclaix
RCS Nevers - 484.867.015

DISSOLUTION
Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire en date du 8 mars 2013, il est décidé la dissolution de l'EARL de RETOULE à compter du 8 mars 2013 et sa mise en liquidation amiable.
Mme Fichot Florence, domicilié aux Gouillas 58800 Chaumot quitte ses fonctions de gérant et est nommé liquidateur. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation.
Correspondance adressée au siège de la liquidatrice fixé aux Gouillas 58800 Chaumot.
Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur

AL581610274

EURL ENTREPRISE VISSET

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 25 500 euros
Siège : Rue des Fontaines - Fontenille
58150 Tracy sur Loire
390 188 704 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 28 mars 2013, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Alain Visset, demeurant Rue des Fontaines - Fontenille 58150 Tracy sur Loire, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Rue des Fontaines - Fontenille 58150 Tracy sur Loire.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés à la Chambre de Métiers de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le liquidateur

AL581610280

FIDUCIAL SOFIRAL
12 rue Lamartine - 58000 Nevers

MORVAN PNEU

SARL au capital de 7 622 euros
38 Avenue St Jean
58800 Corbigny
R.C.S. Nevers 453 937 112

Assemblée Générale Extraordinaire du 25/03/2013 :
Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Liquidateur : M. David Grimardias, dt Le Bourg 58140 St Martin du Puy, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Siège de la liquidation : Le Bourg 58140 St Martin du Puy.
La correspondance devra être envoyée à cette adresse ainsi que les actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
La gérance

AL581610286

CHIRINE

SARL au capital de 5000 €
Siège social : 9 Rue Saint Louis,
58120 Château Chinon Ville
504 052 036 RCS Nevers

L'AGO du 28/02/2013 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2012.
Radiation au RCS de Nevers

AL581610285

→ NON DISSOLUTION

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Siège Social
Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
Vierzon - 5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

IMM'AUTUN (58)

SARL au capital de 7 622 euros
Siège social
59 Boulevard du Maréchal Juin
58000 Nevers
414 301 523 RCS Nevers

AVIS DE NON DISSOLUTION
Selon AGE du 10/12/2012, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé la poursuite de l'activité.
Pour avis,
Le gérant. *AL581610252*

Société d'Avocat Gilbert Martin
14 rue Georges Dufaud - 58000 Nevers

PILLER CLEANTECH

SARL au capital de 60.000 euros
Siège social : Technopole 58470 Magny Cours
537 838 849 RCS Nevers

L'assemblée générale mixte du 14 mars 2013, statuant en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.
Pour avis, le gérant Ch. Jeandot

AL581610264

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus - 21000 Dijon

D.P. JEUX

Société civile au capital de 777.495 Euros
Siège social : 48 rue Verte
58660 Coulanges les Nevers
399.409.762 RCS Nevers

Décision unanime des associés du 12.04.2013 : Vincent Piette sis 2 rue Pasteur à Nevers (58000) a été nommé en qualité de gérant en remplacement de Jacques Piette, démissionnaire - Pour Avis.

AL581610288

→ CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Bourges (18) du 29 mars 2013, enregistré au SIE de Châteauroux le 10 avril 2013, bordereau n° 2013/639, case n° 4, la société LE SEYEC, SAS au capital de 550 000 € ayant son siège social à Saint Maur (36), RN 20, immatriculée au RCS de Châteauroux sous le n° 317 409 258 a cédé à la société SATELIT, SARL au capital de 45 000 € ayant son siège social à Bourges (18), ZI des Danjons, 165, rue Louis Mallet, immatriculée au RCS de Bourges sous le n° 391 856 861, la branche d'activité internationale (opérations douanières de dédouanement import-export de marchandises ; transport international) dépendant de son fonds de commerce de transport routier de marchandises sise et exploitée à titre principal à Saint Maur (36, RN 20 et à titre secondaire à Varennes Vauzelles (58), ZI, moyennant le prix de 22 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er octobre 2012.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales aux lieux d'exploitation du fonds vendu.

AL581610287

→ VENTE

Notaires
SCP Daniel Métayer
et Francis Lhéritier
Notaires associés à Nevers
(58000),
6 avenue Saint-Just.

Suivant acte reçu par Me Francis Lhéritier, notaire associé à Nevers, le 29 Mars 2013, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers, le 10 Avril 2013, Bordereau 2013/450, case n°2 ext :1146 ,
Monsieur Diego Hadad Alba, Commerçant, demeurant à Sermoise sur Loire (58000) 16 route de Lyon, célibataire.
A vendu à la Société dénommée LE PRE FLEURI, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000,00 € ayant son siège social à Nevers (58000) 16 Route de Lyon identifiée sous le numéro SIREN 790 587 182 RCS Nevers.
Un fonds de commerce de café, bar, restaurant, snack connu sous le nom de «LE CAFE OLE» situé et exploité à Sermoise sur Loire(58000) 16 et 18 Route de Lyon pour lequel Monsieur Diego Hadad est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro SIREN 435.318.647.
Moyennant le prix principal de vingt mille euros (20.000,00€), comprenant tous les éléments corporels et incorporels du fonds.
Ce prix s'applique :
- aux éléments incorporels pour seize mille euros (16.000,00€),
- au matériel, et mobilier, pour quatre mille euros (4.000,00€),
Entrée en jouissance à compter rétroactivement du 23 Février 2013.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière des publications légales, en l'Etude de Me Francis Lhéritier, où domicile est élu à cet effet.
Pour insertion.
Me Francis Lhéritier *AL581610279*

→ FUSION

SOCIETE NOUVELLE SONIMAT
SAS au capital de116.958,89 euros
Siège social : La Baratte
58000 Saint Eloi
806.520.151 RCS Nevers
(Société absorbée)

SOCIETE NOUVELLE DEPUSSAY
SAS au capital de 749.000 euros
Siège social:
15, Rue Chanzy - 28140 Terminiers
316 571 058 RCS Chartres
(Société absorbante)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Chartres du 23 novembre 2012, la Société «SOCIETE NOUVELLE SONIMAT» a été absorbée par la Société «SOCIETE NOUVELLE DEPUSSAY» qui possédait 100 % du capital de sa filiale.
Le projet de fusion a fait l'objet pour la Société «SOCIETE NOUVELLE DEPUSSAY» d'un dépôt 29 novembre 2012 au Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres et pour la Société « SOCIETE NOUVELLE SONIMAT « d'un dépôt le 29 novembre 2012 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
L'avis d'insertion au BODACC, a été certifié par le Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres sous le n° 239A du 11 décembre 2012 et au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers sous le n° 244A du 18 décembre 2012. Aucune opposition n'a été faite par les créanciers sociaux dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.
Le Président,pour la «SOCIETE NOUVELLE SONIMAT»
Le Président, pour la « SOCIETE NOUVELLE DEPUSSAY »

AL581610281

YONNE

→ MODIFICATION DE STATUTS

Le 01/03/2013, l'associé unique de la SARL ROUXSEVE, capital de 1.000 €, siège social Toucy (89) Les Champs de la Route Le Colombier - 520 135 633 RCS Auxerre, a constaté la démission d'un co-gérant, a décidé de transférer le siège social et de changer la dénomination sociale de la société à compter du même jour.
Anciennes Mentions Publiées :
Co-Gérant : M. Richard Roux, Toucy(89) Les Champs de la Route le Colombier
Co-Gérant : M. Frédéric Sève, Diges (89) 14, La Forêt
Siège social : Toucy (89) Les Champs de la Route Le Colombier
Dénomination sociale : SARL ROUXSEVE
Nouvelles mentions :
Gérant : M. Frédéric Sève, Diges (89) 14, La Forêt
Siège social: Diges (89) 14 La Forêt
Dénomination sociale : ART BATIMENT ET PATRIMOINE

AL891610287

SARL RASA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €
Ancien Siège social
19, Grande Rue - 89450 Saint Père
Nouveau Siège Social
10, rue de l'Eglise
89450 Fontenay Près Chablis
791 241 664 RCS Auxerre

Aux termes de ses décisions du 11/03/2013, l'Associée Unique a décidé, à compter du même jour :
- de modifier la dénomination sociale, SARL LA RENOMMEE, pour adopter celle de SARL RASA, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- de transférer le siège social de Saint Père (89) 19, Grande Rue à Fontenay Près Chablis (89) 10, rue de l'Eglise, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL891610300

→ AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06/04/2013 à Coulanges la Vineuse(89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI
Dénomination : SCI RENO
Siège : 53 Rue André Vildieu 89580 Coulanges la Vineuse
Objet : acquisition, construction, propriété, gestion, location et administration de tout immeuble bâti ou non bâti et de tous biens ou droits immobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre
Capital : 1.000 € en numéraire
Gérant : M. Jérôme Chaufournais demeurant 53 Rue André Vildieu 89580 Coulanges la Vineuse
Parts sociales : Agrément par l'AG dans tous les cas sauf entre associés.

AL891610334

EURL BOUISSET

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 9 Rue Pré Chevalier
89360 Villiers Vineux

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Villiers Vineux du 9 avril 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : EURL BOUISSET.
Siège social : 9 rue Pré Chevalier 89360 Villiers Vineux.
Objet social : Maçonnerie, couverture, zinguerie, rénovation intérieure et extérieure, charpentes, isolation.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 100 euros en numéraire.
Gérance : Monsieur Fabien Bouisset 9 rue Pré Chevalier 89360 Villiers Vineux.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
d'Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL891610335

Constitution à Appoigny en date du 08.04.2013 du G.E.I.E EUROBAT GROUPE, sans apports ni capital.
Siège : 142 Route de Paris, 89380 Appoigny.
Durée : 99 ans.
Gérance: Gheorghe Ciocan 142 Route de Paris, 89380 Appoigny, France
Sergiu Ionut Ciocan 140 Route de Paris, 89380 Appoigny, France
Mirela Ciocan 765, strada Principala, Certeze, Satu Mare, Roumanie.
Objet : Agencement intérieur.
Les membres nouveaux sont exonérés des dettes antérieures à leur entrée dans le Groupement, chaque membre est responsable pour ses dettes et est exonère des dettes des autres membres du Groupement.
RCS : Auxerre

AL891610338

Il a été constitué pour une durée de 99 ans une SARL dénommée LECUBE, au capital de 10.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 24, rue des Champoulains, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ; dont le gérant est M. Emmanuel Monin,13, rue de la Fermière 89240 Chevannes. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL891610289

SCP Mazen Cannet Mignot
Avocats
2 bis rue du Cap Vert
21800 Quétigny

HOLDING-TRIUMPH

SAS au capital de 30.000 €
Siège social : 2 rue du Vau galant
89110 Aillant sur Tholon
Immatriculation en cours

Aux termes de statuts signés le 5 avril 2013 a été constituée une Société HOLDING-TRIUMPH présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HOLDING-TRIUMPH
Forme sociale : SAS
Siège social : 2 rue du Vau Galant 89110 Aillant sur Tholon
Durée : 99 années
Objet social : - La prise de participation dans toute entreprise ou société, la gestion de ces participations, l'assistance aux sociétés de son groupe, le conseil aux entreprises ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires statuant à la majorité simple.
Président : Monsieur Dominique Tardy demeurant 2 rue du Vau Galant 89110 Aillant sur Tholon
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL891610291

Il a été constitué pour une durée de 99 ans une SARL dénommée PRO PECUNIA, au capital de 2.000 €, ayant son siège social à St Maurice le Vieil(89) 5 rue des Simonneaux, Anquin ayant pour objet toutes prestations de services administratifs et la formation ; dont le gérant est M. Jean KENESI demeurant St Maurice le Vieil(89) 5 rue des Simonneaux, Anquin. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL891610303

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MB PRESTATIONS
Forme: Société à responsabilité limitée
Siège social: 6 rue des Eaux Bues, 89770 Chailley
Objet : la prestation de services aux entreprises, l'organisation, la gestion et le contrôle de toutes filiales la prise de participation dans toutes sociétés, quels que soient leur nature et leurs objets.
Durée : 99 ans
Capital : 10.000 euros
Gérance : Michaël Badault, 6 rue des Eaux Bues, 89770 Chailley
Immatriculation : au RCS de Sens.
Pour avis,

AL891610282

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Joigny (89) du 29/03/13, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: La Grange Icaunaise Drive Ethique (lagide)
Siège: 13, place du pilori 89300 Joigny
Objet: commerce de produits locaux, nationaux respectueux de l,Äòenvironnement. Vente en boutique, sur internet, ambulante. Drive à la boutique, livraison en point relai. Alimentation BIO et adapté, produits artisanaux. Commerce de tous produits locaux, nationaux divers respectueux de l,Äòenvironnement.
Durée: 99 ans
Capital: 7500 €
Gérance: Mr Didier Gaillard, demeurant Chemin du halage, 89330 Villevallier
Immatriculation de la société au R.C.S. de Auxerre.
La gérance

AL891610258

J2P

Société à responsabilité limitée
d'architecture
au capital de 1 000 Euros
Siège social
11, rue du Moulin - 89310 Môlay
inscrite au Conseil Régional
de l'Ordre des Architectes de Bourgogne
sous le numéro S01203
et sous le numéro national S15907

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Môlay (89310) du 30 Mars 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée d'architecture
Dénomination sociale : J2P
Siège social : 11, rue du Moulin 89310 Môlay
Objet social : l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 Euros
Gérance : Mr Jean-Pierre Perroux demeurant 11, rue du Moulin 89310 Môlay
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL891610211

→ CONVOCATION

CONVOCATION EN ASSEMBLEE ORDINAIRE DE SECTION YONNE

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Eleveurs de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N. - sont convoqués à l'Assemblée Ordinaire de section YONNE
aux date, heure et lieu suivants :
Lundi 06 Mai 2013 à 14h30
Siège social CIALYN
Salle de Réunions ,Äì 89400 MIGENNES
Ordre du jour Assemblée Générale Ordinaire de Section
- Présentation du rapport d'activité 2012,
- Présentation des comptes sociaux de l'exercice,
- Présentation des comptes consolidés de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Election des délégués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du jeudi 13 juin 2013,
- Résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire
Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance au siège de la coopérative de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

AL891610337

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

ENTREPRISE DELAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : Z.A. Route de Nitry,
Lieu-dit « La Farge Ouest » - 89270 Sacy
489 945 709 RCS Auxerre

Dissolution
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mars 2013 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Julien Delage, demeurant 8 rue Guilbert Latour, 89270 Vermenton, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Z.A. Route de Nitry, Lieu-dit « La Farge Ouest », 89270 Sacy. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur *AL891610342*

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sarl TRANSPORTS OSTER ERIC** Le Filouer ZA La Folluee 89560 Courson-les-Carrières (Transport de marchandises). RCS Auxerre 534329636. CIP 3414. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610327

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS JASKOT INVESTISSEMENTS** 22 rue du Beau 89290 Escolives-Sainte-Camille (acquisition et gestion de valeurs mobilières). RCS Auxerre 519518005. CIP 3415. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 TROYES. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610328

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 ouvrant une procédure de Sauvegarde au profit de la SARL à capital variable **CENTRE EQUESTRE DE CHEMILLY SUR SEREIN** rue du Pont 89800 Chemilly-sur-Serein (centre équestre). RCS AUXERRE 413512682. CIP 3416. Administrateur Judiciaire : la SELAS SEGARD-CARBONI 16 rue de l'Horloge 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610329

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la liquidation judiciaire de **Monsieur Patrick Jean Yves COLOMBET** 27, Avenue Michel de Toro BP1 89170 SAINT FARGEAU (Couverture, charpente). RCS Auxerre 348409152. CIP 3417. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610330

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 ouvrant une procédure de Sauvegarde au profit de **Monsieur Mohammed Nassim HADJADJ** rue Paul Doumer Gare SNCF 89000 Auxerre (Bar, brasserie, restaurant). RCS AUXERRE 491077335. CIP 3418. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610331

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL MORANGE.ELEC** rue Guilbert Latour 89270 Vermenton (travaux d'électricité générale) RCS Auxerre 520288226. CIP 3419. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610332

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL TABLE & DCO** 22 rue Fécauderie 89000 Auxerre (COMMERCE DE DETAIL DE BIENS D'EQUIPEMENTS DE LA MAISON). RCS Auxerre 498015957. CIP 3420. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610333

Jugement du Tribunal de Commerce d'Evry du 08/04/2013 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SARL LEZ'ARTS** - Les Hates de Vernoy - Zone Artisanale - 89130 TOUCY (graphisme, maquetisme). RCS AUXERRE 414 746 610. Date de cessation des paiements : 31/12/2012. Les créances sont à déposées entre les mains du Liquidateur judiciaire, Maître Pascale HUILLE-ERAUD - 5, Bd de l'Europe - 91050 EVRY CEDEX, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au Bodacc.

AL891610336

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la liquidation judiciaire de **Monsieur Jean Claude GREGOIRE** 29 rue du Pont 89420 Guillon (Boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 478829518. CIP 3411. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610324

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la liquidation judiciaire de **Monsieur Mathieu PEZE MONTEE SAINT MICHEL** 89700 TONNERRE (plomberie, chauffage). RCS Auxerre 518591045. CIP 3410. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610323

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS FINANCIERE DE MATERIEL** 6 avenue Jean Mermoz ZI les Champoulains 89000 Auxerre (Prise de participation dans toutes sociétés). RCS Auxerre 483138491. CIP 3409. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610322

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sarl NB SOLAR ENERGY** 4 route d Aillant 89240 Egleny. RCS Auxerre 523188670. CIP 3342.

AL891610310

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Mohamed EL KHAMSSA** 50 rue Cézanne 89000 Auxerre. RCS Auxerre 499312221. CIP 3360.

AL891610311

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sarl CONCEPT AUTOMOBILES** avenue de Genève 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 438925521. CIP 3234.

AL891610312

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sarl LEFRANC LIONEL** 3 route de Ligny le Châtel 89360 Carisey. RCS Auxerre 523616837. CIP 3365.

AL891610313

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sarl AVALLON.NET** 64 grande-rue Aristide Briand 89200 Avallon. RCS Auxerre 435165709. CIP 3301.

AL891610314

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL à associé unique BIO-CAPT ENERGIE** 105 rue des Mignottes BP 259 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 522173905. CIP 3200.

AL891610315

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Patrice Louis André OLIVOTTO** 19 rue des Champs de la Grange Les Perriers 89520 Treigny. RCS Auxerre 532829025. CIP 3367.

AL891610316

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sarl PLAQUES SYSTEMES** 1 Bis route de Vallan 89000 Auxerre. RCS Auxerre 488534603. CIP 3315.

AL891610317

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Mickaël EL BOUHALI** 13 rue des Caillottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 493590137. CIP 3353.

AL891610318

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Alain Jean Marie CARPY** 26 rue Bienvenu Martin 89530 SAINT BRIS LE VINEUX. RCS Auxerre 421758020. CIP 2508.

AL891610319

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique MP SELFINOX** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (Négoce de matériels, self et préparation inox pour collectivités et grandes cuisines professionnelles). RCS Auxerre 519839849. CIP 3378. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au Bodacc.

AL891610320

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la liquidation judiciaire entraînant résolution du plan au profit de la **SA LOC - SER** 6 avenue Jean Mermoz Z I Les Champoulains 89000 AUXERRE (achat, vente, location de tout matériel destiné au bâtiment). RCS Auxerre 410527196. CIP 2401. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Me Delibes 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891610321

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la liquidation judiciaire de **Madame Brigitte Monique PREVOST** 3 rue des Pervenches 89000 Auxerre (café bar boissons à emporter articles de fumeurs). RCS Auxerre 403036890. CIP 3412. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL891610325

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la liquidation judiciaire de **Monsieur Eric Gérard OSTER ZA** La Folluée Le Filouer 89560 Courson-les-Carrières (Bailleur de fonds, négoce, terrassement, garage automobiles vl pl). RCS Auxerre 403472046. CIP 3413. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL891610326

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
PICH AMENAGEMENT EXTERIEUR SARL
Liquidation judiciaire du 06/09/2011
6, rue des Fondrières 89100 Saint Clément
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 avril 2013.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891610305

au titre de la procédure suivante :
QUINTON Thierry
Liquidation judiciaire du 23/10/2012
ZA des Longues Raies 89330 Saint Julien du Sault
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 avril 2013.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891610306

au titre de la procédure suivante :
LOU VIDEO EURL
Liquidation judiciaire du 24/07/2012
11, boulevard Garibaldi 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 avril 2013.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891610307

au titre de la procédure suivante :
FADLALLAH Simon Alain
Liquidation judiciaire du 06/11/2012
3, rue de Copenhague 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 avril 2013.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891610309

avril 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL891610343

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2013, le siège social de l'EURL SVELT 89 a été transféré du 29 Petite rue 89580 Charentenay au 1 Rue des Prés Coulons 89000 Auxerre à compter du même jour.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL891610297

➜ NOMINATION

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 136.800.000 €
Siège social : 23 avenue Aristide Briand
Paron - BP 801 - 89108 Sens Cedex
095.750.311 RCS Sens

Le Comité de Contrôle du 21 février 2013 a décidé de nommer M. Andreas BOTT, demeurant Pfeddersheimer Weg 43 -14129 Berlin (Allemagne), qui est déjà Membre du Comité de Contrôle, en qualité de Vice-Président du Comité de Contrôle.
Pour avis.

AL891610339

➜ SUCCESSION

Avis
La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale ,Âi France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 4, rue Léon Mauris 21074 Dijon cedex :
- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance d'Auxerre en date du 09/04/2013, curateur des successions de :
. Mme Jeanne GILLET divorcé PERICOUCHE, décédée le 05/02/2011 à Ligny Le Châtel, réf 13-5351
. M. Andrée DENIS veuve FORET, décédée le 08/09/2011 à Tanlay, réf 13-5352
Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
- curateur des successions de :
. M. Alain MULLER célibataire, décédé le 03/01/2011 à Auxerre, réf 11-4049
. Mme Sylviane MONTFORT célibataire, décédé le 15/08/2010 à Tonnerre, réf 11-4165
. Mme Francine METIVIER célibataire, décédé le 20/04/2008 à Semur En Auxois, réf 12-4889
déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance d'Auxerre le 20/06/2013
. M. Jean Désiré LEGRAIN divorcé, décédé le 06/03/2008 à Joigny, réf 12-4574
déposera le compte rendu de succession au tribunal de grande instance de Sens le 20/06/2013

AL891610341

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SALZGITTER MANNESMANN PRECISION ETIRAGE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 16.991, 965 €
Siège social : Zone Industrielle
« La Saunière», Cheu
89100 Saint Florentin
RCS Auxerre 426 420 162

Le 1er avril 2013, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Roger Mennecking de son mandat de membre du conseil d'administration à compter de ce jour et a nommé en qualité de nouveau membre dudit conseil, à compter de ce jour et pour une durée de 3 années, expirant à l'issue des décisions de l'associé unique ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2015 : Monsieur Martin Resch, demeurant Am Lergesberg 4f à 65843 Sulzbach (Allemagne).
Pour avis.

AL891610344

MALYSE

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 5, rue des Courtillaux
89500 Les Bordes
480 257 401 RCS Sens

Le 29 mars 2013, les associés ont nommé :
- en qualité de co-gérant, à compter du 2 avril 2013, Monsieur Marc Adam demeurant à Les Bordes(89500), 5 rue des Courtillaux; - étendu l'objet social à «l'installation de tout matériel sanitaire (sans raccordement plomberie). L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL891610288

SCEV DOMAINE GERARD VULLIEN

Société civile en liquidation au capital de 1 524,49 €
Siège social : 2 rue de Censy
89310 Moulins en Tonnerrois
344 766 936 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2013, la collectivité des associés de la SCEV DOMAINE GERARD VULLIEN a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant. M. Gérard Vullien, demeurant à Moulins en Tonnerrois(Yonne), 2 rue de Censy, a été nommé aux fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Moulins en Tonnerrois(Yonne), 2 rue de Censy, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL891610302

PROD'ACTION CONSEIL INDUSTRIEL

EURL au capital de 1000€
Siège social :
1 Rue du Puits de la Chaine - 89100 Sens
Siren : 754 093 862 - RCS : Sens

Avis de dissolution anticipée de la société commerciale.
Suite à décision du 26 Mars 2013, l'associé unique et gérant, M. Régis Buisson, a procèdé à la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.
Liquidateur amiable : M. Régis Buisson
Adresse de liquidation : 1 Rue du Puits de la Chaine, 89100 Sens
Mention sera faite au RCS de Sens.

AL891610283

Annonces Légales
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ NON DISSOLUTION

BEAUTY'S ADDICT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 rue d'Alsace Lorraine
89100 Sens
533 448 809 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 20 mars 2013, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223_42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis, la gérance.

AL891610340

GRASSIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 93-95 rue du Pont - 89000 Auxerre
539 210 930 RCS Auxerre

Perte de la moitié
Aux termes d'une délibération en date du 4

Abonnement 2013
Terres de Bourgogne
Pour renouveler celui-ci, renvoyez au plus vite votre bulletin !
«Les Jardins d'Octobre»
4, rue Davout - BP 77409
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 80 78 90 40
abonnement @terres-de-bourgogne.net

RETRAITE Comment augmenter ses rentrées d'argent sans risquer de perdre sa pension de retraite ? En cumulant emploi et retraite mais les formules diffèrent en fonction des situations.

Travailler tout en étant à la retraite, c'est possible !

Le cumul emploi-retraite permet à une personne de percevoir simultanément une pension de retraite et les revenus issus d'une activité professionnelle. Longtemps limitées pour éviter un accroissement du chômage, les possibilités de cumul ont par la suite été assouplies afin de garantir le respect de la liberté du travail. Cette formule est très appréciée et de plus en plus utilisée mais parfois complexe à manier. En effet, les modèles diffèrent en fonction des situations ; difficile parfois de ne pas y perdre son latin…

Pour cumuler emploi et retraite, il faut en toute logique être en situation de percevoir une pension de retraite. Il faut donc remplir les conditions nécessaires au versement de cette pension. Afin de connaître l'état de sa situation personnelle, l'assuré doit prendre contact avec l'organisme auprès duquel il a cotisé afin d'effectuer un bilan.

Il existe donc un préalable exigé en toute situation, quel que soit le cumul d'activités envisagé. Le particulier doit : avoir liquidé toutes ses pensions auprès de tous les régimes légaux de base ou complémentaires ; justifier d'une durée d'assurance permettant d'obtenir la retraite à taux plein (60 ans) ou à défaut avoir atteint l'âge légal de la retraite (65 ans). Ensuite, les conditions de cumul diffèrent selon le régime dont les anciennes et nouvelles activités dépendent.


COMMISSION EUROPEENNE
De plus en plus de retraités combinent temps libre et emploi.

Des conditions propres à chaque situation

Le cumul inter-régime concerne le cas où la personne souhaite reprendre une activité dépendant d'un régime différent de celui pour lequel elle a cotisé durant sa vie active. Selon cette configuration, aucune condition particulière n'est exigée.

Le cumul intra-régime se présente lorsque la personne retraitée souhaite exercer une activité relevant du même régime que celui qui lui verse sa pension de retraite. Des conditions propres à chaque régime sont alors applicables. Ainsi le salarié devra par exemple rompre tout contrat de travail avec son employeur. Il pourra toutefois poursuivre son activité chez le même employeur sans délai particulier mais à conditions qu'un nouveau contrat soit signé. Le fonctionnaire quant à lui devra avoir été radié des cadres. Il pourra lui aussi poursuivre son activité mais en tant que contractuel. Enfin les indépendants sont dans une situation à part entière puisqu'ils peuvent bénéficier de leur retraite tout en continuant d'exercer leur activité sans changement particulier.

En respectant ces conditions la personne retraitée peut reprendre une activité en toute sérénité : elle cumulera sa pension de retraite et les revenus issus de son activité professionnelle sans limite particulière. On parle ici de cumul total.

Cumul partiel

Mais il arrive que ces conditions ne soient pas réunies. Dans ce cas, le cumul reste possible mais il sera plafonné, il s'agit du cumul partiel. Ainsi les rentrées d'argent liées à la pension de retraite et à la nouvelle activité ne devront pas dépasser un certain seuil variant en fonction des régimes. Par exemple, le plafond correspond au montant du dernier salaire reçu ou bien est fixé à 160 % du SMIC. Lorsque le plafond de cumul est dépassé, le versement de la pension de retraite est alors suspendu jusqu'à ce que le seuil de cumul soit de nouveau respecté.

En conclusion, améliorer ses conditions de retraite reste possible. Le cumul emploi-retraite constitue une formule privilégiée mais d'autres systèmes existent tels que la surcote (dispositif permettant d'augmenter le montant de la retraite), la retraite progressive associée à une activité à temps partiel… Pour connaître la formule la mieux adaptée à votre situation, faites-vous conseiller par l'organisme auprès duquel vous cotisez.

ANNE-LAURE CHAPELLE

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Lorsque vous envisagez de reprendre une activité, il faut effectuer certaines démarches afin d'informer l'organisme qui verse la pension :
- Renseigner le nom et l'adresse du ou des employeurs auprès desquels vous exercez l'activité, la date du début de l'activité, fournir les bulletins de salaire ;
- Informer sur le montant et la nature des revenus issus de l'activité, informer les régimes de sécurité sociale auxquels vous êtes affilié ;
- Fournir les noms et adresses des autres organismes servant une pension.
Il faut noter que le retraité cotisera pour l'organisme auquel l'activité est rattachée mais ces cotisations n'ouvriront pas de nouveaux droits à la retraite.

coin cuisine

Petits burgers végétaux aux échalotes et champignons (une douzaine de burgers)

Préparation : 15 minutes

Ingrédients

- 250 grammes de champignons frais,
- 100 grammes de tofu fumé au bois de hêtre,
- 150 grammes de quinoa,
- 50 grammes de lentilles corail,
- 150 grammes de petits flocons d'avoine,
- 2 échalotes,
- Huile d'olive,
- Sel et poivre.


MARIE CHIOCA

Réalisation

Faire revenir les échalotes taillées en petits cubes dans trois cuillères à soupe d'huile d'olive. Ajouter les champignons coupés en cubes d'un centimètre de côté environ. Saler, poivrer, faire bien dorer. Ajouter le tofu taillé en lardons, le quinoa préalablement bien rincé et les lentilles, puis ajouter un litre d'eau. Couvrir et laisser cuire douze minutes.

En fin de cuisson, ajouter d'un coup les flocons d'avoine et bien mélanger. Laisser gonfler et tiédir trente minutes hors du feu. Plus ils refroidiront, plus facile sera la cuisson.

Avec des mains bien huilées, façonner des petites croquettes de six centimètres de diamètre sur deux centimètres d'épaisseur environ. Faire dorer à la poêle avec un peu d'huile d'olive jusqu'à ce que la surface soit bien croustillante.

Cette recette est extraite du livre « Céréales originales & savoureuses légumineuses » de Marie Chioca (Éditions Sud-Ouest).

vient de paraître

20 super fruits pour votre bien-être

« 20 super fruits pour votre bien-être » est un livre de Nicolas Oger paru aux éditions Presses du Châtelet (www.pressesduchatelet.com).



17,95 euros

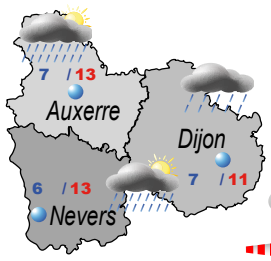
L'auteur, ingénieur agroalimentaire, est un spécialiste des extraits végétaux et décoctions à base de fruits. Ce qu'il propose de passer en revue ici, c'est 20 fruits gorgés de bons éléments pour la santé mais pas forcément très connus du grand public : açaï, acérola, goji, mangoustan, noni ou encore schisandra. On y trouve aussi des notices sur le kiwi, la mangue ou la papaye.

Pour chaque fruit, la présentation est la même : caractéristiques, arbre, fruit, propriétés santé/bien-être, conseils d'utilisation et recettes de cuisine. Nicolas Oger précise bien, qu'en aucun cas, les informations présentées dans son livre remplacent un avis médical autorisé. En fin d'ouvrage, un glossaire permet de se familiariser avec une cinquantaine de termes de santé liés aux fruits : lycopène, polyphénol, prébiotique, vitamine…

THIERRY MICHEL

▶ Prévisions **météo** du 19 avril au 26 avril

Vendredi 19 Avril



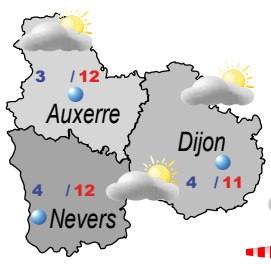
Pluvieux
Le ciel sera menaçant , et des averses éparses sont possibles. Mais le soleil nous bercera parfois l'après midi.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 12 à 14 °C

Vents : Nord-Nord-Ouest 20 km/h

Ste Emma
Soleil : 07:13 - 20:54
Lune : 14:10 - 03:38

Samedi 20 Avril



Variable
Temps variable sur l'ensemble du département. Les températures en légère baisse.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 11 à 13 °C

Vents : Nord-Nord-Est 30 km/h

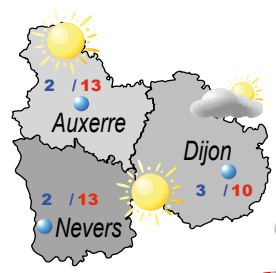
Ste Odette
Soleil : 07:11 - 20:55
Lune : 15:12 - 04:08

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 21 Avril



Beau temps
Pour cette journée de dimanche le soleil sera au rendez-vous avec quelques passages nuageux localement.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 12 à 14 °C

Vents : Nord 20 km/h

St Anselme
Soleil : 07:10 - 20:57
Lune : 16:16 - 04:37

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 au Mercredi 24 Avril :

clair / nuageux / eclaircies

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini. : 1 à 5 °C T° maxi. : 17 à 19 °C

Jeudi 25 au Dimanche 28 Avril :

eclaircies / averses / eclaircies / rares averses

Vents : Nord-Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 4 à 9 °C T° maxi. : 18 à 20 °C

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

▶ Sudoku

	6		4		9			
	7		5					1
	5			2				
	9			5				
5				1			4	
		1	9		4		3	2
		7	2		6	3	8	
			7			9	2	

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
1. chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
2. chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
3. chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Résultats du précédent numéro

5	7	8	2	1	3	4	6	9
2	3	4	6	8	9	5	1	7
1	9	6	5	4	7	8	3	2
4	6	9	7	3	5	2	8	1
7	8	2	1	9	6	3	5	4
3	5	1	4	2	8	9	7	6
9	2	7	3	5	1	6	4	8
8	1	5	9	6	4	7	2	3
6	4	3	8	7	2	1	9	5

▶ **Télévision** Sélection du 20 au 26 avril

Samedi 20

TF1
20.50 The voice. Divertissement présenté par Nikos Aliagas, avec Jenifer, Garou, Florent Pagny et Louis Bertignac.
23.20 The voice «Au cœur des coulisses». Divertissement.

FRANCE 2
20.45 Football «Coupe de la Ligue : Saint-Étienne/Rennes (finale)».
23.05 On n'est pas couché. Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3
20.45 Dangereuses retrouvailles ★★. Téléfilm avec Antoine de Caunes, Hélène de Saint-Père, Julie Debazac ⓾. (voir Sélection)
22.15 Manon Lescaut. Téléfilm d'après l'Abbé Prévost, avec Céline Perreau, Samuel Theis, Xavier Gallais, Laurent Stocker.
00.05 Appassionata «Récital Menahem Pressler».

ARTE
20.50 L'aventure humaine «Charlemagne» ★★. *Excellent.*
23.25 Lemmy. Documentaire.
01.00 Tracks.

M6
20.50 Hawaii 5-0 : «Olelo Ho'pa'I Make», «Ka Ho' Oponopono», «Pu'Olo», «Ho'opa'I», «Ho'ohuli Na'au». Série avec Alex O'Loughlin, Scott Caan ⓾.

CANAL +
20.55 Disparue ★★. Thriller (2012) de Heitor Dhalia, avec Amanda Seyfried, Daniel Sunjata (1h32) ⓾. *Un thriller prenant.*

Dimanche 21

TF1
20.50 Iron Man 2 ★★. Aventures (2010) de J. Favreau, avec Robert Downey Jr., Gwyneth Paltrow (2h05) ⓾. *Spectaculaire et plein d'humour.*
23.10 Les experts, Manhattan ⓾.

FRANCE 2
20.45 Micmacs à tire-larigot ★★. Comédie (2008) de J.-P. Jeunet, avec Dany Boon, J.-P. Marielle (1h40). *Original, mais peu émouvant.*
22.25 Faites entrer l'accusé «François Légeret, Noël tragique à Vevey». Magazine ⓾.

FRANCE 3
20.45 Inspecteur Barnaby : «La défense sicilienne», «Une alliance maléfique». Série avec Neil Dudgeon, Jason Hughes ⓾.
00.15 The story of Temple Drake. Drame en NB et VO (1933) de S. Roberts, d'après William Faulkner, avec Miriam Hopkins (1h15).

ARTE
20.45 Naturopolis «New York, la révolution verte» ★★. *Intéressant.*
22.15 La guerre des mondes ★★. Fantastique en VO (1953) de Byron Haskin, d'après H. G. Wells (1h22). *Une excellente adaptation.*

M6
20.50 Capital «Ils en veulent à votre argent : Les secrets des nouveaux escrocs». Magazine.
23.00 Enquête exclusive «Armés et violents : Les nouveaux voleurs de voitures». Magazine.

CANAL +
21.00 Football «PSG/Nice».

Lundi 22

TF1
20.50 Joséphine, ange gardien «En roue libre». Téléfilm avec Mimie Mathy, Philippe Caroit.
22.40 New York, unité spéciale. Série avec Mariska Hargitay ⓬.
01.10 Au Field de la nuit, avec Marcel Rufo, M. Vergé-Franceschi, F. Missen, René Frégni, M. Makeïeff, Patrick Bosso, P. Caubère.

FRANCE 2
20.45 Rizzoli & Isles, autopsie d'un meurtre : «Mort en coulisses», «À feu et à cran», «Meurtre au féminin» ★★. Série ⓾. *Une excellente fin de saison.*
22.50 Un œil sur la planète «Mali : Faut-il crier victoire ?». Magazine.

FRANCE 3
20.45 Le chœur du village (4, 5 et 6/6) : «Une star en renfort», «L'épreuve de vérité», «L'heure du bilan». Feuilleton avec Patrick Fiori.

ARTE
20.50 The walker ★. Thriller en VO (2006) de Paul Schrader, avec Woody Harrelson, K. Scott Thomas (1h44). *Pas mal, mais long.*
22.35 Blueberry «L'expérience secrète». Aventures (2003) de Jan Kounen, d'après Moebius, avec Vincent Cassel (1h58). *Ennuyeux.*

M6
20.50 Top chef «Demi-finale chez Paul Bocuse». Divertissement.
23.50 Norbert et Jean «Le défi».

CANAL +
20.55 Borgia (11 et 12/12) ★★ ⓬. *Excellent, mais complaisant.*

Mardi 23

TF1
20.50 Les experts. Série avec Ted Danson, M. Helgenberger ⓾.
23.20 Confessions intimes.

FRANCE 2
20.45 On n'demande qu'à en rire. Divertissement de L. Ruquier, avec Michèle Bernier, Catherine Barma, J.-M. Bigard et Jérémy Michalak.
23.45 Infrarouge «Nos années 90 : Les tempêtueuses».
01.25 La Ciociara ★★. Drame en NB (1960) de Vittorio de Sica, avec Sophia Loren (1h30). *Poignant.*

FRANCE 3
20.45 Meurtres à Saint-Malo ★★. Téléfilm avec Louise Monot, Bruno Solo ⓾. (voir Sélection)
23.25 Mon amì Maigret ★. Téléfilm avec Bruno Cremer. *Confus.*

ARTE
Déchets nucléaires en mer
20.50 Océans poubelles.
21.45 Arctique, cimetière atomique. Documentaire.
22.10 Que vive la mer Morte !
23.30 Visage. Comédie dramatique (2008) de Tsai Ming-liang, avec Laetitia Casta (2h15).

M6
20.50 Iron Man ★★★. Aventures (2008) de Jon Favreau, avec Robert Downey Jr. (2h) ⓾. *Très spectaculaire.*
23.00 XIII ★★. Téléfilm avec Stephen Dorff (3h) ⓾. (voir Sélection)

CANAL +
20.45 Football «Ligue des Champions : Bayern Munich/Barcelone».

Mercredi 24

TF1
20.50 Grey's anatomy : «Quand tout s'écroule»», «Instinct de leader». Série avec Ellen Pompeo ⓾.
22.20 Revenge. Série avec Emily VanCamp, Madeleine Stowe.

FRANCE 2
20.45 Drôle de famille ★★. Téléfilm avec Christine Citti, Juliette Arnaud, Samuel Theis (1h28). *Décevant.*
22.15 La parenthèse inattendue. Magazine présenté par Frédéric Lopez, avec Jean-Pierre Coffe, Sonia Rolland, Zoé Félix.

FRANCE 3
20.45 Des racines et des ailes «Passion patrimoine : Des Charentes au Poitou» ★★★. *Superbe.*
23.40 Les carnets de Julie «Le pays de l'Albigeois dans le Tarn».

ARTE
20.50 The wrestler ★★. Drame VO (2008) de D. Aronofsky, avec Mickey Rourke (1h42). *Pas mal.*
22.30 Yes we catch ! «Combats sur le ring». Documentaire.
23.25 Tsigane. Drame en VO (2011) de Martin Sulik (1h43).

M6
20.50 Pékin express, le coffre maudit «Sous le soleil du Mexique, ay ay chihuahua !». Divertissement avec Tony Gomez.

CANAL +
20.55 My week with Marilyn ★★. Comédie dramatique (2011) de S. Curtis, avec Michelle Williams (1h36). (voir Sélection)

Jeudi 25

TF1
20.50 Jo (1 et 2/8) : «Notre-Dame», «Concorde». Série avec Jean Reno, Tom Austen ⓾.
22.40 Les experts, Miami. Série ⓬.
01.50 Femme fatale ★★. Comédie dramatique (2002) de Brian DePalma, avec Antonio Banderas, Rebecca Romijn-Stamos (1h55) ⓾. *Brillant, mais complaisant.*

FRANCE 2
20.45 Des paroles et des actes. Magazine présenté par David Pujadas.
23.05 Grand public. Magazine présenté par Aïda Touihri.

FRANCE 3
20.45 Mission : Impossible 2 ★★★. Aventures (1999) de John Woo, avec Tom Cruise (2h06) ⓾. *Superbe.*
00.00 Adieux veau, vache, cochon, couvée…. Documentaire de Béatrice Limare.

ARTE
20.50 Real humans (7 et 8/10) ★★. Série en VO avec Andreas Wilson, Lisette Pagler. *Palpitant.*
22.50 Le décryptage du génome humain «Espoir ou menace ?». Documentaire.
23.40 La mélodie du boucher. Documentaire.

M6
20.50 Body of proof (11, 12 et 13/20) ★★. Série ⓾.

CANAL +
20.55 Scandal (2 et 3/22) ★★. Série ⓾. *Excellent.*

Vendredi 26

TF1
20.50 Les enfants de la télé. Divertissement présenté par Arthur.
23.15 Tout le monde aime la France. Divertissement présenté par Sandrine Quétier, avec Laurent Ournac, Malik Bentalha, Cécile de Ménibus, Marie-Ange Nardi, Élodie Gossuin, Steevy Boulay, Rod Janois, Arnaud Gidoin.

FRANCE 2
20.45 Candice Renoir (3 et 4/8) ★★. Série avec Cécile Bois ⓾. *Très prenant, mais glauque.*
22.25 Ce soir (ou jamais !). Magazine présenté par Frédéric Taddeï.
00.25 Mon Taratata à moi. Divertissement de Nagui.

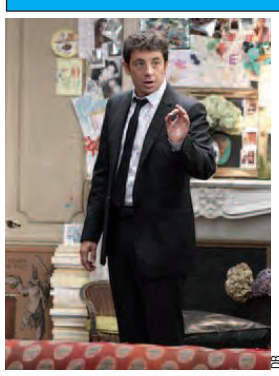
FRANCE 3
20.45 Faut pas rêver «Maroc, à l'ombre de l'Atlas». Magazine présenté par Tania Young.
23.10 Enquêtes de régions.

ARTE
20.50 Temple Grandin ★★. Téléfilm avec Claire Danes, Julia Ormond (1h44). *Cette histoire d'autiste est bouleversante.*
22.35 Suicide club. Téléfilm en VO avec Klaus-Dieter Bange (1h37).

M6
20.50 NCIS, Los Angeles. Série avec Chris O'Donnell, LL Cool J ⓾.

CANAL +
20.55 Le prénom ★★★. Comédie (2012) de M. Delaporte et A. de La Patellière, avec Patrick Bruel, Valérie Benguigui, Charles Berling, G. de Tonquédec (1h46). (voir Sélection)

SÉLECTION


DR

■ **Le prénom** - Vincent, sa sœur, leurs conjoints et leur ami Claude se retrouvent régulièrement pour dîner. Le jour où Pierre, lâche le prénom de son premier enfant, l'harmonie fragile du dîner vole en éclat, et la soirée part en vrille. Après le succès de leur pièce, Matthieu Delaporte et Alexandre de La Patellière en ont écrit l'adaptation et l'ont réalisée. Et l'on sent que les comédiens ont l'habitude de ce texte brillant et de leurs partenaires, car ils respirent le plaisir de jouer ensemble. Des quadragénaires aisés se retrouvent et, peu à peu, la soirée dérape et tourne au jeu de massacre, tel est le thème de cette comédie aux dialogues bien écrits et à la mise en scène suffisamment fluide pour faire oublier l'origine théâtrale du texte. Valérie Benguigui crève l'écran dans une scène d'anthologie. Malgré des flash-backs inutiles, ces variations sur l'amitié et sa fragilité sont aussi drôles qu'émouvantes et ont une portée universelle. ***Vendredi 26, sur Canal +, à 20h55.***

■ **Dangereuses retrouvailles** - À son retour en France, Estelle découvre que son amie d'enfance a épousé Paul, l'homme qu'elle a aimé autrefois. Au début, cette histoire intrigue, grâce à une atmosphère bien créée. Puis, on découvre le caractère machiavélique et manipulateur de l'héroïne, et le téléfilm prend une autre dimension. S'il y a des longueurs, la qualité de l'interprétation et de la mise en scène permet de les oublier. ***Samedi 20, sur France 3, à 20h45.***

■ **XIII** - Un homme amnésique est soupçonné d'avoir assassiné la présidente des États-Unis. Cette adaptation fidèle de la célèbre BD de Jean Van Hamme ne manque pas de qualités : rythme très nerveux, interprétation impeccable, multiples rebondissements. C'est assez classique, mais très bien fait. La seconde partie est supérieure à la première, avec un suspense haletant et de multiples rebondissements. Mais il y a quelques violences. ***Mardi 23, sur M6, à 23h00.***

■ **My week with Marilyn** - En 1956, Marilyn Monroe tourne dans un film de Laurence Olivier. Dans deux livres autobiographiques, Colin Clark a retracé le tournage houleux du film. Simon Curtis brosse un portrait tout en nuances de la star, à la fois agaçante et émouvante, capricieuse et généreuse, mais peu sûre d'elle. Michelle Williams a réussi à capter sa voix et ses attitudes. Des touches d'humour éclairent cette jolie histoire d'amitié. ***Mercredi 24, sur Canal +, à 20h55.***

■ **Meurtres à Saint-Malo** - Gwenaële, de la police judiciaire de Rennes, fait équipe avec Éric, de la gendarmerie de Saint-Malo. Mais les relations sont difficiles entre eux. Cet excellent jeu de piste se déroule au Mont Saint-Michel. L'interprétation est sensationnelle, en particulier celle de Louise Monot, impressionnante de justesse, et il y a plusieurs scènes émouvantes. Le coup de théâtre final donne toute son ampleur à une œuvre très réussie. ***Mardi 23, sur France 3, à 20h45.***

Quinoa 2013 a été déclaré Année internationale du quinoa, mettant ainsi cette plante en lumière. Tour d'horizon de cette culture avec Jason Abbott, producteur à Longué-Jumelles en Anjou.

La graine d'or des Andes

Le quinoa, plante originaire des Andes, est aujourd'hui cultivé dans de nombreux pays (70). Il a été introduit en France en 2009 par un Américain, Jason Abbott. « *D'abord employé comme chef produit asperges à Vilmorin, j'ai créé ma société en 2008, avant de m'installer en 2009 pour débuter des essais en asperges. Les 15 hectares en location n'étant pas tous propices à cette culture, j'ai pensé introduire une céréale. Mon choix s'est alors porté sur le quinoa, ma fille étant intolérante au gluten*», explique Jason Abbott, agriculteur à Longué-Jumelles dans le Maine et Loire.

Il se rapproche alors de l'université de Wageningen aux Pays-Bas qui travaille depuis vingt ans à la sélection du quinoa, pour obtenir des semences. Les premiers essais débutent en France, en 2008, sur deux fermes. La Coopérative agricole des Pays de la Loire (CAPL) a ensuite été intéressée pour effectuer des essais grandeur nature.

Ainsi en 2009, une centaine d'hectares a été implantée chez des agriculteurs adhérents. La première année, la récolte n'a pas été au rendez-vous. « *Encouragés par les premiers résultats, nous avons reconduit l'expérience en 2010. De plus, une aide attribuée par la région (Végépolys), nous a permis de travailler durant trois ans avec des chercheurs de l'ESA d'Angers, et de mieux comprendre la culture du sol à la fourchette* », poursuit l'agriculteur.


C. DELISLE

Jason Abbott et les agriculteurs producteurs de quinoa le vendent sous la marque Quinoa d'Anjou.


JASON ABBOTT

La récolte s'effectue avec une moissonneuse batteuse.


JASON ABBOTT

Considéré comme une « pseudo-céréale », le quinoa se consomme sous forme de graines (entières ou soufflées), de farine ou de flocons. Ses feuilles sont également comestibles.

PRIVILÉGIER UN SEMIS PRÉCOCE

« *Des défis restent à relever, mais cet encadrement scientifique a favorisé la mise au point d'un itinéraire technique* », note Jason Abbott. Ainsi, en 2012, les rendements ont doublé pour atteindre en moyenne 21 quintaux à l'hectare, 45 pour les meilleurs.

Trois points sont primordiaux : la date de semis, la gestion des ravageurs et l'apport d'azote. La date de semis idéale, en Anjou, semble se situer « *entre fin février et début mars. Les gelées, jusqu'à - 6 °C, ne sont pas un facteur limitant. La difficulté réside davantage dans la possibilité d'avoir des parcelles que l'on peut travailler en février.* »

Suite aux essais menés, le type de sol, la densité de semis ou encore le travail du sol n'apparaissent pas comme des critères d'échec ou de réussite. Une fois implantée avec un semoir à céréales, à une profondeur d'environ 1,5 cm, la graine germe rapidement (24h). En 15 jours, tout est sorti. Son développement est ensuite très long, ce qui favorise l'apparition de mauvaises herbes.

L'apport d'azote doit également être effectué à un stade clé : la floraison (en mai). Les insectes d'autre part, provoquent de nombreux dégâts, si le traitement n'est pas réalisé au bon moment. « *Un insecticide de contact avant floraison (fin avril) permet de bloquer les premières générations de ravageurs. S'ils reviennent ensuite ils n'impactent alors, pas ou peu, le rendement final* », détaille Jason Abbott.

DES VARIÉTÉS SANS SAPONINE

Quand les graines sont mûres fin juillet début août, le quinoa est récolté à l'aide d'une moissonneuse batteuse. Lorsque le salissement est important, des andains sont faits et sèchent au soleil, avant d'être ramassés à la moissonneuse. Deux variétés sont principalement utilisées : Pasto et Atlas. Elles possèdent quelques particularités par rapport à celles des Andes. Elles ne sont pas ou peu sensibles à la longueur du jour. Les variétés andines étant cultivées près de l'équateur, elles sont déphasées sous nos latitudes. D'autre part, les variétés produites n'ont pas ou peu de saponine, permettant ainsi d'éliminer le processus de désaponification après récolte. Le nettoyage et le triage des graines représentent ensuite deux étapes fastidieuses. Le taux de perte est assez élevé (environ 30 %).

« *Aujourd'hui, on sait produire techniquement du quinoa conventionnel. Deux défis subsistent désormais, l'un technique et l'autre commercial. On rencontre des difficultés à produire du quinoa bio, en raison des pertes liées aux ravageurs et adventices. Les rendements avoisinent les 800 kg/ha. Pourtant, la demande porte sur du quinoa bio. Aussi, devons nous créer un marché pour le quinoa conventionnel. En 2012, 200 tonnes produites. Nous disposons d'un client principal : Tipiak. Nous avons par ailleurs développé une marque : le Quinoa d'Anjou, mais nos ventes se cantonnent sur la région. Côté prix, on se cale sur les cours du marché mondial* », conclut Jason Abbott.

En 2012, 300 hectares ont été implantés. Cette année devrait être plus compliquée en raison des conditions climatiques qui ne permettent pas un semis précoce.

CYRIELLE DELISLE

Pour en savoir plus : quinoadanjou.fr, www.cirad.fr, www.ird.fr

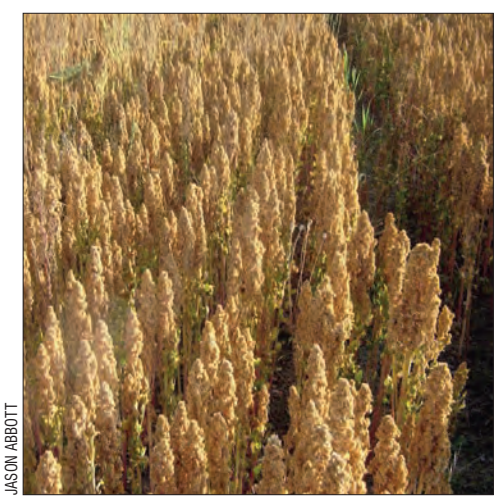
ANNEE INTERNATIONALE DU QUINOA

L'assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2013 « Année internationale du quinoa », sous l'impulsion du gouvernement bolivien. L'objectif est de lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. C'est aussi l'occasion d'attirer l'attention sur cette plante, aliment de base des populations andines et cultivée depuis plus de 7 000 ans sur les hauts plateaux d'Amérique du Sud. Surnommée « graine d'or », elle a fait son apparition sur les marchés occidentaux dans les années 1980. Caractérisé par sa capacité à pousser dans des conditions climatiques extrêmes d'humidité (de 40 à 90 %), d'altitude (de 0 à 4 500 m) et de température (de - 8 °C à 38 °C), ainsi que sur des sols salins, le quinoa est considéré comme une alternative aux céréales traditionnelles (riz, blé, maïs…).

C. D.

AVENIR

Un plébiscite mondial


JASON ABBOTT

Plante multicolore, la tige, les feuilles, les épis et les grains peuvent être verts, orange, roses, rouges, pourpres…

Le quinoa appartient à la famille des betteraves et des épinards (les Amaranthacées). Il est cultivé pour sa graine riche en protéines. Il possède également tous les acides aminés essentiels, des oligoéléments, des vitamines et ne contient pas de gluten. Il s'est imposé dans les assiettes du monde entier : Etats-Unis, Europe, Australie.

Cet engouement bénéficie aujourd'hui à la Bolivie, premier exportateur, devant le Pérou.

Le succès du « riz des Incas » a toutefois conduit à de profonds bouleversements environnementaux, sociaux et économiques dans l'Altiplano andin.

On parle même de menace pour l'élevage en raison de la concurrence entre champs de quinoa et pâturages. Les chercheurs travaillent ainsi aux conditions nécessaires au développement d'une agriculture durable. La hausse de la demande a également eu une incidence sur les prix du quinoa en forte augmentation.

C. D.